

Résumé

La présence de documents d'archives en bibliothèques pose à ces institutions le problème de leur signalement auprès du public. Le Département des arts du spectacle de la BnF hésite entre les inventaires manuels traditionnels et le catalogage en format INTERMARC intégré. Ces deux solutions ne semblent pas satisfaisantes. L'encodage en EAD d'inventaires pourrait être une solution.

Mots clés

Bibliothèques -- Fonds spéciaux -- Archives
Catalogage -- Arts du spectacle -- France
Description archivistique encodée (Définition de type de document)

Abstract

Dealing with archival resources is often a problem for libraries. The Department for the performing arts of the French National Library offers manual finding aids as well as cataloguing in Format "INTERMARC intégré". These two solutions are not satisfying. EAD encoding could be a solution.

Key words

Libraries -- Special Collection -- Archival resources
Cataloguing -- Performing arts -- France
Encoded Archival Description (Document Type Definition)

Sommaire

INTRODUCTION	7
---------------------------	----------

PARTIE 1. LES ARCHIVES D'ARTS DU SPECTACLE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : CONTEXTE ET PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES.....

TERMINOLOGIQUES	11
------------------------------	-----------

1. La terminologie des ensembles de documents	12
1.1. « Manuscrits » et « collections »	13
1.2. « Collections » et « fonds d'archives »	14
2. Les archives de la création	15
3. Fonds d'archives et collections d'arts du spectacle : quelques exemples	17
3.1. Les « collections »	17
3.2. Les « fonds d'archives »	18
3.3. Le statut du document au sein d'un ensemble de documents et son signalement auprès du public.....	19
4. L'entrée des documents groupés au Département des arts du spectacle : le circuit des collections spécialisées	20

PARTIE 2. LE SIGNALEMENT DES DOCUMENTS GROUPÉS AU DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

PERSPECTIVES	22
---------------------------	-----------

1. Le signalement manuel des documents groupés	23
1.1. Les différents instruments de recherche produits par le département..	23
1.1.1. Inventaires et catalogues.....	24
1.1.2. Index	25
1.2. Analyse des inventaires du Département des arts du spectacle.....	26
1.2.1. Méthode et grille de description	26
1.2.2. Typologie générale	26
1.2.2.1. <i>La description des spectacles et des films</i>	27
1.2.2.2. <i>La description des documents</i>	28
1.2.2.3. <i>Les index</i>	30
1.2.2.4. <i>Pour une typologie plus fine</i>	30
1.2.3. Diversité de présentation.....	30
1.3. Avantages et inconvénient d'un signalement manuel des fonds d'archives et des collections.....	31
1.3.1. Du point de vue de l'utilisateur	31
1.3.2. Du point de vue du bibliothécaire	32
2. Le signalement informatique des fonds d'archives et des collections	33
2.1. Les catalogues de la BnF : BN-Opale+ et BN-Opaline	33
2.2. Principes et structure de la base BN-Opaline pour les arts du spectacle	34
2.2.1. Un catalogage à deux niveaux de hiérarchie	34
2.2.2. Structure de la sous-base « Arts du spectacle »	35
2.2.2.1. <i>Accès aux informations</i>	35
2.2.2.2. <i>Index et notices d'autorités</i>	36
2.3. Le signalement de documents groupés dans BN-Opaline.....	37

2.3.1.	Le catalogage de fonds d'archives et de collections.....	37
2.3.1.1.	<i>Documents liés à une notice de spectacle</i>	<i>37</i>
2.3.1.2.	<i>Documents non liés à une notice de spectacle.....</i>	<i>38</i>
2.3.2.	Créations de notices de fonds	39
2.4.	Avantages et inconvénients d'un signalement des fonds d'archives et des collections dans BN-Opaline	40
2.4.1.	Du point de vue de l'utilisateur	40
2.4.2.	Du point de vue du bibliothécaire	41
3.	Les « manuscrits », à la croisée des pratiques	42
3.1.	Réflexion pragmatique sur le signalement des manuscrits.....	42
3.2.	Le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XXe siècle	44
4.	Le modèle FRBR : une solution pour les documents d'archives ?	45
5.	Perspectives pour le signalement des documents groupés dans le cadre du futur SI (système d'information)	46
5.1.	Schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés ...	47
5.1.1.	L'étude du bureau Van Dijk	47
5.1.2.	Le devenir de la sous-base d'Opaline Arts du spectacle dans le futur SI	49

PARTIE 3. L'ENCODAGE EN EAD D'UN INVENTAIRE : COLLECTION DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE SOUS LA DIRECTION DE JEAN VILAR (1951-1963) 51

1.	Traitement de la collection du Théâtre national populaire, sous la direction de Jean Vilar	51
1.1.	Caractéristiques de la « collection » du TNP	51
1.1.1.	Des documents de provenances diverses	51
1.1.2.	Une structure hiérarchisée	52
1.2.	Conditionnement.....	52
1.3.	Classement	53
1.4.	Description	53
1.4.1.	Description des spectacles	53
1.4.2.	Description des documents.....	53
1.5.	Inventaire.....	54
1.6.	Cotation	54
1.7.	Signalement dans BN-Opaline	55
1.7.1.	Création d'une notice de fonds.....	55
1.7.2.	Vérification et modification des notices de spectacle de la base BN-Opaline	55
1.8.	Mise en perspective	56
2.	L'encodage de l'inventaire en EAD	57
2.1.	La DTD EAD	57
2.1.1.	Historique	57
2.1.2.	Principes.....	58
2.1.3.	De l'encodage à la consultation.....	59
2.1.3.1.	<i>Matériel nécessaire à l'encodage et à la consultation.....</i>	<i>59</i>
2.1.3.2.	<i>La consultation</i>	<i>60</i>
2.1.4.	Les projets EAD en France	62
2.1.5.	L'EAD à l'étranger	64
2.2.	Le déroulement de l'encodage	64

2.2.1.	La formation.....	64
2.2.2.	Le logiciel	65
2.2.3.	Particularités d'encodage	67
2.2.3.1.	<i>Définition du niveau d'encodage.....</i>	<i>67</i>
2.2.4.	Choix d'encodage	70
2.2.5.	Les imperfections de l'encodage.....	71
2.2.6.	La pratique de l'inventaire manuel, confrontée à l'encodage ..	71
2.2.6.1.	<i>Une adaptation nécessaire au standard EAD.....</i>	<i>71</i>
2.2.6.2.	<i>Un système de cotation mal adapté à l'encodage.....</i>	<i>71</i>
3.	La normalisation des inventaires du Département des arts du spectacle : recommandations à la suite de l'encodage d'un inventaire	72
3.1.	Conversion sous forme électronique des inventaires existants	73
3.2.	La description de "l'unité physique"	74
3.3.	Description des spectacles au sein des inventaires	76
3.4.	Diffusion d'un document donnant des règles	76
3.5.	Appareil critique de l'inventaire	76
3.6.	Délimitation des pratiques de l'inventaire et du catalogage	77
	CONCLUSION.....	79
	BIBLIOGRAPHIE	81
	TABLE DES ANNEXES	92

Remerciements

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont reçues ou aidées dans le cadre de ce mémoire. Mes remerciements vont avant tout au personnel du Département des arts du spectacle qui m'a assisté dans mes recherches : Noëlle Guibert, directrice du département, Noëlle Giret à laquelle je dois la réussite de ce stage en général, Anne-Elisabeth Buxtorf, Claudine Lejeune et Anita Mengozzi qui ont été d'une grande aide pour le présent mémoire, Paule Tourniac, Christophe Gauthier, Tifenn Martinot-Lagarde, Christelle Cazaux, Cécile Coutin, Marie-Thérèse Meyer pour leurs explications éclairantes dans des domaines particuliers. Fabienne Queyroux qui a dirigé ce mémoire a toujours été disponible ; ses conseils m'ont toujours été d'une grande aide et elle a mis à ma disposition tous les outils dont j'avais besoin. Je la remercie également de m'avoir fait connaître le standard EAD, outil dont j'ai pu apprécier toute la portée et l'utilité. Je tiens également à remercier le groupe de traduction AFNOR de l'EAD qui m'a reçu lors d'une séance de travail, notamment Pierre-Yves Duchemin. Merci à Florence Roth pour sa présentation de la Bibliothèque de la SACD.

Introduction

Le stage que j'ai effectué au Département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France se présentait, dans son intitulé, comme une « contribution à l'organisation d'une exposition », l'exposition Gérard Philippe (octobre 2003 – janvier 2004). Le stage comprenait notamment le classement et l'inventaire du « fonds TNP/Jean Vilar ». Dès ma première rencontre avec Noëlle Giret, commissaire de l'exposition, celle-ci m'a précisé que l'inventaire devrait être rédigé sous traitement de texte Word, de la même manière que d'autres fonds avaient été traités précédemment. Ce mode de signalement ne permettait pas aux documents d'avoir une audience très large, les inventaires étant uniquement consultables sous forme papier, dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l' Arsenal. J'avais déjà rencontré ce genre de problèmes lors de ma thèse d'École des chartes qui portait sur un relieur et éditeur de livre de luxe, René Kieffer (1875-1964). Les maquettes et fers de l'atelier de reliure, conservés à la Réserve des livres rares et précieux de la Bibliothèque nationale de France sont inventoriés sous forme d'un texte Word rédigé par Marie de Laubier, disponible sur demande auprès du conservateur¹. Ce type de fonds échappe donc souvent à l'attention des chercheurs.

Ayant constaté que les documents d'archives sont difficilement repérables dans les outils de recherche produits par les bibliothécaires, je décidais donc d'étudier la place et le signalement des documents d'archives en bibliothèques. En effet, si le domaine des archives administratives n'est normalement pas du ressort des bibliothèques, on constate souvent la présence de fonds d'archives dans ce type d'établissement², en face desquels les bibliothécaires sont souvent démunis, n'ayant ni les connaissances et techniques nécessaires, ni l'habitude de traiter ces documents. Les méthodes et les habitudes professionnelles sont différentes, entre un service d'archives et une

¹ Marie de Laubier a cependant fait connaître l'existence de ce fonds dans un article ; voir LAUBIER, Marie de. « Une collection de maquettes et de fer de reliure, le fonds René Kieffer à la Réserve de la Bibliothèque nationale de France. In *Patrimoines insolites : théâtre, opéras, écrits savants et autres fers à dorer*. Villeurbanne : ENSSIB, 1997, p. 141-195. D'autre part, le fonds est difficile à manipuler (maquettes fragiles, plaques et fers très lourds, non adaptés à une consultation classique en salle de Réserve.

² Voir POIROT, Albert. « Les archives dans les bibliothèques : logiques de services ou accidents de parcours ? ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 2, 2001, p. 4-14. **[En ligne]**. Consultable sur : http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2001_46_2/2001-2-p4-poirot.xml.asp (consulté le 11/12/02)

bibliothèque³. Il s'agit de savoir si les méthodes mises en œuvre par les bibliothécaires donnent des documents d'archives un signalement satisfaisant. Ce problème est crucial au Département des arts du spectacle car les collections sont composites : elles comprennent aussi bien des imprimés, des documents iconographiques, des objets, que des documents d'archives en grand nombre. Le domaine des arts du spectacle est un champ de recherche relativement neuf et les chercheurs et les professionnels⁴ sont demandeurs de documents primaires, contrairement à d'autres domaines où la « bibliographie » et l'historiographie tiennent une place plus importante⁵.

Ayant accumulé un grand retard dans le traitement de ces documents d'archives, le département est conscient des difficultés qu'il peut y avoir à combler le retard de plusieurs décennies, en alliant un souci d'efficacité et un niveau scientifique satisfaisant. Avec la généralisation des catalogues informatisés s'est posée la question du catalogage de type MARC des « non livres », comme dans les autres départements spécialisés de la BnF. La base BN-Opaline permet en effet le catalogage bibliographique de documents isolés. Cette base introduit aussi une spécificité propre aux arts du spectacle : la notice de spectacle, notice chapeau qui permet (cette fois dans une approche documentaire) de rassembler tous les documents se rapportant à un spectacle donné, quelle que soit leur provenance. Cette approche très séduisante pour des documents isolés a cependant l'inconvénient d'occulter la structure du fonds d'archives lorsque le document est en contexte. Faute de mieux, et en attendant que des techniques plus performantes se mettent en place pour le traitement informatique des fonds d'archives, le personnel a continué à rédiger des inventaires « papier » sous traitement de texte, auxquels ni BN-Opale + ni BN-Opaline ne faisaient référence jusqu'à maintenant.

Les deux systèmes des inventaires manuels (pour les documents situés dans un contexte particulier) et du catalogage sous Opaline (pour des documents

³ *Id.*, p. 7-8 : « L'archiviste aura une vision de ses fonds d'emblée marquée par leur constitution administrative et historique. Sans ignorer tout ce qui fait l'histoire de son établissement et de ses collections, souvent illustrée par l'existence de fonds bien identifiés, le bibliothécaire réfléchira plus selon une organisation encyclopédique de la connaissance, quand bien même les ouvrages anciens sont rangés par formats et/ou ordre d'arrivée dans les magasins. Le premier travaille plus sur des séries, le second d'avantage sur des unités. »

⁴ Alain Françon, Georges Lavaudant, Jean-Pierre Miquel, Stuart Seide, Jean-Pierre Vincent se sont exprimés sur leurs rapports aux archives pour l'étude de la tradition interprétative, avant de monter un spectacle dans « Les metteurs en scène, leurs archives et celles des autres ». In Dossier « Archiver le théâtre ». In *Comédie-Française – Les Cahiers*, n° 30. Paris : POL, Comédie Française, 1999, p. 17-97.

⁵ Ceci explique le travail proprement « documentaire » effectué au Département des arts du spectacle, notamment au service des actualités. Voir le rapport de stage que j'ai rédigé en parallèle.

isolés) obéissent à des logiques complémentaires, ne s'appliquant pas aux mêmes ensembles de documents. Cependant, ces logiques sont parfois ressenties comme contradictoires l'une par rapport à l'autre.

Je me suis vite trouvée au cœur même du débat, à propos de la collection que j'avais à traiter, concernant le Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar. En effet, les documents considérés ont un statut ambigu au sein du fonds du Théâtre national populaire. Officiellement, les archives du TNP sous la direction de Jean Vilar ont été versées aux Archives Nationales pour les parties administratives, et à la Maison Jean Vilar d'Avignon pour les parties artistiques. Le documentaliste du TNP, Jacques Rouillet, a ensuite versé au Département des arts du spectacle ce qui peut être considéré comme son propre fonds documentaire. L'ensemble est assez important pour retracer toute la programmation du TNP de 1951 à 1963 (dates entre lesquelles Jean Vilar en assume la direction), à travers des programmes, des calendriers, des photographies (dont beaucoup sont inédites), des prospectus et questionnaires à destination du public. En outre, l'ensemble comporte une partie de la correspondance administrative et artistique de Jean Vilar, des recueils de presse, des documents administratifs tels que des rapports d'exercices, la comptabilité des spectacles⁶. Fonds d'archives cohérent ou collection de documents rassemblés ? La question est importante dans la mesure où, aux yeux de certains, le statut qui en découle devrait déterminer son mode de signalement, par un inventaire ou par le catalogage dans BN-Opaline. Il est vrai qu'une partie du fonds pourrait facilement être cataloguée dans BN-Opaline (notamment les documents en rapport avec les spectacles). Néanmoins, d'autres documents indépendants de tout spectacle et relatifs à l'organisation de l'entreprise TNP perdraient de leur intérêt en étant détaché de leur contexte de production. Pour diverses raisons, j'ai considéré que cet ensemble était une « collection » de documents (rassemblés artificiellement par le documentaliste Jacques Rouillet), et qu'il fallait en faire l'inventaire, étant donné qu'ils se situaient dans un contexte bien particulier.

Ce débat reflète les incertitudes du département face au circuit des documents d'archives, et de manière plus générale le désarroi des bibliothécaires devant des ensembles de documents qui sortent de leurs préoccupations habituelles. Au Département des arts du spectacle, la majorité de ces fonds ne font l'objet d'aucun signalement au public. Le manque de temps et de personnel explique

⁶ Je suppose que certains de ces documents sont des doubles de ceux conservés aux Archives Nationales.

ces lacunes. En attendant, les bibliothécaires ont parfois une connaissance assez approfondie des richesses de ces fonds, du classement provisoire, et savent répondre à des demandes exceptionnelles de communication. Cette mémoire est cependant à la merci d'un départ à la retraite ou d'une mutation. Dans ce contexte, j'ai résolu d'aborder ces problèmes sous l'angle de l'analyse, par une mise à plat des pratiques du département en matière de signalement des documents d'archives. Dans la mesure où le Répertoire des arts du spectacle et le CCFR devraient résoudre à terme le signalement des fonds ou collections dans leur ensemble, je concentrerai mon propos sur le signalement des documents, en petits lots ou à la pièce, à l'intérieur de ces ensembles de documents. Dans un premier temps, je passerai en revue les différents modes de signalements des documents d'archives et les outils produits par le Département des arts du spectacle pour leur repérage, principalement les inventaires et le catalogue BN-Opaline. J'examinerai ensuite quelles solutions la Bibliothèque nationale de France envisage dans le cadre du schéma directeur de l'informatisation des collections spécialisées du futur système d'information (SI). Dans un deuxième temps, je me pencherai sur le cas concret que j'ai eu à traiter. S'agissant de documents provenant d'un fonds d'archives éclaté et compte tenu de l'insuffisance des outils existants, j'ai cherché d'autres solutions. Une des solutions m'est venue du monde anglo-saxon, l'EAD (Encoded Archival Description), DTD compatible avec XML qui permet d'encoder les outils de recherche produits par les bibliothèques ou les dépôts d'archives.

Partie 1. Les archives d'arts du spectacle à la Bibliothèque nationale de France : contexte et précisions terminologiques

La vocation du Département des arts du spectacle est de préserver la mémoire du spectacle sous toutes ses formes, cinéma, spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnettes, mime, spectacle en plein air etc.). A partir d'une collection d'origine, la Collection Rondel, le département s'est efforcé d'acquérir des témoignages sur l'histoire et la vie de ces différents arts. De fait, le Département des arts du spectacle tient autant d'un musée ou d'un service d'archives que d'une bibliothèque. Les livres constituent une partie importante des collections, mais la nature des documents conservés est très variée : objets de toutes sortes (marionnettes, objets de scène), costumes, affiches, programmes de spectacles, dossiers de presse, photographies, maquettes planes et en volumes, tableaux, et fonds d'archives à part entière. Les archives de théâtres sont apparues très tôt dans les collections du département, lorsque Auguste Rondel sauve les archives des Théâtres de l'Ambigu, du Palais-Royal, du Vaudeville et des Folies dramatiques, mises au rebut et finalement déposées sur la voie publique lorsqu'il les découvre. Il inaugure alors une certaine « mémoire de l'éphémère », dont la démarche paradoxale est de sauver ce qui, par essence, est destiné à ne durer qu'un moment⁷.

Bibliothèque, musée, service d'archives, on voit ici que les limites sont floues. Au sein de la Bibliothèque nationale de France, le Département des arts du spectacle, le plus récent des départements spécialisés, a toujours eu une position particulière de par sa spécificité thématique. Il fait partie des départements spécialisés, comme dépositaire de documents qui ne sont pas des livres, mais s'en distingue puisqu'il n'est pas dédié à un type de document particulier, comme le sont les départements des cartes et plans, des estampes et de la photographie, des manuscrits, des monnaies et médailles, de la musique. La bibliothèque qui s'en rapproche le plus est la bibliothèque-musée de l'Opéra qui porte les deux appellations et traite le même genre de collections dédiées à un type de spectacle vivant particulier, l'opéra.

⁷ Voir *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit*. Actes du colloque (Lyon, 2 et 3 octobre 1997). Lyon : FFCB, ARALD, Bibliothèque municipale de Lyon, 1998, 175 p. Ainsi que : Dossier « Archiver le théâtre ». In *Comédie-Française – Les Cahiers*, n° 30. Paris : POL, Comédie Française, 1999, p. 17-97.

Cette vocation à traiter des documents de toutes natures n'est pas sans poser de problème pour le traitement des collections, leur conservation, leur stockage. Un des problèmes cruciaux est celui du catalogage ou du référencement de ces collections. Comme pour tout document, la bibliothèque doit assurer au lecteur les moyens de trouver ce qu'il cherche. Plus encore, le Département des arts du spectacle doit garantir à ses collections une visibilité particulière au sein de la Bibliothèque nationale de France, comme département thématique. D'autre part, les documents qu'il renferme nécessitent un catalogage (ou tout autre signalement) particulier, par nature de document. On voit ici les difficultés des bibliothécaires qui doivent acquérir des connaissances dans des domaines qui ne sont pas les leurs (le traitement des photographies, des maquettes, des costumes, des fonds d'archives) et du Département dans son ensemble qui doit leur assurer les moyens techniques nécessaires.

Pour les documents isolés qui ne sont pas des livres, le Département des arts du spectacle a mis au point des solutions pour leur catalogage dans la base BN-Opaline : dans la sous-base Arts du Spectacle. En revanche, pour les documents qui arrivent groupés, le département n'a jamais trouvé de solution tout à fait satisfaisante. Pour l'instant, les fonds traités font l'objet d'un outil de recherche sous forme papier, mis à la disposition du public, sans qu'il y soit fait référence dans les outils électroniques de la BnF.

Je propose ici de faire le point sur les pratiques du Département des arts du spectacle concernant le traitement des documents d'archives pour dégager des orientations en toute objectivité. Avant d'analyser les pratiques du Département, il m'a semblé utile de faire quelques recherches sur le vocabulaire employé et le vocabulaire officiel. Du décalage entre ces deux registres découle souvent des malentendus que l'on voudrait éviter. En effet, le traitement d'un document (aussi bien matériel qu'intellectuel) dépend de la perception qu'on en a par le langage. Il s'agit donc de clarifier les définitions.

1. La terminologie des ensembles de documents

Au Département des arts du spectacle, les documents arrivent principalement par le dépôt légal (pour les acquisitions courantes de livres), par achats (dans des magasins spécialisés, des ventes aux enchères ou à des particuliers) ou par des modes d'acquisitions plus exceptionnels : dons, legs, datations. Quel que

soit le mode d'entrée, le caractère isolé ou groupé des documents induit un traitement particulier. Pour les documents complètement isolés (une affiche arrivée par le dépôt légal, par exemple), le traitement matériel et le catalogage est déterminé par la nature du document (l'affiche est entoillée, cataloguée dans Opaline). Par contre, la terminologie devient plus floue dès que l'on aborde des documents groupés⁸.

1.1. « Manuscrits » et « collections »

Un conservateur du département, Christophe Gauthier, a donné quelques définitions dans un document destiné à faciliter les recherches dans les divers catalogues de manuscrits⁹.

« Le terme de « manuscrits » au Département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France désigne les documents non imprimés (correspondance, textes dramatiques, textes critiques) entrés *isolément* dans les collections, par voie d'acquisition ou de don. Il est en partie impropre dans la mesure où ce que l'on qualifie couramment de « Collections » du département (fonds d'archives cotés 4^o-COL, collections Antoine Baty, Jouvot etc.) renferme bien entendu des manuscrits en très grande quantité. Cette distinction entre « manuscrits » et « collections » est toutefois essentielle à la compréhension de la structuration des fonds du département. »¹⁰

Les « manuscrits » sont donc des documents isolés, mais qui peuvent toutefois comprendre plusieurs « pièces » matériellement individualisées. Selon Christophe Gauthier, les documents manuscrits restent des « manuscrits » quand ils sont de l'ordre d'une boîte. Ces documents ne sont cependant pas suffisamment nombreux pour recevoir une cote de « collection ». Les « manuscrits » ne désignent pas simplement les documents écrits ou copiés à la main¹¹, mais un mode de traitement particulier dû à l'isolement de ces

⁸ Le Département n'a jamais fait de mise au point sur le traitement à apporter aux ensembles qu'il reçoit, selon la nature des documents qu'ils renferment. Les fonds ou collections sont distribués aux membres du personnels qui les traitent individuellement.

⁹ Le Département des arts du spectacle n'utilise pas le terme de « papiers », employé dans d'autres bibliothèques, « terme générique et plutôt familier désignant tout ensemble de documents d'archives considérés du point de vue de son détenteur ». ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Dictionnaire des archives français-anglais : de l'archivage aux systèmes d'information*. Paris : AFNOR, 1991.

¹⁰ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE. *Notice sur les outils de recherche et les inventaires des manuscrits du départements des Arts du spectacle*, document interne sous traitement de texte, septembre 2002. Contrairement aux collections cotées 4^o-COL, les manuscrits sont cotés Mn.

¹¹ ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Dictionnaire des archives français-anglais : de l'archivage aux systèmes d'information*. Paris : AFNOR, 1991.

documents. Dans le vocabulaire usuel du département, la distinction entre « manuscrits » et « collections » est avant tout une question de volumétrie et de cotation. Cependant, sous un même système de cote (le 4^o-COL) on perçoit une différence entre « collection » et « fonds d'archives »¹².

1.2. « Collections » et « fonds d'archives »

Effectivement, selon le *Dictionnaire des archives*, un fonds d'archives est « l'ensemble de documents de toutes natures qu'une personne physique ou morale a automatiquement produits ou reçus dans l'exercice de ses activités, rassemblés et organisés en conséquence de celles-ci et conservés en vue d'une utilisation éventuelle », tandis qu'une collection désigne un « regroupement volontaire de documents, d'objets, d'informations de provenances diverses, rassemblés en raison de la similitude d'un ou de plusieurs de leurs caractères, contrairement au fonds d'archives qui se constitue automatiquement et organiquement ». A une plus grande échelle, on parle aussi des « collections » du Département des arts du spectacle pour désigner l'ensemble des richesses de toutes natures (monographies, iconographie...) qu'il renferme, ce qui n'est pas pour simplifier les choses.

Pourtant, les deux termes sont parfois confondus : on parle¹³ du « fonds Robier » qui est une collection de dossiers de presse, on parle de la « collection » Jean-Marie Simon pour le fonds d'archives Jean-Marie Simon. La plupart des intitulés des instruments de recherche n'attribuent pas de qualificatif générique à l'ensemble des documents qu'ils traitent. Le choix des termes est pourtant important pour le statut des documents. A propos des documents du Théâtre National Populaire sous la direction de Jean Vilar, cette question de vocabulaire a entraîné une polémique sur le mode de signalement des documents¹⁴. Pour l'instant, je préfère employer le terme générique d'« ensemble de documents » ou de « documents groupés ».

Il faut souligner que cette confusion est assumée de la part du département : la plupart des personnes en sont conscientes et sont même capables de fournir une explication. L'appellation de « collection » pour des documents qui relèveraient plutôt du fonds d'archives évite d'aviver les tensions qui peuvent exister entre bibliothèques et services d'archives pour la collecte et la

¹² Le sort des "manuscrits" est étudié à la fin de la deuxième partie.

¹³ On se réfère ici aux intitulés des outils de recherche de ces ensembles.

¹⁴ Il s'agit bien d'une collection de documents (bien que certains documents d'archives y figurent).

conservation de fonds privés, en particulier de fonds d'archives de la création. On voit là que ce problème de vocabulaire est révélateur d'un débat qui le dépasse : la présence de fonds d'archives dans les bibliothèques a-t-elle une raison d'être, ou est-ce que cela dépasse leurs prérogatives ?

2. Les archives de la création

La circulaire n°94-992 du 2 septembre 1994 donne des recommandations pour le partage de ces tâches entre bibliothèques municipales et services d'archives départementaux, pour des fonds d'archives d'intérêt local¹⁵. Elle définit un certain nombre de « règles de bonne conduite », en appelant au bon sens des uns et des autres : un document conservé dans un établissement qui n'a pas vocation à s'y intéresser est un document qui ne sera pas traité de manière satisfaisante, qui ne trouvera pas son public, qui sera donc oublié. En revanche, la circulaire n'aborde pas le problème d'un point de vue plus global, ni le cas particulier des archives de la création qui nous intéresse ici.

Dans le partage des collections entre bibliothèques et services d'archives, les bibliothèques ont récolté, traditionnellement, les « manuscrits », entendons ici les manuscrits littéraires, scientifiques ou artistiques, produit d'un travail intellectuel, ainsi que la correspondance. La vocation des services d'archives était plutôt de conserver la mémoire de l'administration, de la politique, de la diplomatie. Cet état de fait est-il un pis-aller ? Aujourd'hui, les chercheurs apprécient de pouvoir consulter au même endroit, voire simultanément, tous les témoins de la gestation d'une œuvre, des premiers brouillons à l'état définitif imprimé. Pour ce qui concerne les arts du spectacle, on a déjà montré que les collections relevaient à la fois des archives, des musées et des bibliothèques.

Le Département des arts du spectacle n'est pas en état de concurrence avec le monde des musées¹⁶. Les musées d'arts s'intéressent peu aux objets du spectacle ; les tableaux conservés dans les collections du département sont

¹⁵ Voir pour toute cette partie, SORET, Marie-Gabrielle. *Le traitement des archives musicales, recensement des pratiques et des méthodes*. Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire, dossier d'aide à la décision, sous la dir. de Monsieur Christian Ducharme. Villeurbanne : ENSSIB, 1998, p. 9-14 ; ainsi que l'article d'Albert POIROT. « Les archives dans les bibliothèques : logiques de services ou accidents de parcours ? ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 2, 2001, p. 4-14.

¹⁶ Au sein des bibliothèques, le Département des arts du spectacle est le mieux placé pour récolter des fonds. La Bibliothèque d'études théâtrales Gaston Baty (UFR de Paris III) ne prospecte pas sur le terrain des archives.

souvent d'une grande valeur documentaire mais peu sont signés de grands noms. De même, les musées de costumes cherchent les costumes « griffés » mais s'intéressent peu aux pièces de costumiers. Pour la collecte des archives de la création, les bibliothèques se trouvent en concurrence avec les Archives Nationales (la section des archives privées) et des institutions privées spécialisées encouragées par l'Etat qui les subventionne. Pour les archives des arts du spectacle, par exemple, des fonds d'archives sont parfois déposés à l'IMEC dont ce n'est pas la vocation d'origine. Pour la plus grande satisfaction des donateurs, ce genre d'établissements a les moyens de valoriser immédiatement les fonds qu'on lui donne, par une exposition ou un catalogue, ce que le Département des arts du spectacle ne peut faire, ayant bien d'autres tâches à assumer. La Bibliothèque nationale de France se trouve ici en position de faiblesse, d'autant que l'IMEC a tendance à dépecer les fonds pour n'en garder que la part jugée la plus « intéressante », ce qui dévalorise d'autre part les collections de la BnF qui récolte le reste.

Les limites de compétences ont finalement été définies entre la Bibliothèque nationale de France et les Archives Nationales. La BnF a :

« vocation à acquérir et conserver, sous quelque forme qu'elles lui parviennent, les archives privées qui sont en relation avec la création littéraire, philosophique et artistique. Cette compétence s'applique notamment aux documents qui peuvent être considérés comme les éléments explicatifs d'une œuvre, qu'elle soit réalisée ou non : notes, plan, dossiers de travail, manuscrits, correspondance, dessins et essais préparatoires d'écrivains et d'artistes. »¹⁷ Ce qui permet de « régler à l'amiable les difficultés qui pourraient résulter de l'ambiguïté de certains fonds et contribuer ainsi à affiner par la pratique la définition théorique résultant de la commune réflexion »¹⁸.

Parfois, les Archives Nationales récoltent les archives dites administratives, tandis que la BnF obtient les archives artistiques. Cette situation est néanmoins assez contradictoire avec le principe de « respect des fonds »¹⁹. Les archives d'un théâtre contiennent aussi bien des documents administratifs que des documents artistiques ; certains spectacles peuvent être affectés par la

¹⁷ Lettre de Jean Favier (dir. des Archives Nationales) à Georges Le Rider (admin. BnF, s.d. [1979]) ; lettre citée par Marie-Gabrielle Soret dans son mémoire, voir *op. cit.*, p. 12-13.

¹⁸ Id.

¹⁹ Ce principe recommande de garder l'unité de provenance du fonds, voire de conserver le classement originel du fonds, selon les traditions archivistiques. Voir NOUGARET, Christine. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : Direction des Archives de France / La Documentation française, 1999, p. 13-15.

gestion administrative, financière du théâtre, et le chercheur devra donc rétablir lui-même les liens nécessaires. C'est justement la situation des archives du TNP, auxquelles je me suis intéressée : les archives administratives sont aux Archives Nationales, tandis que la Maison Jean Vilar conserve les documents artistiques. Ceci peut paraître anecdotique pour notre propos, mais il s'agit encore une fois de qualifier les ensembles de documents et de leur appliquer un traitement qui leur convient.

3. Fonds d'archives et collections d'arts du spectacle : quelques exemples

Dans mon enquête, je me suis intéressée aux instruments de recherche produits par le Département des arts du spectacle pour les collections ou fonds d'archives qu'il abrite. La lecture de ces instruments de recherche permet d'apprécier la nature des documents décrits, la nature du fonds ou de la collection²⁰. Selon les définitions citées plus haut de « fonds d'archives » et de « collection »²¹, on peut dresser une typologie des ensembles de documents, collection ou fonds d'archives, qui ont fait l'objet d'un instrument de recherche quel qu'il soit.

3.1. Les « collections »

Les collections sont de deux ordres. D'une part, certaines collections sont formées par un individu, arrivées telles quelles au Département des arts du spectacle. C'est le cas de la collection de la compagnie Marcel Maréchal, ensemble de documents rassemblés par François Collet, administrateur de La Criée, salle dirigée en son temps par Marcel Maréchal. La collection Gérard Frydman est une collection qui rassemble des témoignages sur le théâtre yiddisch à Paris entre 1889 et 1983.

D'autres part on trouve des collections formées par le département lui même. Ainsi, la collection Abel Gance est composée principalement des archives du cinéaste auxquelles on a adjoint des documents achetés lors de la vente Nelly Kaplan²².

²⁰ Voir le tableau de typologie des inventaires n° 1.

²¹ D'après le *Dictionnaire des archives français-anglais*, et non selon la définition de la « collection » comme ensemble de manuscrits de plusieurs boîtes, particulière au Département des arts du spectacle.

²² L'avertissement de l'inventaire de la collection Abel Gance explique cette subtilité.

Dans certains cas, on hésite à qualifier l'ensemble de collection ou de fonds d'archives. La « collection » Maurice Jaubert comprend un ensemble de documents, principalement des partitions du compositeur Maurice Jaubert, par ordre d'opus. Cet ensemble peut à la fois être considéré comme les archives artistiques du compositeur, et comme une collection de partitions.

3.2. Les « fonds d'archives »

La collection rassemble des témoignages, quelle que soit leur nature, sur un thème particulier. Au contraire, le fonds d'archive retrace l'activité de son auteur par des documents de natures diverses mais que l'on rassemble sous l'appellation d'« archives », c'est à dire un « ensemble de documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale ou par tout service, organisme public ou privé dans l'exercice d'une activité ». Si une collection peut contenir des documents d'archives, éventuellement issus de sources diverses, un fonds d'archives ne contient que des documents d'archives relatifs à leur auteur. Il paraît important de préciser cette définition alors que le commun des mortels ne conçoit le terme d'archives que sous des formes particulières de ses représentations, en particulier les documents administratifs. Une maquette, une photographie sont des documents d'archives au même titre qu'un procès verbal de réunion ou un bilan financier.

Parmi les fonds d'archives inventoriés, on trouve des fonds d'archives d'institutions²³ (Centre National des Marionnettes, ENSATT, Théâtre d'Aubervilliers, Théâtre des Bouffes du Nord, Théâtre en rond, Théâtre du Palais de Chaillot, Théâtre des quartiers d'Ivry), des fonds d'archives d'hommes ou de femmes de théâtre (Jean-Marie Simon, Guillot de Saix, L.-B. Deutsch, Christian Casadesus, Jeanne Laurent, René Fauchois, Gonzalo Estrada), ceux des compagnies (Comédie de Provence, Ris et Danceries, Living Theatre, Théophiliens), d'une danseuse (Lucienne Lamballe), de dramaturges ou d'auteurs (H.-R. Lenormand, Pham Van Ky), de cinéastes (M. Allégret, René Clair, Cyril Collard, Jean Grémillon, Pierre Jenn).

Certains inventaires regroupent plusieurs fonds d'archives liés, comme l'inventaire des archives Christian Casadesus qui comprend aussi les archives de la Compagnie du Regain et du Théâtre de l'Ambigu, ou encore celui des archives de Charles Dullin et de Simone Jolivet.

²³ Les exemples suivants sont pris parmi les fonds d'archives qui ont été inventoriés.

Toutefois, certains de ces fonds sont incomplets, au sens où il ne permettent pas de retracer l'activité de l'auteur du fonds considéré dans toute sa diversité. Nous avons déjà parlé du partage du fonds du Théâtre Nationale Populaire entre les Archives Nationales et la Maison Jean Vilar. On considère pourtant dans les deux cas que ces ensembles sont des fonds d'archives issus d'un même producteur, que l'histoire a dissociés.

Ce mémoire est intitulé « Le signalement des documents d'archives en bibliothèques : l'exemple du Département des arts du spectacle ». Le problème est donc abordé du point de vue de ce département spécialisé de la BnF, où l'on constate la présence à la fois de collections et de fonds d'archives, pour lesquels on peut mener une réflexion parallèle. Le problème du signalement des documents d'archives en bibliothèque est donc celui des « documents groupés » en général (terme que je privilégierai dorénavant), collections ou fonds d'archives.

3.3. Le statut du document au sein d'un ensemble de documents et son signalement auprès du public

Au Département des arts du spectacle, deux modes de traitement cohabitent concernant les ensembles de documents (fonds ou collection) : les inventaires papier (traitement archivistique), qui restituent la structure du fonds (description à niveaux), et le catalogage sous BN-Opaline, catalogage bibliographique qui permet une interrogation de type documentaire des collections dans leur ensemble. Je décrirai ces deux types de traitement un peu plus loin, mais je veux dès maintenant souligner qu'idéalement, leur coexistence n'entraîne pas de redondance. Ces deux approches sont complémentaires l'une de l'autre car chacune est adaptée, et s'applique, à des ensembles de documents différents. Le statut du document, au sein de l'ensemble, permet de dire quel signalement adopter. Lorsque les documents sont juxtaposés les uns aux autres sans interaction (comme c'est souvent le cas dans les « collections »), le traitement sous Opaline paraît bien adapté²⁴. Lorsque les documents sont intimement liés par la logique de leur production (dans le contexte d'un « fonds d'archives »), le traitement de type archivistique permet de garder l'arborescence du fonds.

Il paraît donc indispensable de s'interroger sur le statut des documents au sein de l'ensemble avant de décider de leur signalement. Avant toute chose, le

²⁴ Il faut tout de même indiquer au lecteur la provenance du document, dans la zone des notes.

bibliothécaire doit se mettre à la place du chercheur et imaginer quel type d'interrogation ce dernier souhaiterait avoir sur les documents considérés : poser une question transversale sur les collections du département dans leur ensemble, ou avoir une approche verticale du fonds d'archives dans lequel s'inscrit le document et sans lequel il n'est pas lisible.

Selon la nomenclature théorique que j'ai dressée plus haut entre fonds d'archives et collection, une réponse simpliste au problème serait de réserver le traitement archivistique aux fonds et le catalogage aux collections. Cependant, on s'aperçoit vite qu'au-delà des définitions, on trouve une infinité de variations. Tel fonds d'archives pourrait être traité sous Opaline ; c'est le cas de l'ensemble qui concerne la Comédie de Provence, dont les documents sont rassemblés par spectacle²⁵. Telle collection a été soigneusement organisée par le collectionneur, de manière à faire apparaître une structure artificielle. On peut dire qu'Auguste Rondel lui-même a organisé sa « collection » de manière méthodique, selon des thématiques. L'outil qu'il a rédigé, connu sous le nom de « catalogue Rondel », est structuré comme un inventaire. La Collection du TNP sous la direction de Jean Vilar fait apparaître une structure complexe ; c'est pourquoi l'inventaire était préférable.

En théorie, la question du signalement des documents d'archives au Département des arts du spectacle, et plus largement des documents groupés, se résoud en fonction de leur caractère imbriqué, ou au contraire, juxtaposé. De fait, d'autres critères interviennent et brouillent les cartes, situation dont le circuit des collections spécialisées est le reflet.

4. L'entrée des documents groupés au Département des arts du spectacle : le circuit des collections spécialisées

Le département dispose de deux documents qui définissent le circuit du document²⁶, pour les livres d'une part, et pour les « collections spécialisées » (c'est à dire les « non livres ») d'autre part. Je me suis intéressée au second dans lequel entrent les fonds d'archives et collections. Dès l'entrée au Département, on distingue les « documents en groupe », et les « documents isolés ». La procédure est assez précise pour les documents isolés, séparés par support. En revanche, elle est moins claire pour les documents groupés. Le

²⁵ L'inventaire qui date de 1997 a d'ailleurs été saisi sous Opaline depuis.

²⁶ Voir annexe n° 2.

sort de ces documents se règle en deux étapes. Dans un premier temps, on décide si les documents seront répartis par support (ce qui leur fait rejoindre la filière des documents isolés) ou s'ils ont une cohérence d'ensemble. Dans le deuxième cas, les groupes de documents sont traités au choix par le catalogage ou inventoriés, mais rien ne semble déterminer objectivement quel traitement sera appliqué selon les cas. En effet, les deux pratiques coexistent sans qu'on trouve une logique définitive à l'une ou à l'autre. Le Département n'a jamais rédigé de document fixant le signalement des documents en groupe, en fonction de critères objectifs qui apparaîtraient comme des règles et ne pourraient être discutés.

De fait, cette inexactitude reflète une situation assez floue à l'entrée des collections et fonds d'archives au Département des arts du spectacle. Concrètement, un membre du personnel prend en charge la nouvelle collection ou le nouveau fonds ; il est chargé de le traiter si possible, ou du moins d'assurer les communications en différé demandées par les lecteurs. Le traitement des documents isolés est dévolu à des personnes spécialisées par support, qui maîtrisent les techniques de description de chacun de ces supports. En sus, chaque membre du personnel reçoit à sa charge un certain nombre de collections ou de fonds. Compte tenu du fait que ce personnel n'est pas forcément spécialisé dans le traitement des fonds et des collections, et considérant le manque de concertation sur ce sujet, il est dommage que le circuit du document reste vague sur le traitement à apporter, entre catalogage et inventaire.

Au Département des arts du spectacle, le débat terminologique à propos des ensembles de documents (collection ou fonds d'archives) recouvre par conséquent celui du circuit du document. Le personnel est partagé entre son désir d'établir des règles suivant des frontières terminologiques – par exemple, réserver le traitement archivistique aux fonds d'archives et le catalogage aux collections – et son souci d'efficacité et de pertinence, dans le traitement des ensembles de documents, au cas par cas. Il serait en effet pratique de pouvoir déterminer le signalement des documents en fonction d'une typologie terminologique. L'état des lieux que nous avons dressé concernant le traitement des fonds d'archives au Département des arts du spectacle montre que des considérations pragmatiques – comme des contraintes en terme de temps – empêchent de fixer de telles règles.

Partie 2. Le signalement des documents groupés au Département des arts du spectacle : état des lieux et perspectives

Le problème du signalement des documents d'archives en bibliothèque ne peut être abordé d'un point de vue global, faute de données. Albert Poirot, dans son article sur les archives en bibliothèques²⁷, souligne que le recensement des fonds d'archives reste incomplet dans les deux principales entreprises menées jusqu'à maintenant : *Patrimoine des bibliothèques de France*, et le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*.

Mon propos est d'étudier le signalement des documents d'archives dans leur description précise, et non d'en rester à une description globale au niveau du fonds. Il est vrai que le signalement des documents d'archives commence d'abord par la présentation du fonds dans son ensemble au public. Actuellement, le site de la Bibliothèque nationale de France cite les principaux fonds du département (qui sont aussi les plus prestigieux) sans entrer dans les détails²⁸. Nous verrons cependant que le département commence à réfléchir au signalement des fonds à un niveau global, sous la forme d'une notice de fonds dans la base BN-Opaline.

Pour ce qui concerne le signalement des documents d'archives à un niveau plus précis, la lecture des mémoires de l'ENSSIB les plus récents reflète la situation du Département des arts du spectacle : une hésitation entre un signalement manuel qui tombe souvent dans l'oubli, et un catalogage insatisfaisant pour la cohérence de l'ensemble²⁹. Au Département des arts du spectacle, j'ai dit que les documents groupés sont signalés de deux manières différentes : par des inventaires « papiers » et par un catalogage dans la base BN-Opaline. La pratique des inventaires est antérieure au catalogage informatisé, apparu dans

²⁷ POIROT, Albert. « Les archives dans les bibliothèques : logiques de services ou accidents de parcours ? ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 2, 2001, p. 9-10. Albert Poirot salut la pertinence d'entreprises telles que l'enquête du Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques qui vise au recensement des fonds d'archives et papiers personnels des scientifiques du XVI^e siècle à nos jours. Ajoutons pour notre domaine, le Répertoire des arts du spectacle, piloté depuis 1998 par le Département des arts du spectacle ; voir mon rapport de stage. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Répertoire des arts du spectacle, base de données sur le patrimoine des arts du spectacle en France [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm> (consulté le 09/12/02).

²⁸ Malheureusement, le Répertoire des arts du spectacle ne donne pas encore la description des fonds du Département des arts du spectacle lui-même. Néanmoins, la description de certains fonds est déjà disponible dans le CCFR.

²⁹ Pour un essai de catalogage, voir KLYMUS, Marina. *Le fonds Lagénie à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux : quelle vocation ? Quelle valorisation ?* Sous la dir. d'Anne Meyer. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2002, p. 23-29. Le fonds Lagénie est surtout une bibliothèque. De fait, la stagiaire n'a pas eu le temps d'aborder le catalogage des documents d'archives et manuscrits.

les années quatre-vingt-dix. Nous analyserons successivement ces différentes pratiques.

1. Le signalement manuel des documents groupés

Le signalement manuel des documents groupés, sous forme d'un outil de recherche « papier », s'applique aussi bien aux collections qu'aux fonds d'archives. Dans cette partie, nous avons analysé les outils de recherche « papiers » présents dans la salle de lecture³⁰. Il s'agit d'instruments de recherche finalisés, mis librement à la disposition du public. Il existe quantités d'autres instruments de recherche manuels à l'usage du personnel uniquement, qui lui permettent de se repérer dans les collections, mais qui ne sont pas suffisamment aboutis pour que le public puisse y accéder. Ces instruments étant dispersés dans tout le département, et considérés comme provisoires, nous avons renoncé à en faire le recensement et à les analyser. Le questionnaire que nous avons établi pour le personnel avait pour but de signaler ce type d'instruments de recherche, rédigé par le personnel actuel. Les réponses ne nous permettent pas d'établir une liste exhaustive, surtout pour les instruments anciens³¹.

L'analyse qui suivra a pour but d'établir une typologie des outils de recherche manuels mis à la disposition du public.

1.1. Les différents instruments de recherche produits par le département

D'emblée, il faut souligner la diversité des instruments de recherche mis à la disposition du public³² pour le signalement des documents groupés. La terminologie utilisée pour les désigner est parfois assez floue, certains outils de recherche sont redondants avec la base BN-Opaline, ce qui peut entraîner des confusions pour le lecteur. Je commencerai par dresser une typologie des instruments de recherche dans leur ensemble, avant de me pencher sur celle des inventaires eux-mêmes.

³⁰ Tablette à gauche de la cheminée dans la partie « Accueil » de la salle de lecture.

³¹ De manière générale, ce questionnaire avait pour but de révéler la réflexion de chacun concernant le type de signalement à adopter pour les documents groupés. Cinq questionnaires m'ont été retournés, ce qui était peu représentatif pour en tirer des conclusions.

³² Au bureau d'accueil du public.

1.1.1. Inventaires et catalogues

Au Département des arts du spectacle, la pratique des « inventaires »³³ s'applique à des ensembles de documents de types différents. Dans la plupart des cas, le Département des arts du spectacle rédige des inventaires de *fonds d'archives*. La cohérence de l'ensemble est l'origine de la *production* des documents. L'inventaire décrit les documents en respectant les relations hiérarchiques qui les unissent, selon le classement du fonds dans son ensemble, classement qui est, en général, le reflet d'un ordre de *production* des archives à leur source.

La pratique des inventaires s'est étendue aux *collections*. On a donc fait l'inventaire des textes écrits pour la radio et des textes écrits pour la télévision, don de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques), des clichés provenant de la collection Clémançon, des dossiers de presse issus de la Collection Lapierre.

Dans les cas cités, l'homogénéité de provenance se double d'une homogénéité de *nature* des documents. Les outils de travail produits par le Département des arts du spectacle pour ces ensembles sont appelés « inventaires », peut-être abusivement. Pour des ensembles similaires, on a employé plus justement le terme de catalogue³⁴ : par exemple le *Catalogue des brochures publicitaires de films*, le *Catalogue des correspondances cinématographiques*, le *Catalogue de photos, collection Fernand Michaud / Maree-Breyer*, ou encore le *Catalogue des scénarios de films déposés par la maison de production Gaumont (1906-1908)*. Ces trois catalogues décrivent systématiquement des ensembles de documents de même nature, provenant éventuellement d'une même source. Les documents ne sont liés entre eux par aucun lien de hiérarchie³⁵.

La collection Edward Gordon Craig a été partiellement cataloguée sous forme de fichiers. L'inventaire de ces fichiers dispersés depuis longtemps est en cours.

Aux inventaires et catalogues cités, on peut ajouter en marge l'« inventaire » de la documentation conservée au Département des arts du spectacle

³³ L'inventaire décrit la totalité des pièces ou des actes d'un fonds, d'un sous-fonds ou d'une série du cadre de classement, en les regroupant par *article*. Voir NOUGARET (Christine). *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris, Direction des Archives de France / La Documentation française, 1999, p. 121.

³⁴ La définition archivistique d'un *catalogue* précise qu'il se distingue d'un inventaire :

- par son objet : il porte sur un ensemble de documents d'origines diverses, de forme matérielle ou de thème homogènes
- par sa structure : les documents décrits le sont pour eux-mêmes et ne sont pas replacés dans le contexte d'un niveau de description supérieur. *Ibid.*

³⁵ Il faut préciser que ces *catalogues* ont fait l'objet pour la plupart de rétroconversion dans la base BN-Opaline, mais le public a toujours accès à la version papier.

concernant le Festival d'automne de Paris de 1972 à 1999. Dans une approche documentaliste, cet « inventaire » rassemble sous forme de tableaux le matériel documentaire des spectacles du Festival d'automne conservé au Département des arts du spectacle. Cet outil n'est cependant ni un inventaire d'archives (puisque'il s'agit de documents dispersés après leur production), ni un catalogue (puisque'il se contente simplement de signaler la présence des documents dans les collections du Département des Arts du Spectacle, sans les localiser ni les décrire, en dehors de leur nature).

Par delà les confusions ou imprécisions terminologiques, ce qui ressort de ces pratiques est la volonté d'isoler de la masse des documents conservés au Département des arts du spectacle des ensembles qui ont leur cohérence propre (soit de nature, soit de provenance). Après la mise en place du système Opaline, le Département des arts du spectacle a continué à constituer des catalogues spécialisés (par exemple le *Catalogue des scénarios de films déposés par la maison de production Gaumont*, rédigé entre 1997 et 2000). Pour le chercheur, le catalogue spécialisé donne à ces documents une visibilité plus grande que s'ils étaient noyés dans le réservoir Opaline. Encore faut-il que ces outils soient consultables à distance.

1.1.2. Index

Le Département des Arts du Spectacle produit un troisième type d'outil, ce que l'on pourrait appeler des index. Ils concernent des fonds classés, conditionnés en boîtes et non inventoriés. Les index relèvent les thèmes, noms de personnes, types de documents, ou titres et renvoient aux boîtes dans lesquelles on peut trouver des documents concernant ces entrées d'index (en général sous forme de classeur Excel). Certains de ces index sont livrés au public, par exemple celui du fonds Robier. D'autres sont à l'usage du personnel uniquement. Le personnel est partagé sur la pertinence ou non de mettre à la disposition du public ce type d'inventaire. Le niveau d'informations est souvent insuffisant pour que le lecteur puisse juger si les documents l'intéressent.

La multiplicité des outils mis à la disposition du public et leur caractère parfois redondant avec la base BN-Opaline tendent à brouiller les pistes pour le lecteur. A juste titre, la plupart des catalogues ont été rétroconvertis dans la base BN-Opaline. Les index sont considérés comme provisoires. Dans la suite de mon propos, je m'intéresserai plus particulièrement aux instruments de recherche de type « archivistique » (principalement des inventaires), qui

doivent être isolés. Ces inventaires concernent des collections ou fonds d'archives à structure hiérarchisée.

1.2. Analyse des inventaires du Département des arts du spectacle

1.2.1. Méthode et grille de description

L'analyse a consisté à regarder systématiquement chaque inventaire dans le détail, selon une grille d'observation sommaire qui laissait place au commentaire. Pour chaque inventaire, on a observé sa structure et le degré de détail apporté à la description des documents. Pour ce faire, nous avons gardé en tête la structure d'Opaline – description à deux niveaux : des spectacles, puis des documents – qui peut servir de grille de lecture et d'analyse de la description des documents.

Voici les champs minimaux de la description de chaque inventaire.

- Identification de l'outil : titre, rédacteur, date, collation, forme (traitement de texte Word, tableur Excel, texte imprimé, dactylographié).
- Description de l'outil : illustrations, alphabet, contenu (dans l'ordre de la table des matières), classement particulier, type d'inventaire (détaillé / sommaire).
- Description du fonds d'archives : auteur (producteur) du fonds, structure (plan de classement), nature des documents.
- Description des documents : description des spectacles, description des documents, étude de la hiérarchie spectacle / documents.

Cette grille laisse place au commentaire libre, notamment pour ce qui concerne le classement de l'ensemble. On a joint au descriptif de chaque inventaire quelques photocopies comme specimen de la présentation typographique. Cet aspect matériel peut paraître anecdotique mais il est fondamental dans la perspective d'une rétroconversion automatique.

1.2.2. Typologie générale

Au sens archivistique des termes, tous les instruments de recherche rédigés pour les fonds d'archives sont des inventaires, à l'exception d'un *répertoire*³⁶

³⁶ Cet instrument de recherche se présente comme un *inventaire sommaire*, mais la description se fait au niveau du dossier, caractéristique du répertoire. « La différence avec l'inventaire est clairement affirmée par l'instruction du 25 mars 1909, qui a étendu le répertoire aux archives départementales : « Le répertoire a [...] pour objet de porter promptement mais brièvement à la

pour la collection Abel Gance. La terminologie archivistique qui distingue *inventaire sommaire* et *inventaire détaillé* ne correspond pas vraiment aux inventaires considérés³⁷. Nul ne se livre à une analyse diplomatique très précise de chaque pièce. On peut tout de même distinguer les inventaires qui décrivent les pièces à l'aide d'un nombre minimal d'éléments (en général la nature du document, éventuellement la date, l'état manuscrit, dactylographié ou imprimé) et ceux plus précis qui ajoutent la collation par exemple.

Le répertoire de la Collection Abel Gance donne une vision globale du fonds par un cadre de classement précis. Le film est l'unité de description la plus fine (et renvoie à une cote). On ne sait pas, en général, quels documents on peut trouver à l'intérieur des dossiers. La rédactrice, Emmanuelle Toulet, souligne qu'il était impossible de faire un inventaire plus précis étant donné l'ampleur du fonds (224 boîtes) et la complexité des dossiers. En effet, une des questions centrales du traitement des fonds d'archives est bel et bien de savoir à quel endroit finit le travail du conservateur, et où commence celui du chercheur.

En ce qui concerne les inventaires, les pratiques sont variées. Pour affiner la première typologie (entre répertoires et inventaires), j'ai placé dans un tableau les principaux critères significatifs du niveau de détail des inventaires³⁸.

1.2.2.1. *La description des spectacles et des films*

Le premier de ces critères est la description des spectacles ou des films, qui fonctionne comme une notice-chapeau pour les documents qui s'y rapportent. La plupart des fonds étudiés comportent ce type de description à un moment ou à un autre de leur cadre de classement³⁹.

connaissance du public le contenu des Archives [...]. L'inventaire donne des *analyses* ; le répertoire ne donne que des *intitulés*. » » NOUGARET, Christine. *Les instruments de recherche dans les archives*. Avec la collab. de Bruno Galland, préface de Philippe Bélaïval. Paris : Direction des Archives de France / La Documentation française, 1999, p. 124.

³⁷ *Ibid* p. 121. Les inventaires sommaires décrivent chaque pièce de manière sommaire (cote, date, contenu, nature du document) tandis que les inventaires analytiques se livrent à une véritable analyse diplomatique de chaque pièce. Si cet ouvrage distingue les inventaires sommaires des inventaires analytiques, le *Dictionnaire des archives français-anglais : de l'archivage aux systèmes d'information* (École nationale des chartes, Association française de normalisation, Paris, AFNOR, 1991) ne mentionne pas cette distinction qui n'est plus d'actualité dans les archives, puisque la plupart des services d'archives produisent des instruments de recherche plus généraux, comme les répertoires et les états sommaires.

³⁸ Voir annexe n° 1.

³⁹ J'ai eu l'occasion de visiter la Bibliothèque de la SACD en vue de la préparation de l'exposition Gérard Philipe. Il s'agissait de trouver dans le fonds Jean Vauthier (dont l'inventaire est en cours) des documents concernant sa collaboration avec le comédien. Il est l'auteur de *La Nouvelle Mandragore*, pièce de théâtre créée et mise en scène par Gérard Philipe et Maria Casarès en 1952. La SACD ayant vocation à mettre en valeur le travail des auteurs, le classement se fait par œuvre (même pour les pièces de théâtre), et non par spectacle. On voit ainsi que la problématique de classement varie selon la nature du fonds et de son créateur (fonds d'auteur ou

- Le spectacle vivant

Pour le spectacle vivant, il faut confronter ces descriptions avec les « notices spectacle » d'Opaline et les recommandations pour la rédaction des inventaires⁴⁰ du Département des arts du spectacle. La fiche minimale d'identification des spectacles comporte : le titre du spectacle, le chorégraphe ou metteur en scène, la compagnie, le lieu de la représentation et la date de la première. L'auteur est considéré comme une information secondaire ; dans le contexte d'un spectacle *vivant*, le principal auteur du spectacle est celui qui dirige les mouvements et déplacements des acteurs ou danseurs.

La description des spectacles peut être plus étoffée. Selon les recommandations du département, la fiche d'identification d'un spectacle peut comporter le titre, l'auteur, le traducteur/adaptateur, le metteur en scène, la langue, le décorateur, le costumier, le créateur des lumières, le directeur musical, la compagnie, le lieu et date de la première. La plupart des inventaires donnent des spectacles une description complète⁴¹ (minimale ou étoffée).

Il nous a également semblé utile de relever si les reprises ou tournées (s'il y a lieu) sont mentionnées par l'inventaire dans le cas de spectacles vivants. En effet, ceci est compté comme un degré de précision supplémentaire de la description des spectacles.

- Les films

Pour les films, la notice minimale est beaucoup plus succincte et comporte : le titre original, titre français, le réalisateur, le pays et la date. Tous les inventaire de fonds cinématographiques comportent des descriptions complètes. Souvent, les descriptions sont même plus riches que le minimum requis pour identifier le film.

1.2.2.2. *La description des documents*

fonds d'homme de théâtre). Dans l'un comme dans l'autre cas, l'œuvre ou le spectacle interviennent comme un filtre assez naturel pour l'interprétation du fonds.

⁴⁰ Recommandations pour le traitement des collections théâtrales, document rédigé par Emmanuelle Toulet, avec la collaboration d'Anita Mengozzi et Danièle Chamaillard. Ce document propose un plan de classement adaptable, une fiche d'identification des spectacles et des documents. Voir en annexes n°3.

⁴¹ D'après Claudine Lejeune, administrateur Opaline, on considère que la notice est complète si elle comprend au moins les éléments : titre du spectacle, chorégraphe ou metteur en scène, compagnie, lieu de la représentation et date de la première. Néanmoins, Noëlle Guibert recommande d'indiquer le décorateur et le costumier, si on dispose de ces informations.

C'est au niveau de la description des documents que la différence entre les inventaires est la plus visible. La première question qui se pose au rédacteur de l'inventaire est s'il doit traiter le fonds pièce à pièce ou par lots. Souvent, les deux pratiques coexistent au sein d'un même inventaire. Par exemple l'inventaire du fonds René Fauchois traite des catalogues d'expositions de René Fauchois un par un, et traite par lots des recueils de correspondance, des séries de contrats d'engagements. Selon les inventaires, on indique ou pas le nombre de pièces par lot. Certains documents sont systématiquement traités par lots : les documents administratifs répétitifs (procès verbaux de conseils d'administration par exemple), les coupures de presse, les ensembles de photographies.

La description des lots ou des pièces particulières se fait à des niveaux de précision différents selon les inventaires. Certains indiquent simplement la nature du document (brochures, articles de presse, correspondance, maquettes, photographies, programme etc.), d'autres ajoutent la date du document, l'état du document (photographie couleurs ou noir et blanc, texte manuscrit ou dactylographié). Dans un inventaire, la description peut être plus ou moins précise selon la nature du document ; certains inventaires apportent un soin particulier à la description de la correspondance (c'est le cas des archives René Clair) ou des documents iconographiques (c'est le cas de l'inventaire de Ris et danseries). La description des documents est extrêmement précise dans l'inventaire Jeanne Laurent (elle inclut éventuellement des commentaires sur le contenu des documents).

Dans les inventaires des fonds René Clair et Jean Gremillon, on observe une analyse particulièrement fine des documents, à la fois dans leur description intellectuelle et leur contenu, un effort de rationalisation et de présentation en gardant des rubriques de description constantes (remplies ou pas) pour chaque document : sujet du document, nature et état (manuscrit, dactylographié, autographe), nombre de feuillets, auteur du document, destinataires, personnalités et collectivités citées, films cités, date du document, zone de note. Cette description semble influencée par la pratique du catalogage.

Enfin, certains inventaires indiquent systématiquement le nombre de feuillets de chaque document, tandis que d'autres ne le font pas⁴². Ce point devrait être abordé par le département, en parallèle avec une réflexion sur le mode de communication des fonds d'archives. Si l'inventaire n'indique pas le nombre de

⁴² Voir la dernière partie de ce mémoire.

feuilletés ou même de pièces, doit-on charger le personnel de salle de compter les documents lors de la remise des documents au lecteur et à son départ ? Les documents d'archives sont communiqués en table de réserve, sous le bureau du président de salle chargé de surveiller, mais cet argument ne semble pas suffisant. D'autre part, vue la quantité de fonds non inventoriés, ne vaut-il pas mieux rédiger des inventaires moins précis pour pouvoir rattraper le retard accumulé ?

1.2.2.3. *Les index*

La plupart des inventaires détaillés comportent des index. Les index sont un outil indispensable pour la lecture des inventaires. Encore une fois, les pratiques varient d'un inventaire à l'autre. Les index de noms sont fréquents, les index de titres apparaissent moins souvent. On voit parfois des index de lieux, ou de matières. Les index renvoient, la plupart du temps, à l'inventaire lui-même. Les index des inventaires des fonds Jean Gremillon et René Clair renvoient aux numéros de boîtes. L'inventaire de la Collection Jeanne Laurent est un autre cas particulier. Il ne comporte pas d'index, étant catalogué dans Opaline ; le lecteur doit jongler entre l'interrogation dans Opaline et l'inventaire qui donne la structure complète du fonds.

1.2.2.4. *Pour une typologie plus fine*

Il paraît assez difficile de détailler plus la typologie des inventaires. Plus qu'une typologie des inventaires, on peut faire une typologie des fonds, ce qui induit des différences pour les inventaires eux-mêmes. Au Département des arts du spectacle, on trouve donc des fonds dans lesquels intervient la notion de spectacle (ou de film), tandis que d'autres ne connaissent pas ce niveau de hiérarchie dans le classement. Aux premiers correspondent des descriptions de spectacles ou de films, qui chapeautent la description des documents se rapportant à ces événements. On pourrait aussi établir une typologie des inventaires en fonction de leur classement, qui est lui-même étroitement lié à la nature du fonds. Certains fonds se classent chronologiquement, par activité de l'auteur du fonds, ou par nature de document.

1.2.3. *Diversité de présentation*

Pendant longtemps, la présentation matérielle des inventaires a pu paraître anecdotique par rapport à leur contenu. En revanche, aujourd'hui, nous sommes sensibles à cet aspect, étant donné que cette présentation affecte la

rétroconversion en format électronique. Le dernier volume des *Nouvelles acquisitions françaises* a pu être encodé automatiquement en EAD (Encoded Archival Description / Description archivistique encodée) grâce à sa structure et sa présentation typographique régulières : le tout a été numérisé, soumis à un logiciel de reconnaissance de caractères, puis on a appliqué des programmes pour insérer des balises automatiquement.

Les inventaires du Département des arts du spectacle en revanche, ont des présentations complètement différentes les unes des autres, y compris au niveau de la ponctuation. Il paraît difficile de les regrouper par grands types. Beaucoup ont été rédigés sous traitement de texte. Seuls les inventaires de la Collection Fréjaville et des archives de Christian Casadesus sont dactylographiés.

En conclusion de cette analyse, à la fois matérielle et du contenu intellectuel des inventaires, on peut dire que la typologie dressée fait apparaître leur diversité. Les informations servant à décrire les documents sont différentes d'un inventaire à l'autre, les présentations sont également hétérogènes. Les efforts pour dégager une typologie sont vains. On peut identifier quasiment autant de types qu'il y a d'inventaires. Pour ces raisons, nous verrons par la suite qu'il est assez difficile d'imaginer une rétroconversion de manière automatique, sous quelque format que ce soit.

1.3. Avantages et inconvénient d'un signalement manuel des fonds d'archives et des collections

1.3.1. Du point de vue de l'utilisateur

- Un signalement qui conserve la structure interne du fonds d'archives

Un répertoire ou un inventaire est le strict reflet du classement d'un fonds d'archives ou d'une collection organisée de manière méthodique. Ce classement étant lui-même induit par une certaine logique de production à la source, il apporte au lecteur des informations supplémentaires en situant les documents dans leur propre contexte.

- Un signalement qui permet une consultation en « feuilletage »

Un autre avantage de l'outil de recherche « papier » est que le lecteur peut trouver un document intéressant pour sa recherche, sans avoir l'idée de chercher dans cette direction au préalable. En feuilletant l'inventaire à partir d'une première recherche, il peut rebondir sur une autre recherche à laquelle il

n'avait pas pensé. Il faut aussi souligner que les inventaires ou répertoires peuvent fournir en introduction des informations sur les sources complémentaires, ou encore des données factuelles concernant le fonds ou la collection élaborées à partir des documents, que le lecteur pouvait ignorer.

- Un signalement local uniquement

Un inconvénient majeur de ces outils « papiers » est qu'ils ne sont consultables que sur place. Très peu sont édités – à l'exception du catalogue de la collection *Art et Action* et de l'inventaire de la Compagnie Marcel Maréchal. En outre, la liste des fonds d'archives et des collections n'est disponible nulle part sur le site de la BnF. Pour le lecteur, la seule manière de savoir si le Département des arts du spectacle possède des documents intéressant sa recherche (dans les fonds d'archives et collections) est de se déplacer⁴³.

- La multiplication des recherches

Pour une même requête, le lecteur peut être amené à chercher dans plusieurs outils de recherche, catalogues et inventaires, en plus de la consultation du catalogue en ligne BN-Opaline. En effet, il n'y a aucune interaction des outils de recherche « papier » avec le catalogue informatisé. Cependant, depuis le mois de septembre, le Département réfléchit à l'élaboration de « notices de fonds » servant à signaler les fonds d'archives ou les collections faisant l'objet d'un inventaire papier. En zone de note, on mentionne l'inventaire.

1.3.2. Du point de vue du bibliothécaire

- Rapidité de mise en œuvre

Le bibliothécaire est aussi un utilisateur, et constate donc les mêmes avantages et inconvénients en terme d'utilisation des outils de recherche papiers. Cependant, d'un point de vue professionnel, la première qualité qu'il trouve à ce type de signalement est la rapidité avec laquelle on construit un tel outil de recherche. De plus, à partir du moment où on maîtrise les techniques de classement, d'inventaire et de traitement de texte, ce type de signalement ne requiert pas de connaissances techniques particulières.

- Imperfections et imprécisions

A contrario, ces facilités autorisent certaines licences qui peuvent être dommageables pour l'utilisateur, comme l'absence de normalisation des informations, notamment des titres et des noms propres. Le vocabulaire

⁴³ Néanmoins, le département répond à des demandes par téléphone et par courrier.

employé pour désigner des types de documents n'est pas non plus normalisé ; ce qui est évident pour le rédacteur ne l'est pas forcément pour le lecteur.

Les avantages et inconvénients du signalement manuel sont souvent à l'inverse de ceux du traitement dans la base BN-Opaline. Je n'ai pu me livrer à une analyse aussi précise de ce type de signalement informatique, du fait de la dispersion des informations. Il convient avant tout de décrire la base elle-même.

2. Le signalement informatique des fonds d'archives et des collections⁴⁴

2.1. Les catalogues de la BnF : BN-Opale+ et BN-Opaline

La Bibliothèque nationale de France possède deux catalogues complémentaires qui fonctionnent en INTERMARC : BN-Opale+ (pour les imprimés, livres et périodiques), et la base BN-Opaline (pour les « non-livres »).

A partir de 1988, la bibliothèque a réfléchi au catalogage de cette dernière catégorie de documents. Un informaticien, Michel Schutz, a conçu BN-Opaline à la demande des départements spécialisés, BN-Opaline étant constituée de plusieurs sous-bases⁴⁵. Ce catalogue a été constitué département par département, en adaptant les sous-bases aux attentes des utilisateurs en terme de catalogage des documents spécialisés.

Au Département des arts du spectacle, BN-Opaline fonctionne sur le principe de la hiérarchisation documentaire. Le personnel du département travaille principalement dans la sous-base « Arts du spectacle » et la sous-base « Cinéma » (qui n'est plus alimentée à l'heure actuelle).

⁴⁴ Cette description de la base BN-Opaline a été établie à partir d'entretiens avec Claudine Lejeune et Anne-Elisabeth Buxtorf, et à l'aide de l'article de Claudine LEJEUNE. « La base non-livres du Département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France ». In SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES DES ARTS DU SPECTACLE. *Arts du spectacle : patrimoine et documentation*, [XXIIIe congrès international, Paris, 25-30 septembre 2000], Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 159-161. Voir aussi les articles de Pierre-Yves Duchemin dans le *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 163 et 174.

⁴⁵ Les différentes sous-bases sont : Arts du spectacle ; Audiovisuel ; Cartes et plans ; Centre de recherche de manuscrits enluminés ; Cinéma ; Estampes et photographie ; Manuscrits littéraires français 20^e siècle ; Monnaies, médailles et antiques ; Musique.

2.2. Principes et structure de la base BN-Opaline pour les arts du spectacle⁴⁶

2.2.1. Un catalogage à deux niveaux de hiérarchie

La sous-base Arts du spectacle est utilisée pour le catalogage de documents de plusieurs types : images fixes (photos, dessins, affiches...), manuscrits modernes et archives (textes, correspondances, documents de mise en scène, matériel publicitaire).

Deux types de catalogages sont réalisés conjointement⁴⁷ :

- Traitement « documentaire » : élaboration d'une notice documentaire d'identification du spectacle à laquelle se rattachent des notices descriptives de documents traités par lots, ou pièce à pièce. La « notice spectacle » est une particularité de la sous-base Opaline du Département des arts du spectacle. Elle décrit précisément un « spectacle » c'est à dire la fiche technique la plus complète possible d'une représentation théâtrale. Une notice spectacle correspond toujours à une date. Pour les notices de spectacles, il existe une norme interne à la BnF : le *Manuel Intermarc (B) Intégré : notices de spectacle vivant*⁴⁸. Les notices de spectacles proviennent principalement du fichier d'identification des spectacles, réservoir élaboré par le CNRS (à partir de la presse et des programmes), recensant les spectacles français et francophones de la période 1960-1989. Après la rétroconversion de ce fichier de 33 000 notices, le personnel a continué d'alimenter cette base avec des notices élaborées principalement à partir des documents du service de l'actualité⁴⁹, et de manière plus occasionnelle, à l'occasion du traitement d'un fonds d'archives.
- Traitement « bibliographique » : description des documents ne se rapportant pas directement à un spectacle (par exemple : la correspondance privée d'un metteur en scène ou les documents

⁴⁶ Les paragraphes qui suivent sont inspirés et reprennent les dénominations d'un document interne de Cl. Lejeune, C. Pocheau, C. Revest, *Structure de la sous-base OPALINE / Arts du spectacle*, 21 oct. 1995.

⁴⁷ La sous-base cinéma fonctionne sur le même modèle à deux niveaux (description du film, puis du document attaché à cette première notice) que la sous-base arts du spectacle, mais les notices de films sont plus succinctes.

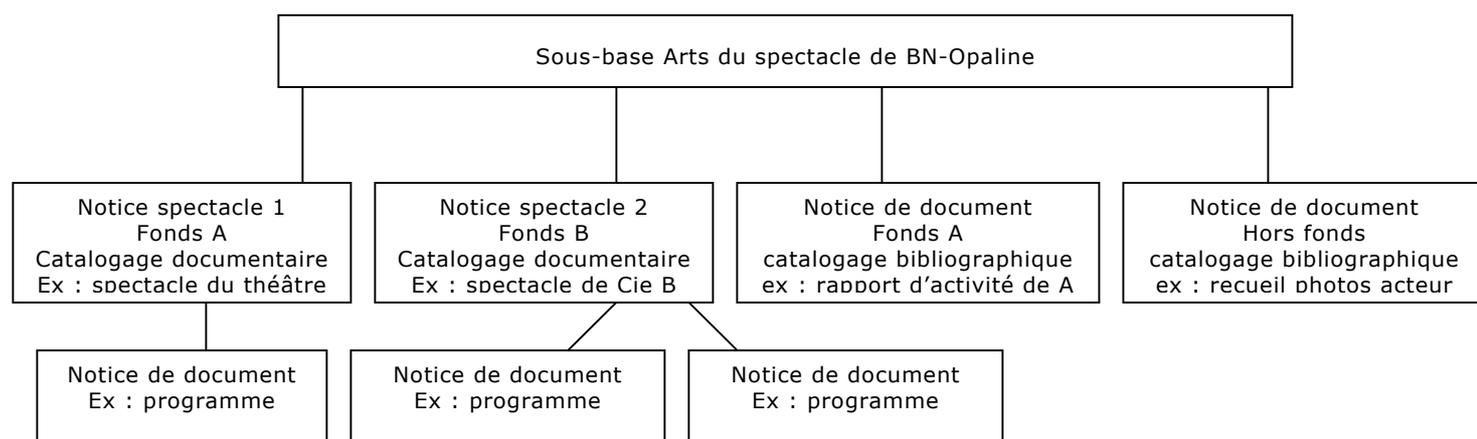
⁴⁸ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, DIRECTION DES SERVICES ET DES RÉSEAUX, DIRECTION DES COLLECTIONS. *Manuel Intermarc (B) Intégré : Notices de spectacle vivant*. Version 1 sous traitement de texte, mars 2000.

⁴⁹ Sur ce service du Département des arts du spectacle, se reporter à mon rapport de stage.

iconographiques se rapportant à une personnalité) ou catalogue sommaire de groupes de documents pour lesquels le traitement « documentaire » par spectacle n'est pas pertinent.

La sous-base Arts du spectacle comprend donc deux niveaux de hiérarchie de notices : les notices spectacles, et les « notices documents » qui en dépendent.

Par exemple :



Du point de vue du lecteur, cette hiérarchie contribue parfois à créer des frustrations. Les notices de spectacle issues de la rétroconversion du FIDS (fichier d'identification des spectacles) ne sont pas toujours suivies de notices de documents, si le département n'en possède pas, ou si le document se trouve dans un fonds ou une collection non catalogués dans BN-Opaline.

2.2.2. Structure de la sous-base « Arts du spectacle »

2.2.2.1. Accès aux informations

La sous-base arts du spectacle est constituée de trois réservoirs de notices : les notices de spectacles, les notices de documents, les notices de localisation. Le lecteur a accès aux notices de documents par l'intermédiaire des notices de spectacle. La notice de document « suit » la notice de spectacle (il s'agit souvent d'une notice qui décrit un lot de documents). Si le document n'est pas rattaché à un spectacle, le lecteur accède directement à la notice de document. L'écran d'accès aux critères les plus simples comprend les champs d'interrogation : nom de personne (auteur, interprète, metteur en scène, etc.), collectivité (troupe, festival, etc.), mots du titre, date du spectacle. L'écran

« tous les critères » ajoute des possibilités d'interrogation par salle de spectacle et par type de spectacle.

2.2.2.2. *Index et notices d'autorités*

Dans chaque sous-base Opaline, les notices sont reliées entre elles par des index internes à chaque sous-base. Le réservoir de notices d'autorité est lui aussi interne. Les autorités spécifiques aux arts du spectacle ne sont pas rapatriées dans la base BN-Autorités, puisque BN-Opale+ et BN-Opaline sont deux systèmes complètement disjoints pour l'instant.

Ceci pose un certain nombre de problèmes. BNA ne peut profiter des enrichissements apportés par le Département des arts du spectacle, dans des domaines très spécifiques. Inversement, les clés d'index créées par le Département des arts du spectacle ne sont pas contrôlées à un niveau centralisé. Le personnel doit être particulièrement vigilant concernant les dates de vie des interprètes, constamment erronées dans la plupart des publications ; le moyen le plus sûr serait de se référer à l'état civil ou à des organismes de gestion des droits, comme la SACD. Par contre, les autorités de BNA sont rapatriées régulièrement dans la base BN-Opaline.

Un autre problème lié aux autorités de collectivités est que les lecteurs du Département des arts du spectacle ont du mal, en règle générale, à comprendre leur fonctionnement⁵⁰. La forme d'autorité qui figure sur la notice fait apparaître l'appellation la plus récente de la collectivité, conformément à la norme AFNOR Z 44-060. Le lecteur qui cherche une notice de spectacle du Théâtre national populaire (sous la direction de Jean Vilar) est tenté d'abandonner sa recherche lorsqu'il voit que le spectacle a été joué par le « Théâtre national populaire, Villeurbanne (Rhône) »⁵¹.

⁵⁰ Ce problème n'est pas propre à la base BN-Opaline ni au Département des arts du spectacle, mais il est d'autant plus visible dans le contexte de ce département, dont le lectorat n'est pas toujours un public de chercheurs rompu à l'exploration des catalogues informatisés.

⁵¹ Par ailleurs, à propos des notices d'autorité « collectivités » de compagnies moins connues, Frédérique Savonna souligne à juste titre qu'il est difficile de constituer des notices d'autorité fiables, étant donné le caractère souvent fragile, éphémère et changeant de leur composition. Voir SAVONA, Frédérique. *Traitement documentaire d'un fonds théâtre multisupport : le cas de la Bibliothèque-musée de la Comédie-Française*. Sous la dir. de Jean-Marc Proust. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1996, p. 55-57.

2.3. Le signalement de documents groupés dans BN-Opaline

2.3.1. Le catalogage de fonds d'archives et de collections

Le Département des arts du spectacle a entrepris de cataloguer en format INTERMARC intégré dans BN-Opaline un certain nombre de fonds d'archives et de collections, documents arrivés en groupes.

2.3.1.1. *Documents liés à une notice de spectacle*

A ce jour, quatre ensembles de documents ont été saisis, ou sont en cours de signalement dans Opaline, sous des notices de spectacles : la Collection Georges Pitoëff, la Collection Peter Brook / Bouffes du Nord, la Collection de la Comédie de Provence, La Collection George-Henri / Spectacles parisiens 1945-1955.

La Collection Georges Pitoëff a été cataloguée directement dans Opaline sans faire l'objet d'un inventaire au préalable. Le catalogage n'est pas encore achevé.

En revanche, les collections Peter Brook / Bouffes du Nord et de la Comédie de Provence ont été inventoriées avant d'être cataloguées⁵². Il faut souligner que ces deux dernières collections sont de taille relativement modeste par rapport à d'autres collections ou fonds d'archives présents au Département des arts du spectacle⁵³. D'autre part, ces deux collections contiennent essentiellement des documents « rattachés » à des spectacles, ce qui convient donc bien à la structure d'Opaline. Au sein de l'inventaire, la structure hiérarchique est minimale ; en général, il n'y a que deux niveaux de hiérarchie, comme dans Opaline, entre la notice de spectacle et la notice de document.

Enfin, la Collection George-Henri est une collection de photographies de spectacles, sans structure hiérarchique interne entre les documents. Il était donc naturel de la cataloguer dans Opaline sous des notices de spectacles, issues du FIDS, ou créées en ligne à cette occasion. Néanmoins, la collection avait été inventoriée au préalable⁵⁴.

⁵² Les deux inventaires sont disponibles en salle de lecture. Le lecteur dispose donc d'une information redondante dans l'inventaire et dans Opaline, mais il a une vue d'ensemble de tous les spectacles dans l'inventaire.

⁵³ Nous n'avons pas d'indication sur la volumétrie de ces collections, mais les inventaires relativement minces par rapport à d'autres laissent penser que la Collection Brook est de taille moyenne, et la collection de la Comédie de Provence petite.

⁵⁴ Deux autres collections de photographies, les collections Marée-Breyer et Fernand Michaud sont signalées en interne dans un fichier access, dont une impression papier est mise à la disposition du public en salle de lecture.

Les collections cataloguées sont donc peu hiérarchisées ou reflètent exactement la structure de la base BN-Opaline. Il est impossible d'évaluer le temps nécessaire au catalogage par rapport à la rédaction d'un inventaire papier, car le travail n'est pas continu.

Les documents (manuscrits, archives, photographies, maquettes, documentation sur les spectacles) sont « rattachés » aux notices de spectacles sous forme de lots. Un lot porte une cote unique, la zone de note de la notice de document précise la nature des documents que l'on peut trouver dans le lot.

2.3.1.2. Documents non liés à une notice de spectacle

Seule la "Collection"⁵⁵ Jeanne Laurent a été cataloguée sous forme de notices de documents indépendantes de notices de spectacle. En effet, il s'agit des archives personnelles de Jeanne Laurent, reflétant son travail d'auteur d'ouvrages sur le théâtre et la décentralisation théâtrale, ainsi que ses papiers personnels. Aucun document (correspondance, notes, brouillons et états, presse) ne peut être mis en rapport avec un spectacle.

La collection a été cataloguée de manière partielle et inventoriée en entier. La rédactrice de l'inventaire, Catherine Revest, explique (dans une note) qu'elle a effectué un catalogage (inachevé à l'heure actuelle), puis achevé l'inventaire après avoir constaté que les évolutions du format INTERMARC intégré ne permettraient pas de rassembler dans un avenir proche toutes les notices de documents sous une notice de fonds, et afin que le lecteur ait une vision d'ensemble du fonds⁵⁶.

Par ailleurs, l'inventaire est détaillé à l'extrême. Le travail de catalogage n'est pas encore achevé. L'interrogation de la base Opaline à « Laurent, Jeanne », comme auteur, donne 276 réponses. La correspondance, certains manuscrits, épreuves de publications sont catalogués par lots. Les titres sont forgés pour rendre compte globalement du contenu des lots⁵⁷.

Le catalogage de fonds d'archives en format INTERMARC intégré s'avère beaucoup plus complexe, d'après cet exemple, que le catalogage de collections

⁵⁵ Il s'agit en fait d'un fonds d'archives.

⁵⁶ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, DIRECTION DES COLLECTIONS, DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE. *Inventaire de la collection Jeanne Laurent*. Inventaire rédigé par Catherine Revest, sous traitement de texte, 2000, 149 p. Inventaire disponible à l'accueil.

⁵⁷ L'interface utilisateur actuelle d'Opaline n'est visiblement pas faite pour la consultation de fonds catalogués ; en effet, sur l'exemple de Jeanne Laurent, le lecteur obtient sur un premier écran une liste de 276 réponses tronquées. Par exemple, on obtient tout une série de notices du type : « Lettres adressées à Jeanne Laurent par... ». Le lecteur doit cliquer sur cette réponse tronquée pour obtenir la notice complète, et donc le nom de l'auteur de la correspondance.

de documents organisées par spectacle. De plus, si toutes les notices de documents peuvent, en théorie, être regroupées sous une notice de fonds, il n'est pas possible de faire ressortir la structure hiérarchique du fonds.

2.3.2. Créations de notices de fonds

A la lecture de l'inventaire de la Collection Jeanne Laurent, cette conception de la notice de fonds⁵⁸ est radicalement différente de celle qui est actuellement mise en œuvre au Département des arts du spectacle. Depuis le mois de septembre 2002, Claudine Lejeune et Anne-Elisabeth Buxtorf ont commencé à réfléchir à ces notices de fonds et à en créer, pour les fonds et collections qui font l'objet d'inventaires papier à l'accueil. Le signalement au public des fonds non inventoriés ni catalogués dans la base Opaline est à l'étude⁵⁹.

La notice de fonds est forgée sur le modèle de la notice de recueil. Il n'y a pas de format officiel. Les zones principales sont :

Le guide

008 : zone de champs obligatoires

009 : zone de champs obligatoires

243 : zone du titre et de la mention de responsabilité

\$a : titre

\$e : sous-titre

\$f : mention de responsabilité principale

261 : correspond à la zone de l'adresse pour un recueil, c'est à dire l'endroit où il est conservé

\$a : ville

\$c : bibliothèque

\$d : date de création du recueil (ici, de la notice de fonds)

280 : zone de la collation

\$a : volumétrie

\$c : formats

300 : zone des notes (ici, notes informatives sur le contenu du fonds)

⁵⁸ Cette définition de la notice de fonds comme notice chapeau d'autres notices date de 2000.

⁵⁹ La liste et la description des fonds existe en interne, sous forme d'une base Excel. Certes, le bibliothécaire a le devoir de signaler toutes ses collections au public. Néanmoins, cela devrait entraîner des problèmes de communication. Les collections non traitées sont consultables en différé, après rendez-vous pris avec la personne en charge du fonds. Le personnel répond déjà très fréquemment à de telles demandes, ce qui induit qu'il aille chercher lui-même les documents dans les collections non traitées et les conditionnent pour la communication. Le nombre de demandes augmenterait de manière considérable si la mise en ligne de toutes les notices de fonds était réalisée. Un certain nombre de fonds sont déjà signalés dans le CCFR.

\$a : note (sous-zone répétable, autant de fois qu'il y a d'informations différentes)

700 : première mention de responsabilité

725 : point d'accès personne physique

610 : point d'accès collectivité

C'est dans la zone des notes (300) qu'apparaît la mention de l'inventaire, disponible à l'accueil de l'Arsenal. On pourrait aussi indiquer en zone de notes la cote de collection globale, mais cela créerait des confusions pour le lecteur ; il aurait l'impression de se trouver devant une notice de document, alors que ce n'est pas le cas, et pourrait remplir un bulletin pour consulter la collection dans son entier.

Pour l'instant, la fonction de la notice de fonds est simplement de signaler la présence d'un fonds ou d'une collection au Département des arts du spectacle. A terme, elle pourrait servir de pont vers un inventaire encodé⁶⁰.

2.4. Avantages et inconvénients d'un signalement des fonds d'archives et des collections dans BN-Opaline

2.4.1. Du point de vue de l'utilisateur

- Accéder à distance aux informations

Le premier avantage du catalogage est de pouvoir accéder aux informations à distance.

- Relier les documents issus de fonds différents et avec le reste du catalogue

Une même requête permet de rassembler des informations issues de fonds différents, à la différence du signalement manuel, qui contraint le lecteur à explorer successivement divers inventaires. A titre d'exemple, l'inventaire concernant la Comédie de Provence renvoie le lecteur à la consultation de l'inventaire de la Collection Jeanne Laurent. Les deux collections étant cataloguées, le lecteur peut accéder par une même interrogation à des documents issus des deux collections. Par contre, la notice Opaline ne signale pas de quelle collection provient le document ; le lecteur perd donc totalement la notion d'origine du document.

- Absence de vue d'ensemble de la structure du fonds

⁶⁰ Se reporter à la suite de ce mémoire.

Pour les collections qui correspondent à la structure à deux niveaux de hiérarchie de BN-Opaline, le catalogage est adéquat. Le lecteur perd juste la vision globale de la programmation, mais il peut la retrouver en interrogeant par nom de collectivité (pour un fonds de théâtre par exemple) ou de personne (pour un fonds de metteur en scène par exemple). En revanche, pour les fonds d'archives dont la structure est plus complexe, le lecteur ne peut avoir de vue d'ensemble. Ceci pose un problème pour l'interprétation des documents, isolés de leur contexte. A cette observation, on oppose souvent la question suivante : le lecteur se soucie-t-il vraiment du contexte du document ? Lorsqu'il fait une recherche ponctuelle dans le fonds (sur une personnalité, par exemple), il est vrai qu'il n'a que faire de la structure générale du fonds. L'expérience montre qu'il se précipite sur l'index, note sa cote et referme immédiatement l'inventaire. En revanche, dès que l'on aborde des recherches plus globales, sur l'histoire de l'institution par exemple, il est nécessaire de passer en revue tout l'inventaire.

- L'exhaustivité des réponses

Face à un système informatique, le lecteur a tendance à se contenter de la première réponse qu'il trouve à sa question, sans se demander s'il pourrait la poser autrement pour obtenir plus de références. En offrant une vision analytique du fonds, le catalogage ne permet pas de contrôler l'exhaustivité des réponses, ce que permet de faire un inventaire synthétique que l'on feuillette page après page.

2.4.2. Du point de vue du bibliothécaire

- Alimenter les notices de spectacles en notices de documents

Dans le cadre du futur SI (système d'information) de la BnF, la base BN-Opaline pour les arts du spectacle a du mal à trouver sa place⁶¹. En effet, le futur système intégré BN-Opale+ est une base de notices de documents uniquement. Il est donc problématique de fusionner avec la base existante BN-Opale+ la sous-base Arts du spectacle d'Opaline dans laquelle il y a des quantités de notices de spectacles auxquelles n'est rattaché aucun document. Il est donc recommandé d'alimenter les notices de spectacles en notices de documents, en vue de la future intégration de la base dans le SI. Cataloguer dans Opaline les documents issus de fonds d'archives et de collections se rapportant à des spectacles est un bon moyen d'alimenter les notices de

⁶¹ Se reporter dans ce mémoire à la partie sur le SI et l'avenir d'Opaline.

spectacles en notices de documents. En effet, beaucoup de notices du FIDS rétroconverti ont été rédigées d'après les documents conservés au Département des arts du spectacle.

- Compléter le fichier d'identification des spectacles

Si la notice de spectacle n'existe pas dans Opaline, le catalogueur doit la créer d'après les documents dont il dispose dans le fonds d'archives ou la collection qu'il traite. Ces enrichissements contribuent à faire d'Opaline une base vivante. Par contre, la création de notices de spectacle allonge la durée de traitement du fonds, par rapport à la rédaction d'un inventaire papier.

- Durée nécessaire au traitement du fonds dans son ensemble⁶²

Pour les collections organisées par spectacles et si les notices de spectacles existent déjà dans la base, il semblerait que le temps passé au catalogage est inférieur à celui passé à rédiger un inventaire. La structure existe ; il suffit de créer la notice de document qui rassemble les pièces par lots. La durée est allongée s'il faut créer les notices de spectacles. Il est difficile d'évaluer si le temps mis à cataloguer un fonds d'archives non relié à des notices de spectacle, est plus long que de faire un inventaire puisque la seule expérience à ce jour est inachevée, sur un fonds qui avait été inventorié auparavant. D'après les cinq exemples cités de fonds ou de collections catalogués dans BN-Opaline, il paraît difficile de faire l'économie de l'inventaire dès lors que le fonds n'est pas strictement structuré comme la base Opaline, ce qui inflige un double travail au bibliothécaire.

3. Les « manuscrits », à la croisée des pratiques

3.1. Réflexion pragmatique sur le signalement des manuscrits

Dans la première partie consacrée à des précisions terminologiques, nous avons défini ce que l'on entend par "manuscrit", en terme de volumétrie ; c'est à dire un ensemble peu important de "papiers", de l'ordre d'une boîte. Jusqu'à maintenant, le problème du signalement des documents groupés a été abordé

⁶² Je n'ai pas personnellement catalogué de document ni créé de notices de spectacles dans Opaline. Il aurait fallu que je me familiarise avec le format INTERMARC intégré pour les documents spécialisés. De plus, mon manque d'expérience m'aurait donné une fausse idée du temps passé à cataloguer dans Opaline pour quelqu'un d'expérimenté. En revanche j'ai assisté à plusieurs séances de catalogage auprès de Claudine Lejeune et d'Anne-Elisabeth Buxtorf : j'ai pu observer la constitution de notices de spectacles, de notices de fonds, et de notices de documents raccrochées à des notices de spectacle.

pour les ensembles de documents volumineux. Les manuscrits sont un service à part. Chaque membre du personnel à la charge de quelques collections ou fonds, alors que les manuscrits sont entièrement confiés à Christophe Gauthier⁶³. Si le signalement des collections et fonds d'archives soulève le plus de débats et d'opinions contradictoires au sein du personnel, celui des manuscrits est l'objet d'une réflexion plus sereine et pragmatique car centralisée.

Un document interne – « Notice sur les outils de recherche et les inventaires des manuscrits du Département des arts du spectacle » rédigé par Christophe Gauthier – donne l'état du signalement des manuscrits à l'automne 2002⁶⁴, sous ses multiples formes : fichiers, inventaires sommaires ou détaillés, manuscrits, dactylographiés, sous traitement de texte, ou catalogage dans les sous-bases Opaline. Les manuscrits des collections Rondel, Farina et Jean-Jacques Olivier sont l'objet d'un signalement manuel. Les manuscrits modernes et contemporains se répartissent entre les manuscrits de textes dramatiques et essais, et la correspondance. On a d'une part la "correspondance groupée", ou "correspondance à l'arrivée", c'est à dire la correspondance adressée à une personnalité (cote Mn 1 à 500), d'autre part la "correspondance isolée", ou "correspondance au départ", c'est à dire la correspondance écrite par une même personne à divers correspondants (à partir de la cote Mn 501). Dans ces deux séries, les manuscrits sont soit inventoriés manuellement, soit catalogués dans la sous-base « Manuscrits littéraires français du XXe siècle » (pour les sujets littéraires), et dans la sous-base « Arts du spectacle » pour les autres. Pour être plus précis, les "correspondances groupées" sont inventoriées ou cataloguées selon leur volumétrie, tandis que les correspondances isolées sont toutes cataloguées. En effet, cataloguer la correspondance groupée revient quasiment à faire une notice par auteur, c'est à dire quasiment une notice par lettre, ce qui est inenvisageable pour des raisons de temps. A l'inverse, pour la "correspondance isolée", faire un inventaire n'est pas tellement plus rapide que le catalogage. Le catalogage ou non des "correspondances groupées" est donc à l'appréciation du conservateur. Quoi qu'il en soit, le signalement des "manuscrits" se distingue des autres documents groupés par la structure relativement peu hiérarchisée des ensembles, ce qui convient au catalogage dans BN-Opaline.

⁶³ Les manuscrits sont catalogués en collaboration avec Anne-Elisabeth Buxtorf.

⁶⁴ Ce document n'indique que les manuscrits pour lesquels il existe déjà un instrument de recherche.

3.2. Le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XXe siècle

Le catalogage des manuscrits dans la sous-base « Arts du spectacle » se fait en mode bibliographique la plupart du temps (notices de documents non rattachées à des notices de spectacle). Les manuscrits ont été également catalogués au sein du Répertoire national des manuscrits littéraires français du XXe siècle (projet PALME)⁶⁵, dans la sous-base d'Opaline correspondante. Le format INTERMARC (B) Intégré⁶⁶ utilisé ne permet pas de rendre la structure arborescente de certains manuscrits littéraires se présentant sous la forme de plusieurs "états". Contrairement aux monographies, la description des manuscrits ne fait encore l'objet d'aucune norme⁶⁷, ce qui freine l'informatisation des catalogues. Ce projet est un des premiers en France, visant à informatiser un catalogue de manuscrits dans un format de type MARC⁶⁸.

En dégagant les avantages et les inconvénients des deux types de signalement des documents groupés, il ne s'agissait pas d'en déduire quelle était la solution préférable par rapport à l'autre, mais de faire un état des lieux des pratiques par rapport aux objectifs de repérage de ces fonds et de la

⁶⁵ Le projet dont la mission est de rendre accessible, sur base de donnée, la description de manuscrits littéraires français, rassemble la BnF, la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, le CNRS, l'IMEC, l'Institut des textes et manuscrits modernes, sous l'égide des Ministère de la Culture et de la Communication, et de l'Education nationale.

⁶⁶ DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Répertoire national des manuscrits littéraires français du 20^{ème} siècle : manuel de catalogage dans la sous-base Palme de BN-Opaline en format InterMarc (B) intégré*. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, février 2001, 40 f.

⁶⁷ Néanmoins, il existe des règles déjà anciennes : DIRECTION DU LIVRE. *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1980, 35 p. Ces règles ne prennent en compte que les documents manuscrits dits « littéraires », selon les principes appliqués par le Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale qui relie systématiquement les pièces en volumes, ce que ne peuvent pas faire la plupart des bibliothèques.

⁶⁸ Parmi les projets d'informatisation des catalogues de manuscrits et de bases de données sur des manuscrits, on peut citer aussi le réseau MALVINE (pour les manuscrits modernes et lettres) dont l'IMEC est membre. PROJET MALVINE. *Site officiel*. Habituellement consultable sur : <http://www.malvine.org> (indisponible le 11/12/02). CERL (Consortium of European Research Libraries). *Projet d'interface de recherche dans de multiples catalogues*. Consultable sur : http://www.cerl.org/Manuscripts/manuscripts_working_group.htm (consulté le 11/12/02); ce site répertorie toutes les initiatives européennes en matière de mise en ligne de catalogues de manuscrits ou de numérisation. Pour les manuscrits médiévaux, on dispose de EAMMS (Electronic Access to Medieval Manuscripts), sous la DTD MASTER (Manuscript Access through Standards for Electronic Records), proche de la TEI. CENTER FOR TECHNOLOGY AND THE ARTS - DE MONTFORT UNIVERSITY. *MASTER Project*. Disponible sur : <http://www.cta.dmu.ac.uk/projects/master> (consulté le 11/12/02). HILL MONASTIC MANUSCRIPT LIBRARY (SAINT JOHN'S UNIVERSITY) ; VATICAN FILM LIBRARY (SAINT LOUIS UNIVERSITY). *EAMMS (Electronic Access to Medieval Manuscripts)*. Disponible sur : <http://www.hmml.org/eamms/> (consulté le 11/12/02). Il faut aussi signaler le projet MANUS en Italie qui utilise la TEI, voir la présentation du projet sur le site de ICCU (Laboratorio per la documentazione e la catalogazione del manoscritto). *MANUS*. Présentation sur : <http://www.iccu.sbn.it/docmano.htm#MANUS> (consulté le 11/12/02).

qualité de l'information donnée au lecteur. Dans les deux solutions adoptées pour l'instant, ces deux objectifs ne peuvent pas coexister. L'objet de ce stage était aussi d'apporter un point de vue extérieur pour voir dans quelle mesure une troisième solution est envisageable. Afin d'éviter les solutions irréalistes, il fallait se replacer dans le contexte du Schéma directeur de l'informatisation des collections spécialisées de la Bibliothèque nationale de France.

4. Le modèle FRBR : une solution pour les documents d'archives ?

Dans le cadre du XXIIIème congrès international de la SIBMAS, Patrick Le Bœuf a fait une intervention sur le modèle FRBR appliqué au spectacle⁶⁹. Ce modèle conceptuel permet de détacher la description bibliographique de ses formes traditionnelles (l'ISBD) pour l'adapter à toutes sortes de documents, à des niveaux de créations différents. Le modèle FRBR permettrait notamment de sortir de la remarque soulevée à propos de la notice de spectacle, à savoir que n'étant pas une notice de *document* à proprement parler, elle n'a pas sa place dans un catalogue qui repère des documents.

Selon le modèle FRBR, la description bibliographique se compose de plusieurs entités : « l'œuvre en tant qu'idéation d'un projet intellectuel ou artistique (le projet d'écrire un drame qui s'appellerait Hamlet, par exemple), l'expression, en tant que réalisation – encore à un niveau purement intellectuel – de ce projet (le texte anglais de *Hamlet*, une traduction française de ce texte), la manifestation en tant que matérialisation de l'une des expressions de ce projet (une édition du texte anglais de *Hamlet*, une autre édition du même texte avec les mêmes variantes), et enfin un exemplaire matériel, un *document*, de cette manifestation ». Ce cadre intellectuel est commode pour le traitement documentaire du spectacle vivant car le spectacle n'est pas réductible au seul texte. La mise en scène d'*Hamlet* est une œuvre à part entière, œuvre elle-même en interaction avec une autre œuvre qui serait l'idéation du projet-texte de l'auteur, avec son expression (le texte lui-même dans sa traduction française), et avec sa manifestation (sous la forme de l'édition du texte utilisée par le metteur en scène). Ce modèle semble bien

⁶⁹ LE BŒUF, Patrick. « Le spectacle vivant en tant qu'objet documentaire et le modèle conceptuel de données des FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records) ». In SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES DES ARTS DU SPECTACLE. *Arts du spectacle : patrimoine et documentation* [XXIIIe congrès international – Paris, 25-30 septembre 2002]. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 162-175.

convenir au spectacle et à ses différentes manifestations sous forme de documents. En revanche, le modèle ne convient pas du tout, à mon avis, à la description de documents d'archives détachés du contexte de la création, comme il y en a très souvent dans les fonds et collections d'arts du spectacle. Ce modèle théorique⁷⁰ ne semble pas convenir, à long terme, à la description des documents d'archives.

5. Perspectives pour le signalement des documents groupés dans le cadre du futur SI (système d'information)

Dès les années quatre-vingt-dix, à un moment où on prépare le projet « Bibliothèque de France », on observe une accumulation des systèmes informatiques. La création de la Bibliothèque nationale de France suppose la fusion de ces systèmes dans le système d'information commun. Ce système permettra à terme de combiner dans un même environnement toutes les ressources documentaires fusionnées, les applications utilisées par le public et celles utilisées par le personnel.

Le SI est configuré suivant une architecture de type client / serveur à trois niveaux : serveurs, anté-serveurs et postes clients⁷¹. Les serveurs (UNIX et NT) sont chacun dédiés à des applications (par exemple la consultation du catalogue, la bibliothèque numérique...). Les anté-serveurs dirigent les requêtes provenant des postes clients vers les serveurs appropriés. Les postes clients (sous système d'exploitation Windows NT) sont répartis par fonctions et portent les logiciels correspondants : les bornes d'information, les postes d'accès aux services (PAS : fonctions catalogue et commandes), les postes d'accès au réseau de cédéroms et à Internet (PCD : comprennent ces fonctions plus celles du PAS), les postes d'accès à la bibliothèque numérique (PABN : comprennent ces fonctions plus celles du PCD).

⁷⁰ Pour l'instant, la seule application du modèle est la base Austlit. AUSTRALIAN LITERATURE GATEWAY. *Austlit*. Consultable sur : <http://www.austlit.edu.au/> (consulté le 11/12/02), base qui prend la forme d'une bibliographie sur la littérature australienne. La base n'est pas accessible librement ; elle a été présentée au dernier congrès de l'IFLA. Voir 68^{ème} congrès de l'IFLA, « Bericht über die erfolgreiche Austlit : Australian Literature Gateway – Anwendung der FRBR und INDECS "Event Models" sowie Auswirkungen auf andere FRBR-Implementationen », <http://www.ifla.org/IV/ifla68/papers/054-133q.pdf> (consulté le 11/12/02)

⁷¹ Voir RENOULT, Daniel. « L'apport des nouvelles technologies ». In Daniel RENOULT et Jacqueline MELET-SANSON (dir.). *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*. Paris : Electre – Editions du Cercle de la Librairie, 2001. (Bibliothèques), p. 147-159.

La prochaine étape du SI est l'intégration du catalogue des documents audiovisuels à BN-Opale+, pendant l'été 2003. Actuellement, un des grands chantiers du SI est la préparation de l'informatisation ou de la réinformatisation des départements spécialisés : le schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés. L'étude commandée au bureau Van Dijk s'est achevée courant novembre 2002 et détermine les grandes orientations de ce schéma directeur.

5.1. Schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés⁷²

5.1.1. L'étude du bureau Van Dijk

De janvier à juin 2002, le bureau Van Dijk a fait une étude de l'existant, des besoins des départements spécialisés et élaboré les premiers scénarios.

Le 3 juin 2002, le comité de pilotage a choisi notamment la mise en œuvre d'un catalogue principal – en INTERMARC intégré, commun aux imprimés, à l'audiovisuel et aux collections spécialisées – et de catalogues spécifiques non-MARC (principalement pour le Département des manuscrits). Ces catalogues seraient tous reliés entre eux, permettant une navigation simple. A cette décision, qui revient à fusionner les catalogues BN-Opale+ et BN-Opaline pour le catalogue principal, le comité de pilotage a ajouté la mise en œuvre d'éléments dits "complémentaires" ou "non-MARC", notamment des éléments de type "inventaires". Le comité de pilotage a mis l'accent sur la nécessité de définir le concept d'"unité physique", commun à tous les départements, pour assurer la gestion des collections et de la communication.

De juin à septembre 2002, le bureau Van Dijk s'est livré à des investigations complémentaires. Lors du premier comité de pilotage, le Département des manuscrits s'est distingué en refusant l'intégration au catalogue commun, polarisant sur lui les réflexions autour de la description bibliographique informatisée des manuscrits dans un format non-MARC. Les recherches sur un format non-MARC se sont donc concentrées sur ce département.

⁷² Ce résumé rapide des grandes phases de l'étude met l'accent sur les problèmes qui intéressent ce mémoire, notamment la gestion des éléments non-MARC au sein du SI, solution envisageable pour mettre en ligne les inventaires réalisés par le Département des arts du spectacle. Ce résumé a été réalisé à l'aide du Rapport de fin de tranche ferme, distribué lors du comité de pilotage du vendredi 11 octobre 2002 par le bureau Van Dick.

Le vendredi 11 octobre, lors d'un deuxième comité de pilotage, le bureau Van Dijk a proposé les étapes de mise en place du système d'information pour les départements spécialisés.

- La première étape serait la migration des catalogues des départements spécialisés (en dehors du Département des manuscrits) vers BN-Opale+. La préparation de cette étape requiert notamment que les sous-bases Opaline nettoient leur index et notices d'autorités respectifs, avant l'unification des sous-bases entre elles, afin de constituer un ensemble homogène qui pourra être chargé d'un coup dans BN-Opale+.
- La deuxième étape, qui ne nous intéresse pas ici, serait la mise en œuvre du système de gestion des collections et de la communication.
- La troisième étape est la mise en œuvre de la solution propre au catalogue des manuscrits du Département des manuscrits. Dans ce cadre, le recours à XML est acquis. Deux DTD sont évoquées, EAD et TEI, sans que le prestataire énonce les avantages et inconvénients de chacune.

Le comité de pilotage s'est prononcé sur divers points, notamment sur l'établissement de liens entre les catalogues, qui ne peuvent être activés que dans le sens du catalogue vers les éléments non-MARC⁷³. La consultation des éléments non-MARC peut être offerte indépendamment du catalogue. Le comité de pilotage n'a pas décidé quelle DTD serait adoptée pour le Département des manuscrits. Prenant compte du désir du Département des arts du spectacle de s'associer à la discussion, le relevé de décisions du comité de pilotage précise qu'un même outil sera proposé pour tous les départements possédant des "manuscrits".

Dans le calendrier prévisionnel proposé par le cabinet d'experts, les départements devraient « démarrer les traitements permettant de mettre en œuvre et d'offrir au public l'accès aux éléments non-MARC » au cours de l'année 2003.

⁷³ Néanmoins, le relevé de décisions du comité de pilotage ne précise pas la nature de ces liens, ce qui sera à instruire ultérieurement.

5.1.2. Le devenir de la sous-base d'Opaline Arts du spectacle dans le futur SI⁷⁴

La base BN-Opaline est appelée à disparaître dans un avenir proche, le système Bull qui pilote la base arrivant à son terme.

- Le devenir des notices de spectacle

Il est acquis que le SI et BN-Opale+ devront permettre de prendre en compte les types de notices spécifiques aux départements spécialisés, notamment les notices de spectacles et le catalogage à niveaux. En revanche, les notices de spectacles auxquelles nul document n'est rattaché posent problème. Dans un système intégré, le lecteur qui tombe par hasard sur une notice de spectacle isolée risque de ne pas comprendre son utilité, ni quelle est sa raison d'être dans un catalogue qui repère des documents. Ceci pose le problème de l'intégration d'une base documentaire au sein d'une base bibliographique qui n'a pas la même fonction.

- Le devenir des notices de fonds

Le SI garantit une certaine souplesse du catalogage, notamment en permettant de faire des notices sommaires pour signaler les fonds non catalogués, ou des notices de séries, recueils, fonds, collections regroupant des ensembles de documents. Nous verrons plus loin que ces notices auront peut-être une importance bien plus grande que de simplement signaler la présence de documents groupés.

- Le devenir des notices d'autorités

Le principe d'unité des fichiers d'autorités entre les départements est un objectif du SI. Avant même la fusion de BN-Opaline dans BN-Opale+, les sous-bases d'Opaline devront harmoniser leurs index et leurs fichiers d'autorités, travail considérable.

- Éléments non-MARC

Le Département des arts du spectacle compte sur l'introduction d'éléments non-MARC pour signaler des documents, ou groupes de documents, dont la description se plie difficilement au format INTERMARC. Il s'agit principalement des objets, costumes, maquettes en volumes et des documents groupés qui font habituellement l'objet d'un inventaire manuel (fonds d'archives ou collections). Le principe est acquis qu'il s'agira d'un outil de type XML. La DTD (Description Type Definition) reste à déterminer mais le choix du Département

⁷⁴ Voir le Compte-rendu de la réunion « instruction fonctionnelle » du 10 juillet 2002, pour le Schéma directeur de l'informatisation des collections spécialisées, « Production et consultation du catalogue », 23 p. sous traitement de texte.

des manuscrits pèsera lourd dans la balance⁷⁵. Nous avons déjà évoqué deux DTD : la TEI⁷⁶, et l'EAD (Encoded archival description). Nous avons eu l'occasion de tester cette dernière pour l'encodage de l'inventaire de la Collection du Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar, inventaire réalisé pendant le stage.

⁷⁵ Le prestataire s'est essentiellement préoccupé des besoins du Département des manuscrits, sans prendre garde que les manuscrits de ce département sont d'un genre particulier puisqu'il s'agit de manuscrits *littéraires*, dont le signalement ne se fait pas forcément de la même manière que pour les autres types de *manuscrits*.

⁷⁶ La TEI a bien des points communs avec l'EAD. L'EAD est issu de la TEI ; son entête notamment, reprend des éléments de la TEI. La TEI est très performante pour encoder des textes littéraires ou de sciences humaines, c'est à dire les documents eux-mêmes. Par contre, elle ne contient pas d'éléments spécifiques pour l'encodage d'instruments de recherche de type archivistique. Voir le site officielle de la TEI (text encoding initiative). Consultable sur : <http://www.tei-c.org/> (consulté le 11/12/02)

Un projet britannique, le LEADERS project, tend à rendre TEI et EAD interopérables pour créer des liens entre les instruments de recherche archivistiques, et la transcription des documents originaux. Voir *Bulletin des archives de France sur la DTD (EAD)*, n°11, oct. 2002. <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/dafbulead11.html> (consulté le 11/12/02)

Partie 3. L'encodage en EAD d'un inventaire : Collection du Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar (1951-1963)

Dans le cadre de l'organisation de l'exposition Gérard Philipe, j'ai eu à traiter une collection de documents issus du Théâtre national populaire, datant de la direction de Jean Vilar. Pour le Département des arts du spectacle, il s'agissait avant tout de traiter rapidement une des nombreuses collections qui attendent au « Caveau ». L'encodage en EAD de l'inventaire, que j'ai réalisé à la Bibliothèque de l'Institut sur l'ordinateur de Fabienne Queyroux, a été aussi l'occasion de lancer une réflexion sur la pertinence du standard EAD pour les collections et fonds d'archives d'arts du spectacle. Je passerai assez rapidement en revue les différentes étapes du traitement apporté à ce fonds, et notamment les choix concernant la rédaction de l'inventaire, avant d'aborder l'encodage lui-même.

1. Traitement de la collection du Théâtre national populaire, sous la direction de Jean Vilar

La collection a été traitée et l'inventaire rédigé sous la direction de Noëlle Giret.

1.1. Caractéristiques de la « collection » du TNP

1.1.1. Des documents de provenances diverses

La « collection » du Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar, conservée à la BnF, est composite. Les « archives » du TNP, à proprement parler, se trouvent aux Archives Nationales, dans la section des Archives Privées (295 AP). Un inventaire sommaire de ce fonds laisse penser qu'il est exhaustif.

Dans la Collection du TNP conservée au Département des arts du spectacle, on trouve d'une part la documentation rassemblée par Jacques Roulet⁷⁷ pour son propre travail : de la documentation sur les spectacles montés par le TNP entre

⁷⁷ Documentaliste du TNP.

1951 et 1963, ainsi que des dossiers de presse. On y trouve d'autre part des documents administratifs, sans doute utilisés par Jacques Roulet à des fins de documentation, par exemple des dossiers de comédiens. D'autres documents, qui peuvent être considérés comme des documents d'archives à part entière sont très certainement des doubles de ce qui peut être conservé aux Archives Nationales. La présence de documents estampillés « Rondel » laisse penser qu'ils proviennent du « Rsupp » (ajouts à la collection d'origine d'Auguste Rondel) et ont été versés dans la collection. Les diverses provenances des documents, ainsi que la logique documentaliste qui préside à leur rassemblement m'a décidée à attribuer à cet ensemble le qualificatif de collection⁷⁸.

1.1.2. Une structure hiérarchisée

Le classement de la collection a fait apparaître une structure parfois assez complexe, notamment au niveau des parties administratives (correspondance avec les tutelles du TNP par exemple). Le cahier des charges de mon stage précisait qu'un inventaire de la collection devait être réalisé. La présence d'une structure hiérarchisée m'a confirmé que c'était le meilleur traitement à apporter à la collection, par rapport au catalogage dans BN-Opaline.

1.2. Conditionnement

De l'ouverture des cartons à l'apposition des cotes sur les chemises, le traitement de la collection du TNP s'est étalé sur cinq semaines⁷⁹. La collection était rangée dans une quarantaine de boîtes à l'origine. Après reconditionnement dans du matériel de conservation neutre, la collection occupe 34 boîtes et 7 albums de photographies. L'état de conservation de la collection était bon. Le choix de séparer les photographies du reste du matériel est le fait d'une concertation avec ma directrice de stage, Noëlle Giret⁸⁰. En effet, il s'agit de photographies importantes d'Agnès Varda (en général) qu'un lecteur pourrait demander de consulter en bloc pour elles-mêmes. Il aurait été dommage de les disperser dans la collection.

⁷⁸ Pour un bref historique du TNP, un récapitulatif des sources concernant l'histoire du TNP, se reporter à l'introduction de mon inventaire. L'inventaire est reproduit en annexes de mon rapport de stage.

⁷⁹ Ce n'était pas là ma seule occupation. Voir le planning du stage dans mon rapport de stage.

⁸⁰ Ce n'est pas une pratique très courante au Département des arts du spectacle. Habituellement, on met les photographies à part dans une pochette neutre, dans l'ordre du classement général. Seuls les maquettes et objets, qui nécessitent un conditionnement bien particulier, sont isolés de la collection (ils figurent bien sûr dans l'inventaire) et envoyés dans les services correspondants.

1.3. Classement

L'état de classement de la collection était inégal. Visiblement, une personne de la bibliothèque avait déjà préclassé les documents concernant les spectacles (regroupement des documents par spectacles et conditionnement en pochettes). Par contre, les trois premières parties de ce qui constitue l'inventaire final (généralités, administration, dossiers biographiques des membres de la troupe) étaient en désordre, notamment la correspondance administrative, qu'il a fallu analyser de très près. Toujours en concertation avec Noëlle Giret, j'ai choisi de classer les spectacles par ordre alphabétique de titre, contrairement à ce qui se fait habituellement au département. En général, les spectacles sont classés par saison. Pour ce cas précis, la notion de saison n'avait pas de sens, étant donné que les spectacles du TNP étaient joués pendant plusieurs années, à raison de quelques représentations par saison et par spectacle. Il me paraissait plus pratique de classer le tout par ordre alphabétique.

1.4. Description

1.4.1. Description des spectacles

La description des spectacles est très sommaire, étant donné que les notices complètes se trouvent dans la base BN-Opaline, et dans l'ouvrage de référence sur le TNP du temps de Jean Vilar : Vilar (Jean), *Jean Vilar par lui-même*, Avignon, Maison Jean Vilar, 1991⁸¹. La notice est minimale : titre, auteur, adaptateur, régie⁸², lieu, date.

Les documents concernant un spectacle en tournée sont isolés.

1.4.2. Description des documents

La description des documents est, elle aussi, minimale. Elle ne comprend généralement que la nature du document (programme, photographie, lettre, coupure de presse etc.) et la date si elle figure dans le document. Pour la correspondance, on a bien sûr précisé l'auteur et le destinataire. Pour les photographies, on indique entre parenthèses l'auteur de la photographie ou l'agence. Par manque de temps, je n'ai pas indiqué le nombre de pièces

⁸¹ Cet ouvrage donne un descriptif très précis de chaque spectacle lors des premières et des reprises, y compris la distribution complète.

⁸² Le mot « régie » est employé pour ce que l'on entend habituellement par « mise en scène ». Jean Vilar tenait beaucoup à ce terme qui figure sur tous les programmes ; nous l'avons donc conservé.

lorsque les documents sont décrits par lots, ni la collation des documents reliés⁸³.

1.5. Inventaire

L'inventaire a été réalisé sous Word. Il est pourvu d'une introduction (indiquant les dates extrêmes des documents, l'importance matérielle, les modalités d'entrée de la collection, les conditions d'accès, les instruments de recherche complémentaires, un rapide historique du TNP, un historique du fonds et de la conservation, les sources complémentaires), d'un sommaire et d'un index général des noms de personnes, de lieux et des titres.

1.6. Cotation

Au Département des arts du spectacle, chaque collection traitée reçoit une « cote de collection ». Cette cote commence par l'indication du format dominant (FOL ou 4°), puis par l'indication « COL » (pour « collection »), et se termine par le numéro attribué à la collection. Un cahier des cotes répertorie toutes les cotes attribuées. Par exemple, pour la collection traitée, la cote de collection était : 4°-COL-71.

A l'intérieur de la collection, on a le choix entre une cotation continue (par exemple 4°-COL-71/1, 4°-COL-71/2 etc...) et un système par sous-cotation (4°-COL-71/1(1), 4°-COL-71/1(2) ... 4°-COL-71/2(1), etc...). Pour la collection du TNP, l'arbitrage entre les deux s'est fait en réfléchissant aux attentes des lecteurs. Etant donné que le département a adopté le parti d'attribuer une cote particulière à chaque chemise de classement, la sous-cotation permet à un lecteur de demander un lot de chemises en remplissant un seul bulletin⁸⁴. Par exemple, si le lecteur demande la cote 4°-COL-71/6 (un seul bulletin), il obtiendra toutes les sous-chemises contenues dans cette cote et sous-cotées 4°-COL-71/6(1), 4°-COL-71/6(2), etc... Pour la programmation, on a décidé d'attribuer une cote par spectacle, et de sous-coter les documents à l'intérieur si nécessaire⁸⁵. La sous-cotation a aussi été adoptée pour la correspondance administrative dont on peut penser que le lecteur souhaitera la consulter dans son intégralité. Pour le reste, la cotation continue a été adoptée car les chemises sont plus indépendantes les unes des autres. Par contre, toutes les

⁸³ Je reviendrai sur ce problème un peu plus loin.

⁸⁴ Il faut ajouter que le lecteur n'a le droit qu'à dix bulletins par jour, ce qui limite fortement le volume de documents qu'il peut consulter si la collection est cotée en continu.

⁸⁵ Voir les recommandations du département pour le traitement des collections théâtrales, en annexes n° 3.

photographies sont regroupées sous une seule cote, 4°-COL-71/394, puis sous-cotées (4°-COL-71/394(1), 4°-COL-71/394(2), etc.). Ceci résulte du choix de les avoir séparées des autres documents. L'inconvénient est que pour un même spectacle, le lecteur est forcé de remplir deux bulletins (un pour les documents papiers, un autre pour les photographies), voire trois s'il y a des photographies de format quarto et folio (cotés FOL-COL-71).

L'inventaire ne suit pas toujours l'ordre des cotes numériques pour des raisons de classement, mais cela n'a aucune importance pour la communication des documents.

1.7. Signalement dans BN-Opaline

1.7.1. Création d'une notice de fonds

La collection a été signalée à divers endroits dans la base BN-Opaline, pour que les lecteurs distants puissent avoir connaissance de sa présence au Département des arts du spectacle. Ce travail a été fait en collaboration avec Claudine Lejeune et Anne-Elisabeth Buxtorf.

Dans un premier temps, nous avons créé une « notice de fonds », la notice n° 058660⁸⁶. Cette notice propose trois points d'accès : au donateur, Jacques Rouillet, à Jean Vilar (notice d'autorité de BNA), au Théâtre national populaire (notice d'autorité de BNA). En zone de note, la notice indique au lecteur : « Un inventaire sommaire est disponible au Département des arts du spectacle, site Arsenal⁸⁷ ».

1.7.2. Vérification et modification des notices de spectacle de la base BN-Opaline

A l'initiative de Claudine Lejeune, les notices de spectacle de la base BN-Opaline et de l'inventaire ont été confrontées. Les résultats ont été intéressants : certaines notices Opaline étaient erronées sur la date de la première représentation (à quelques jours près en général), et inversement, la base Opaline proposait parfois des dates légèrement antérieures à celles qui figuraient dans l'ouvrage qui a servi à faire les notices succinctes de

⁸⁶ Voir annexe n° 4.

⁸⁷ Cette mention pose problème dans la mesure où le département est toujours censé déménager à Richelieu, mais la plupart des lecteurs identifient le Département des arts du spectacle à la Bibliothèque de l'Arsenal.

l'inventaire⁸⁸. Lorsqu'il était certain que ce décalage était une erreur dans Opaline⁸⁹, Claudine Lejeune l'a corrigé.

Parmi les spectacles de la collection du TNP, dix-neuf étaient absents de la base BN-Opaline, et certaines notices étaient encore dans le fichier de travail non accessible au public (dont la notice du *Cid*). La base a donc été complétée pour ces notices ; elle comprend maintenant la totalité des spectacles joués par le TNP sous la direction de Jean Vilar. Les dix-neuf notices de spectacles ajoutées indiquent dans une zone de notes que des documents concernant le spectacle sont disponibles dans la collection du TNP, ainsi que la cote des documents⁹⁰. Ce travail devrait être poursuivi pour toutes les autres notices.

1.8. Mise en perspective

La solution proposée ci-dessus pour signaler dans la base BN-Opaline les fonds et collections inventoriés manuellement est intéressante sur plusieurs points. La notice de fonds permet de signaler en ligne la présence de la collection *dans son ensemble*, ainsi que l'inventaire. Les notes signalant au sein de la notice de spectacle la présence de documents concernant ce spectacle dans la collection TNP, permet à la fois de signaler la présence de la collection *dans son ensemble* au Département des arts du spectacle, et la présence de documents au sein de cette collection. Le lecteur est satisfait de trouver des documents mentionnés dans la notice de spectacle, même si ceux-ci ne font pas l'objet d'une véritable notice de document. Cette solution répond donc partiellement aux inconvénients d'un signalement uniquement manuel.

En revanche, si le travail de vérification de l'exhaustivité des notices Opaline est entièrement bénéfique, l'ajout d'une zone de notes à la notice – pour mentionner les documents de la collection – double le travail fait dans l'inventaire.

Cette solution ne peut être conservée à long terme. Elle est parfaitement conforme au format INTERMARC intégré pour les notices de spectacle vivant, mais elle s'apparente à une sorte de « système D » pour palier les inconvénients des outils papiers et d'Opaline.

⁸⁸ VILAR, Jean. *Jean Vilar par lui-même*. Avignon : Maison Jean Vilar, 1991. Cet ouvrage est l'ouvrage de référence sur le TNP.

⁸⁹ La notice de spectacle est « datée » car elle correspond à un « état » du spectacle, à un moment donné, en un lieu donné, avec une distribution donnée. Théoriquement, il y a autant de notices de spectacles que de représentations. Comme il est tout à fait irréalisable de se livrer à un tel travail, on indique en général la date de la première en un lieu. Les notices erronées et corrigées sont donc celles qui donnaient une date ultérieure, à quelques jours près, en un même lieu.

⁹⁰ Voir l'annexe n° 5.

La troisième solution que j'ai expérimentée me semble nettement préférable.

2. L'encodage de l'inventaire en EAD

2.1. La DTD EAD

Ce mémoire n'est pas l'occasion de faire un exposé sur ce standard. La bibliographie en français est relativement peu abondante⁹¹. Néanmoins, la France s'y intéresse de plus en plus. Le groupe AFNOR CG 46/CN 357, chargé de la traduction des balises et du guide d'utilisation vient de mettre en ligne le dictionnaire des balises en français, et est en train de traduire le guide. Pour ces raisons, l'exposé suivant de l'historique et des principes de l'EAD est succinct.

2.1.1. Historique

Le standard EAD est né du travail de réflexion d'un groupe d'archivistes américains, la Society of American Archivists, sur la description des manuscrits et archives sous une forme électronique. La réflexion sur un mode de catalogage commun à différents types d'institutions des manuscrits et fonds d'archives est précoce aux Etats-Unis⁹². Dans les années quatre-vingt, le format MARC AMC (Archival and Manuscript Control), permet de décrire les fonds à un niveau global. Ce format est ensuite intégré à USMARC qui permet d'établir des liens de hiérarchie entre différentes notices de fonds, et donc de décrire, toujours à un niveau global, le fonds, les séries, les sous-séries, voire les dossiers. Par contre, ce format ne peut pas descendre au niveau de la pièce ; s'il est possible de localiser un fonds dans une bibliothèque, il est impossible de repérer un document particulier au sein de ce fonds⁹³.

⁹¹ Signalons le mémoire de Fabienne QUEYROUX. *L'informatisation des catalogues de manuscrits : rapport à la suite d'un voyage d'étude dans cinq bibliothèques nord-américaines, septembre-octobre 1999*. Rapport dactylographié, décembre 1999, 55 p. Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Info/coop/fulb/queyroux.htm> (consulté le 11/12/02), ainsi que celui de Rodolphe LEROY. *Accéder par Internet au patrimoine manuscrit des bibliothèques : EAD (Description Archivistique Encodée), une solution ?*. Mémoire d'étude DCB, sous la dir. de Fabienne Queyroux,. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.

⁹² En France, les initiatives sont le fait d'institutions particulières ; la normalisation et le traitement informatisé des documents manuscrits n'a pas été envisagée à un niveau national. Voir Fabienne QUEYROUX. *L'informatisation des catalogues de manuscrits : rapport à la suite d'un voyage d'étude dans cinq bibliothèques nord-américaines, septembre-octobre 1999*, p. 3-6.

⁹³ En Nouvelle-Zélande, le catalogue TAPUHI de la National Library of New Zealand semble avoir résolu ce problème tout en conservant un catalogage traditionnel. Il offre un catalogage à 4 niveaux de hiérarchie suivant les catégories « collections », « series », « item », « piece ». A partir de chaque niveau « parent », on peut accéder aux niveaux « fils », et inversement.

L'élaboration du standard EAD avait pour but de répondre à cette attente, en permettant l'informatisation d'inventaires détaillés. La première version de l'EAD a été publiée en 1998. L'EAD est compatible avec la norme de description des archives, l'ISAD(G) (General International Standard Archival Description). La deuxième version est sortie en octobre 2002⁹⁴. Le standard est contrôlé et maintenu par la Bibliothèque du Congrès et la SAA.

2.1.2. Principes

L'EAD est une DTD (Définition de Type de Document) écrite en langage SGML (Standard Generalized Markup Language), et compatible avec XML (eXtended Markup Language)⁹⁵. Le langage XML, et SGML dont il est la simplification, permettent de structurer les données d'un document électronique à l'aide de balises, à la fois de forme et de contenu (contrairement à HTML, langage très utilisé sur le web, mais qui propose essentiellement des balises de mise en forme). Pour structurer ces données, il est nécessaire de définir une grammaire (les règles d'utilisation des balises inscrites dans la DTD) et un vocabulaire (le dictionnaire des balises) : le tout forme la DTD. Pour le format XML, il existe de nombreuses DTD, qui s'appliquent à des types de documents différents. Par exemple, la DTD TEI (Text Encoding Initiative) permet de structurer des textes littéraires ou de sciences humaines pour permettre des recherches plus pertinentes que des recherches plein-texte. EAD est une autre DTD de XML.

La DTD EAD a été créée pour structurer des inventaires d'archives, ou tout autre outil de recherche relatif aux archives (répertoires, inventaires sommaires ou analytiques etc.). On structure des données à l'aide de balises :

- qui font apparaître les relations hiérarchiques entre les différentes parties de l'inventaire
- qui précisent le contenu de l'information.

L'opération qui consiste à placer les balises dans un texte est l'encodage.

Chaque balise porte un nom, celui de son élément. A chaque élément, on peut joindre des attributs qui ont diverses fonctions ; par exemple établir des liens entre un système de type MARC et l'inventaire encodé (l'attribut

Cependant, le lecteur n'a pas accès au cadre de classement dans son ensemble, ce qui le contraint à consulter de nombreuses notices. Voir NATIONAL LIBRARY OF NEW ZEALAND. *Welcome to TAPUHY*. Consultable sur : <http://tapuhi.natlib.govt.nz/> (consulté le 11/12/02)

⁹⁴ J'ai travaillé sur la première version. La deuxième version est disponible en ligne sur le site officiel de l'EAD à l'adresse : <http://lcweb.loc.gov/ead/> (consulté le 22/12/02).

⁹⁵ Format d'échange universel, non propriétaire.

"encodinganalog"), ou encore de préciser la forme normalisée du terme encodé (l'attribut "normal").

Physiquement, voici en quoi consiste une balise :

- une balise ouvrante qui indique que l'information qui suivra est un titre
<title>
- une balise fermante qui indique la fin de l'information "titre" </title>.

Pour encoder un titre, on place donc une balise ouvrante avant le titre et une balise fermante après : <title> Les Femmes savantes </title>. L'intérêt d'encoder ce titre est qu'on pourra le rechercher, en tant que titre, dans tout l'inventaire.

La DTD contient très peu d'éléments obligatoires. On peut donc choisir d'encoder un instrument de recherche de manière plus ou moins fine, selon les possibilités de recherche qu'on souhaite obtenir. On peut se contenter d'encoder la structure, ce qui permet une lecture linéaire. On peut encoder les noms de personnes, de lieux, les dates, ce qui permet de rechercher, les informations par des index correspondants, à l'aide d'un moteur de recherche.

La structure globale d'un document EAD est la suivante :

<ead> Indique le début du document

<eadheader> Introduit l'entête ou la "page de titre" de l'instrument de recherche encodé (cette partie contient des informations telles que le titre, le rédacteur, l'encodeur...)

</eadheader>

<archdesc> Balise qui englobe toute la description du fonds ; les premières informations sont des informations de haut-niveau sur le fonds lui-même

<dsc> Description détaillée du fonds

</dsc>

</archdesc>

</ead>

La structure globale est donc composée de trois parties (eadheader, archdesc et dsc). A l'intérieur du <dsc>, on décrit la structure du fonds à l'aide des différents composants <c> qui s'imbriquent les uns dans les autres suivant le niveau de hiérarchie auquel ils se placent.

2.1.3. De l'encodage à la consultation

2.1.3.1. *Matériel nécessaire à l'encodage et à la consultation*

- Un logiciel

Pour encoder, il est préférable d'utiliser un logiciel qui soit configuré pour utiliser la DTD EAD, c'est à dire qui propose les balises à l'utilisateur et contrôle leur utilisation selon les règles de la DTD, sans que celui-ci doivent connaître par cœur ce langage. Le logiciel que j'ai employé est le logiciel XMetal de la société canadienne Softquad. Le logiciel dans sa version commercialisée est en anglais. Des fichiers de francisation, écrits pour le Centre historique des Archives nationales et mis gracieusement à la disposition des autres institutions, concourent à son aspect convivial et simple d'utilisation. Néanmoins, XMetal n'est qu'un éditeur, sans fonctionnalité de gestion des informations saisies. Ainsi, les index ne se constituent pas automatiquement, ce qui contraint l'encodeur à saisir à chaque fois les termes et leur forme normalisée. D'autre part, ce logiciel est assez lent.

- Une feuille de style

Encoder n'est pas une fin en soi ; il faut encore que le lecteur puisse accéder au fichier et le lire. En effet, lire un inventaire avec les balises apparentes est assez fatigant et peu attrayant. Il faut écrire et superposer au fichier une feuille de style qui propose un modèle de présentation esthétique et fait disparaître les balises du document apparent. La feuille de style peut être commune à plusieurs fichiers utilisant la DTD EAD de la même façon.

- Un moteur de recherche

Pour pouvoir effectuer des recherches pointues, exploitant les possibilités offertes par l'encodage, il faut paramétrer un moteur de recherche adapté. Le moteur de recherche doit être capable de lire le XML ou le SGML. De tels moteurs de recherche sont très coûteux, et encore rares en ce qui concerne XML. Le moteur de recherche est commun à l'ensemble des inventaires encodés.

2.1.3.2. *La consultation*

Idéalement, l'accès à l'inventaire pourrait se faire à partir d'Internet, grâce aux métadonnées présentes dans l'en-tête des documents EAD. Malheureusement, les moteurs de recherche d'Internet ne lisent pas encore le XML, et souvent ces informations ne sont pas repérables par un moteur généralistes car placées « trop loin » sur les serveurs. Il faut se connecter au moteur de recherche interne au serveur de l'établissement pour pouvoir accéder à l'inventaire. Si on ignore dans quelle bibliothèque pourrait se trouver le fonds, le problème reste donc entier.

Une solution à ce problème est la constitution récente de bases de données collectives rassemblant de nombreux inventaires provenant d'institutions différentes. On peut ainsi signaler OAC (Online Archive of California), Archival Resources mise en place par RLG, et les bases britanniques des bibliothèques universitaires et de la Royal Historical Commission⁹⁶.

Un autre mode d'accès est l'OPAC des différentes bibliothèques. On accède généralement à un inventaire par le catalogue en format de type MARC, par l'intermédiaire d'une notice de fonds⁹⁷. La notice de fonds propose un lien qui dirige le lecteur vers l'adresse URL de l'inventaire. Par analogie, on pourrait imaginer aussi d'accéder à un inventaire par l'intermédiaire d'une notice de spectacle, comme nous le verrons plus tard.

Pour la consultation à distance, un dernier problème technique se pose. Tous les navigateurs Web ne savent pas encore, à l'heure actuelle, exploiter directement un balisage XML. C'est pourquoi la plupart des bibliothèques américaines travaillent en SGML et utilisent des moteurs qui convertissent le fichier en HTML pour l'affichage.

L'encodage d'un inventaire en EAD permet toujours de consulter cet inventaire dans une logique de feuilletage, comme avec un inventaire papier. Le lecteur peut lire le texte en continu. S'il cherche une information précise, au sein de cet inventaire, ou dans plusieurs inventaires simultanément, il a recours au moteur de recherche. L'encodage du contenu de l'information (par des balises de contenu) permet de constituer des index (chaque balise est une possibilité d'index, donc une possibilité thématique de recherche). Par rapport aux index d'un inventaire papier, l'intérêt de la version électronique est que l'on peut effectuer des recherches croisées.

L'intérêt d'encoder la structure hiérarchique du texte de l'inventaire est de permettre au lecteur de naviguer dans cette structure par le sommaire interactif, qui s'affiche simultanément avec l'inventaire lui-même (dans une fenêtre distincte).

Le lecteur peut accéder à des images numérisées de documents ; l'élément <dao>, ou <daogrp> pour des images groupées indique dans le fichier le point

⁹⁶ CALIFORNIA DIGITAL LIBRARY. *Online Archive of California*. [En ligne] Disponible sur : <http://www.oac.cdlib.org/> (consulté le 22/12/02). RLG (Research Library Group). *Archival resources*. [En ligne] Disponible sur : <http://www.rlg.org/arr/index.html> (consulté le 22/12/02) ; cette base n'est accessible que sur abonnement, assez coûteux d'ailleurs. UNIVERSITY OF MANCHESTER. *ArchivesHub*. [En ligne] Disponible sur : <http://www.archiveshub.ac.uk/> (consulté le 22/12/02). PUBLIC RECORD OFFICE OF GREAT BRITAIN. *A2A, Access to Archives*. [En ligne] Disponible sur : <http://www.a2a.pro.gov.uk/> (consulté le 22/12/02).

⁹⁷ Les catalogues américains proposent aussi un accès direct à partir d'une liste alphabétique des fonds.

d'insertion d'une image. Ceci peut être particulièrement intéressant pour alléger la description de certains documents qui s'accommodent mal des formats MARC, comme les objets ou costumes. Plus généralement, ces balises montrent que l'EAD n'est pas seulement un mode de signalement des documents d'archives, mais peut aussi être le support d'une politique de conservation. Lorsque les documents sont incommunicables pour des raisons de conservation (documents particulièrement précieux ou abimés⁹⁸), la bibliothèque peut offrir au lecteur un substitut numérique en ligne à l'endroit de sa description dans l'inventaire. Le lecteur n'a donc plus à se déplacer. De tels procédés nécessitent que la bibliothèque dispose d'images numérisées ou les fasse réaliser à partir des microfilms existants. Ceci est intéressant pour des institutions à vocation patrimoniale comme la BnF qui possède déjà un stock important d'images numérisées.

2.1.4. Les projets EAD en France⁹⁹

Depuis la première journée d'information sur l'EAD le 15 septembre 2000, les professionnels français des archives et des bibliothèques se sont intéressés à cette DTD. La journée d'étude du 25 octobre 2002 au grand auditorium de la Bibliothèque nationale de France a confirmé cet intérêt : le public y était nombreux, issu des deux communautés professionnelles, du secteur public aussi bien que du secteur privé. La pertinence et la technicité des questions posées aux intervenants montre que les professionnels français commencent à bien connaître ce standard. Pourtant, les projets sont encore peu nombreux. En effet, mettre en ligne des inventaires en EAD nécessite une infrastructure informatique lourde que la plupart des petits établissements ne peuvent pas s'offrir. Fabienne Queyroux, conservateur responsable des manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut encode et convertit des inventaires sans pouvoir encore les livrer au public.

Du côté des archives, le standard EAD est utilisé au CHAN (Centre historique des archives nationales)¹⁰⁰. Lors du stage de formation à l'EAD que j'ai

⁹⁸ Je pense en particulier aux dossiers de presse en état de décrépitude avancée que peuvent contenir certains fonds du Département des arts du spectacle, ou aux documents les plus précieux.

⁹⁹ Consulter le DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Bulletin des Archives de France sur la DTD EAD*, n° 1 à 11. Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/dafbulead11.html> (consulté le 11/12/02)

¹⁰⁰ L'état des fonds des archives privées encodé par la société AJLSM, et quelques inventaires encodés sont disponibles sur le site du CHAN. Voir CHAN. *Quoi de neuf [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/quoi.htm> (consulté le 11/12/02). <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan>

effectué, l'inventaire du Fonds de l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et de ses Kommandos nous a été présenté (en ligne, disponible sur

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/quoi.htm> (consulté le 11/12/02)). Les Archives municipales de Toulouse ont lancé un projet EAD, sous-traité à une société bordelaise, Gestform. Les Archives départementales du Puy-de-Dôme ont encodé leur état des fonds en mai 2002. Un test d'encodage a été réalisé sur l'inventaire de la série M des Pyrénées-Orientales par la société Jouve en 1999. La Bibliothèque de l'Observatoire de Paris envisage d'encoder en EAD ses instruments de recherche, qui portent sur des collections d'archives, objets et médailles.

Du côté des bibliothèques, la DLL a lancé un projet de conversion du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, initiative importante puisqu'elle donnerait la possibilité à de petits établissements qui participent à ce catalogue, comme la Bibliothèque de l'Institut, de profiter de l'infrastructure mise en place à cette occasion. La rétroconversion d'un échantillon de 10 volumes, parmi les 104 volumes du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, a été sous-traitée à la Société DoXsulting.

A la Bibliothèque nationale de France, des projets ont été mis en place, à l'initiative de quelques personnes. L'inventaire de la collection Destailleurs du Département des estampes a été converti en EAD. Cette collection de 5000 dessins, gravures, lavis, allant du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle est présente dans la base Gallica. Les images déjà numérisées pourraient être « raccrochées » à l'inventaire. Le dernier volume du catalogue des *Nouvelles acquisitions françaises* du Département des manuscrits a été converti par une société de service grâce à un programme informatique. Ceci a été possible en raison de la très grande régularité de structure du catalogue, qui obéit aux règles (essentiellement typographiques) établies par Léopold Delisle à la fin du dix-neuvième siècle. On retrouve cette structure régulière dans d'autres outils de recherche, et pas seulement pour les manuscrits ; la Collection Destailleurs en est un exemple, on pourrait aussi citer les catalogues Babelon du Département des Monnaies et médailles qu'il est question de convertir en EAD également¹⁰¹. Par ces exemples, on voit donc que le standard EAD convient à tout instrument

¹⁰¹ En revanche, le Département des arts du spectacle ne suit pas cette méthode séculaire et n'a pas cette culture, sans doute en raison de son existence récente.

de recherche présentant une structure hiérarchique, quels que soient les documents décrits.

2.1.5. L'EAD à l'étranger

L'EAD est bien implanté dans le monde anglo-saxon, en particulier aux Etats-Unis et en Angleterre. Pour les domaines des arts du spectacle, les sites de la New York Public Library et de la Library of Congress valent la peine d'être visités. La Cornell University Library et l'Université de Californie propose aussi quelques inventaires encodés d'arts du spectacle. Le groupe RLG qui promeut notamment la valorisation des fonds d'archives dans le monde, a mis en place le service Archival Resources, service qui permet l'accès simultané à des instruments de recherche disponibles sur des sites différents. En Angleterre, de nombreuses bibliothèques, universitaires notamment, utilisent EAD¹⁰². On trouve aussi des utilisateurs au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, en Suède, en Allemagne, au Portugal, à Taiwan et bientôt en Espagne.

2.2. Le déroulement de l'encodage

L'inventaire de la Collection du Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar a été encodé à la Bibliothèque de l'Institut, une fois achevé. Il s'agit donc d'une opération de conversion d'un inventaire existant. Il m'a semblé que c'était un très bon moyen de prendre en main le standard EAD ainsi que le logiciel XMetal mis à ma disposition.

2.2.1. La formation

La formation comprend une part de théorie, une part de pratique, mais surtout beaucoup d'autoformation. L'autoformation a consisté à lire la bibliographie du sujet, notamment les *Guidelines* (guide d'utilisation), à parcourir le dictionnaire des balises. Deux rendez-vous à la Bibliothèque de l'Institut (précédant l'encodage), la journée d'étude sur l'EAD du 25 octobre et un stage aux CHAN m'ont fourni le bagage théorique.

Le stage au CHAN a aussi été l'occasion de prendre une première fois en main le logiciel XMetal, à raison d'un exercice pratique d'une demi-journée.

¹⁰² Voir les sites CERL. *Manuscripts Working Group*. Disponible sur : http://www.cerl.org/Manuscripts/manuscripts_working_group.htm (consulté le 11/12/02). NEW YORK PUBLIC LIBRARY. *Site officiel*. Disponible sur : <http://www.nypl.org> (consulté le 11/12/02). LIBRARY OF CONGRESS. *Site officiel*. Disponible sur : <http://www.loc.gov/> (consulté le 11/12/02). Ce site donne également une liste des utilisateurs de EAD dans le monde, malheureusement pas totalement à jour.

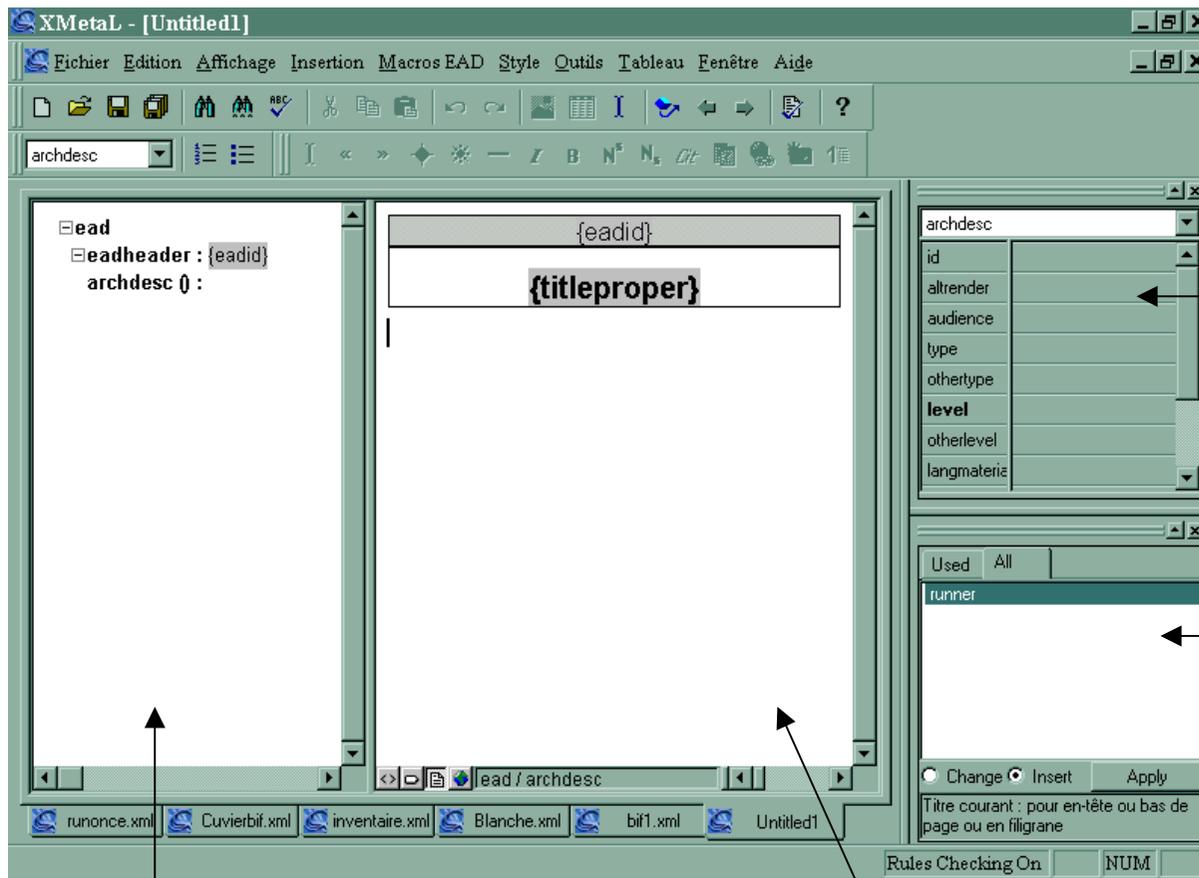
Pour l'encodage lui-même, je disposais de quatre jours de travail. J'ai préparé à l'avance le travail d'encodage de l'entête <eadheader> et des parties liminaires qui prennent place dans <archdesc>, ce qui m'a fait gagner beaucoup de temps.

2.2.2. Le logiciel

J'ai utilisé le logiciel XMetal de la société Softquad, par dessus lequel des fichiers de francisation ont été téléchargés¹⁰³. L'interface de travail de XMetal se présente sous diverses formes : on peut afficher le document avec les balises matérialisées par des étiquettes¹⁰⁴, sans balise, en code (balises affichées dans des crochets pointus<>). La structure de l'instrument de recherche encodé s'affiche dans une fenêtre particulière sur la gauche, au fur et à mesure qu'on la saisit. Les balises et attributs disponibles à un endroit donné du document figurent dans des fenêtres à droite du document lui-même. Une zone de commentaire propose une traduction des balises et une explication sommaire de leur utilisation. Le logiciel dispose d'un vérificateur d'erreurs (parseur). Lorsqu'on ouvre un nouveau document, les quelques balises obligatoires s'affichent automatiquement.

¹⁰³ Ces fichiers ont été conçus par la société AJLSM pour le CHAN. Ce dernier les met gratuitement à disposition des autres institutions, sur simple demande écrite auprès de la direction du CHAN.

¹⁰⁴ Les fichiers de francisation insèrent des couleurs.



Fenêtre des attributs

Fenêtre des balises

Fenêtre du sommaire

Fenêtre de saisie

2.2.3. Particularités d'encodage

L'encodage de l'inventaire a duré environ 27 heures. Par ailleurs, j'ai reçu le personnel du Département des arts du spectacle et un autre stagiaire de l'ENSSIB en deux occasions, pour présenter le logiciel. L'inventaire de départ sous Word faisait 334 Ko (70 pages). A l'arrivée, on obtient un fichier XML de 192 Ko.

2.2.3.1. Définition du niveau d'encodage

Vu le temps dont je disposais, il fallait définir au préalable le niveau d'encodage afin de pouvoir encoder tout l'inventaire de manière régulière et cohérente. Toute la structure hiérarchique a naturellement été encodée ; on obtient au total 9 niveaux de hiérarchies. Le lecteur pourrait donc naviguer dans la structure du fonds à l'aide du sommaire.

- Encodage des unités documentaires¹⁰⁵

Chaque unité documentaire, insérée dans un niveau de hiérarchie (ou composant) **<c>**, a été décrite par les éléments : **<unittitle>** (intitulé de l'unité documentaire), **<unitid>** (identifiant ou cote de l'unité documentaire). **<unitdate>** (date de l'unité documentaire) a été très peu utilisé par manque de temps.

- Encodage des noms de personnes

Les noms de personnes les plus importants pour le fonds ont été encodés en **<persname>**, par exemple tous les auteurs de correspondances, les sujets de dossiers de personnels. Les noms qui apparaissent dans les parties liminaires n'ont pas tous été encodés ; il était inutile d'encoder tous les noms figurant dans l'historique du TNP puisque ceux-ci ne sont pas d'une importance primordiale pour les documents de la collection traitée. Dans la partie sur la programmation, le traitement des noms de personnes est différent : je n'est encodé que les noms les plus importants de la description du spectacle. Lorsqu'un nom de personne est encodé, j'ai systématiquement fourni la forme normalisée dans l'attribut **"normal"**, c'est à dire la forme d'index : Nom, Prénom. Lorsque la forme d'autorité existe dans BNA, on la saisit dans l'attribut **"normal"**¹⁰⁶, et on précise la source de la forme normalisée. Pour

¹⁰⁵ Lorsque la traduction d'un élément ou attribut pose problème, je donne la traduction entre parenthèses. Les traductions sont données par le groupe de traduction AFNOR. SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS. Traduit de l'anglais par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3. *Description archivistique encodée, dictionnaire des balises*. Version provisoire disponible sous : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/index.html> (consulté le 11/12/02).

¹⁰⁶ En fait, on se contente de copier la forme d'autorité à partir du fichier BNA.

cela, il est nécessaire de faire figurer l'attribut "**source**" ; un menu déroulant nous propose un certain nombre de réservoirs parmi lesquels BNA ne figure pas. On renseigne donc l'attribut "**source**" par la mention : othersource (autre source). Puis on saisit la forme BNA dans l'attribut "**othersource**"¹⁰⁷. Le numéro de la notice d'autorité est noté dans l'attribut "**authfilnumber**".

- Encodage des spectacles

Pour l'encodage du contenu des données, je me suis posé la question du mode de consultation souhaité, de manière hypothétique, par un lecteur actuel du Département des arts du spectacle. Actuellement, un lecteur accède à la description des documents par l'intermédiaire d'un cadre d'interrogation qui correspond aux champs de la notice de spectacle. Cette première expérience d'encodage d'un inventaire d'arts du spectacle devait être également l'occasion de voir dans quelle mesure la notice de spectacle demeure un mode d'accès valide aux documents. J'ai donc choisi de porter une attention particulière à la "notice de spectacle", fut-elle minimale, figurant dans l'inventaire, et chapeautant des documents¹⁰⁸. Le dispositif d'encodage est assez complexe. Dans l'inventaire, la description des spectacles la plus courante est la suivante : titre, auteur, régie, ville, salle, date de la première.

- La description des documents d'un spectacle commence par une balise composant **<c>**, car il s'agit d'un niveau de hiérarchie dans l'inventaire.
- L'élément **<c>** est suivi obligatoirement d'un élément **<did>** (identification et description).
- La description du spectacle est introduite par l'élément **<unittitle>**. J'ai considéré que l'unité documentaire était le spectacle lui-même ; cette balise englobe donc toute la description du spectacle. L'élément **<unittitle>** est pourvu de l'attribut "**id**" qui donne un numéro au spectacle¹⁰⁹. Cet attribut

¹⁰⁷ Cette manipulation assez lourde disparaît dans la version 2 de l'EAD ; l'utilisateur est invité à taper directement la source dans un seul attribut "source".

¹⁰⁸ Ceci était également le souhait du Département des arts du spectacle.

¹⁰⁹ J'ai forgé ce numéro de la manière suivante : nom de la compagnie, suivi du premier terme significatif du titre, puis d'un numéro qui indique s'il s'agit d'une première, ou d'une reprise. Pour le spectacle *Genousie*, dont je donne l'encodage un peu plus loin, le numéro est donc : TNPgenousie01. La Bibliothèque-Musée de la Comédie française a déjà réfléchi à la manière dont on peut forger un numéro d'identification du spectacle pour ses propres fonds – dont la particularité est qu'ils reposent sur un "répertoire" défini – en y intégrant la notion de représentation. Voir SAVONA, Frédérique. *Traitement documentaire d'un fonds théâtre multsupport : le cas de la Bibliothèque-musée de la Comédie-Française*. Sous la dir. de Jean-Marc Proust. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1996, p. 44-46. Il paraît d'ailleurs peut-être plus raisonnable d'envisager la constitution d'une numérotation des spectacles à l'échelle d'un établissement, plutôt que de concevoir un projet de type ISBN ou ISSN, numéros internationaux

de lien permet de faire le lien entre une notice de spectacle, dans un système de type MARC et une partie de l'inventaire¹¹⁰. Le numéro¹¹¹ choisi, propre au spectacle, doit être reporté dans un champs MARC de lien à une ressource extérieure, telle que la zone 856 dans Unimarc. Cette zone n'est pas préparée dans le format InterMarc (B) intégré pour les notices de spectacle vivant. Dans cette zone, on donne l'URL du document XML, sous la forme : [nom du fichier].xml#[contenu de l'attribut "id"]¹¹². Il me semblé important de préparer ce lien et de montrer qu'il est possible. En effet, la directrice du Département des arts du spectacle, Noëlle Guibert, considère que la notice de spectacle est une création importante du département, et un apport scientifique pour le lecteur.

- Le titre est encodé avec l'élément **<title>**, lui-même qualifié par l'attribut de mise en forme "render" pour préciser qu'il doit apparaître en italique¹¹³.
- Le nom de l'auteur n'a pas été encodé en **<persname>** pour des raisons de temps. Ayant choisi de me situer dans la perspective où la notice de spectacle offre un lien vers l'inventaire, il m'a semblé préférable d'encoder le metteur en scène, auteur du "spectacle", plutôt que l'auteur de la pièce¹¹⁴.
- Le nom du metteur en scène est encodé au moyen de la balise **<persname>**, et d'un attribut "normal", qui donne la forme normalisée du nom et éventuellement la forme d'autorité.
- Le nom de la ville où est présenté le spectacle est encodé dans **<geogname>** (nom géographique) sans forme normalisée puisque ce type de nom est relativement secondaire par rapport à la collection.

pour les monographies et périodiques. Par contre, on pourrait envisager une norme pour construire ces numéros.

¹¹⁰ Dans le sens MARC vers EAD.

¹¹¹ Dont le premier caractère ne doit pas être un chiffre.

¹¹² Pour le lien contraire de EAD vers MARC, il faut que la notice MARC soit en HTML ou encapsulée dans du XML. On place dans le document EAD un attribut "href", au sein d'une balise <extref>, balise qui indique un lien à une ressource extérieure. Les possibilités d'utiliser cette balise dans un document en EAD sont nombreuses.

¹¹³ Globalement, l'EAD (et XML en général) ne s'attache pas à la mise en forme des informations, confiée à la feuille de style, sauf pour des mises en formes ponctuelles, comme les caractères italiques d'un titre. Nous avons choisi de faire apparaître tous les titres de l'inventaire en italique.

¹¹⁴ Je n'ai pu encoder tous les noms de personnes, ne disposant pas d'assez de temps. J'ai encodé les noms les plus importants en premier. Je n'ai pas eu le temps d'encoder les autres. Ce défaut devrait être corrigé pour une mise en ligne.

- Le nom du théâtre est encodé dans **<corpname>** (nom de collectivité) avec sa forme normalisée.
- La date de la première est encodée sous **<date>** avec sa forme normalisée¹¹⁵.

Exemple d'encodage d'un spectacle¹¹⁶ : *Genousie* de René de Obaldia, Paris, Théâtre Récamier, 26-09-1960.

```
<c><did><unittitle          id="TNPgenousie01"><title          render="italic">
Genousie : comédie </title> / René de Obaldia. Régie de <persname
normal="Mollien, Roger"> Roger Mollien </persname>. <geogname> Paris
</geogname>. <corpname  normal="Théâtre  Récamier  (Paris)  "
authfilnumber="frBN012326541"  source="othersource"  othersource="BNA">
Théâtre Récamier </corpname>. <date normal="19600926"> 26-09-1960
</date>
```

On voit donc que l'encodage des spectacles est assez complexe. Dans les sites Internet visités proposant des inventaires encodés, je n'ai jamais trouvé de description des spectacles en tant que tel¹¹⁷.

2.2.4. Choix d'encodage

Certains choix d'encodage m'ont été dictés par des contraintes de temps, comme celui de ne pas encoder systématiquement tous les noms de personnes. D'autres ont été fait délibérément, en fonction de l'inventaire d'origine¹¹⁸. Un de ces choix a été de privilégier l'usage de la balise **<unittitle>** sur la balise **<scopecontent>**, lorsqu'il y avait une ambiguïté. Cela m'a amené de ce fait à multiplier les composants **<c>**, et c'est ce qui explique en partie que j'arrive à un nombre important de niveaux de hiérarchie¹¹⁹.

¹¹⁵ L'élément **<date>** qui encode n'importe quelle date, ne doit pas être confondu avec **<unitdate>**, qui désigne la date d'une unité documentaire.

¹¹⁶ Ce qui apparaît au public est en gras.

¹¹⁷ A l'exception de quelques descriptions minimales dans des inventaires de la New York Public Library : Liebler & Co. Records (1890-1930), ou Miner (Worthington) – Studio One Production Files (1948-1955).

¹¹⁸ J'ai essayé au maximum de rester fidèle à l'inventaire Word. Je ne l'ai corrigé que lorsqu'une erreur de structure était manifeste, ce dont l'encodage permet de s'apercevoir.

¹¹⁹ A titre d'exemple, dans les « Sollicitations d'acteurs pour entrer au TNP », on trouve des dossiers d'acteurs, et des minutes de réponses adressées à certains comédiens. L'inventaire donne la liste des noms de comédiens mais regroupent toutes les lettres sous une seule cote. J'ai préféré encoder chaque nom dans **<persname>** et sous **<unittitle>** dans un élément **<c>**, plutôt que d'indiquer globalement la liste des noms dans une balise **<scopecontent>** (présentation du contenu). Voir la partie « Les pratiques de l'inventaire manuel, confrontées à l'encodage ».

2.2.5. Les imperfections de l'encodage

L'encodage a eu lieu à mi-parcours du stage et en temps limité. Des imperfections subsistent qu'il faudrait corriger pour une mise en ligne. Comme je l'ai déjà dit, certains noms de personnes devraient être encodés : les noms d'auteurs des pièces jouées par le TNP, ainsi que les noms de photographes. D'autre part, les formes normalisées des noms de personnes et de collectivités ont été contrôlées d'après la source BNA. Après le versement des autorités et index des départements spécialisés dans un système commun, il faudrait ajouter la forme d'autorité et le numéro de notice aux noms qui n'en disposaient pas dans BNA¹²⁰.

L'encodage que j'ai réalisé se conformait le plus strictement possible à l'inventaire d'origine. Après cette opération, le Département m'a demandé de corriger certaines scories, corrections qui n'apparaissent pas dans la version encodée. La plus importante modification est le changement d'ordre des spectacles. La version encodée donne les spectacles par ordre alphabétique de titres de pièces ; la version définitive Word donne les spectacles par ordre chronologique¹²¹.

2.2.6. La pratique de l'inventaire manuel, confrontée à l'encodage

2.2.6.1. *Une adaptation nécessaire au standard EAD*

L'EAD est un outil très souple et peu contraignant ; néanmoins, notre pratique de l'inventaire serait sans doute modifiée si nous l'encodions en le rédigeant. Le choix que j'ai dû faire de privilégier la balise **<unittitle>** (encapsulée dans un élément **<c>**) sur la balise **<scopecontent>** (présentation du contenu) en cas d'ambiguïté ne se serait sans doute pas posé si j'avais encodé directement le document en le faisant. J'aurais sans doute rédigé ou même "présenté" (typographiquement) les choses différemment, pour éviter cette ambiguïté. De même, l'encodage a révélé des erreurs de structuration dans l'inventaire¹²² qui devraient disparaître si l'encodage était effectué directement.

2.2.6.2. *Un système de cotation mal adapté à l'encodage*

¹²⁰ Au moment de l'encodage, j'ignorais que les réservoirs d'autorités de BN-Opale+ et des sous-bases BN-Opaline étaient complètement cloisonnées ; je croyais que les autorités de BN-Opaline étaient reversées dans BNA.

¹²¹ Il sera très simple de remettre les choses en ordre dans le document XML.

¹²² En général, on a oublié un niveau de hiérarchie, ou généré une redondance d'information dans deux titres consécutifs.

Par contre, les habitudes de cotation du Département paraissent peu convenir à l'encodage. La cotation est en effet extrêmement fine, ce qui induit des lourdeurs. Par exemple, pour encoder une série de correspondances avec des personnalités nombreuses, le fait d'attribuer une cote particulière à chaque correspondant oblige l'encodeur à faire autant de composants **<c>** que de correspondants, en plaçant dans la balise **<unittitle>** une balise **<persname>** comprenant le nom de chaque correspondant, et en ajoutant (toujours pour chaque composant) la balise **<unitid>**. Si le système de cotation était différent, par exemple à la boîte¹²³, l'encodage serait beaucoup moins lourd : sous un même composant **<c>**, intitulé « Correspondance », par exemple, on ajouterait la cote globale, ainsi qu'une note contenant l'ensemble des noms de personnes encodés en **<persname>**. Par rapport à la cotation, un autre problème est que le Département des arts du spectacle a l'habitude de donner la cote après la description des documents, alors que l'ordre est inversé dans d'autres institutions. L'EAD semble avoir pris comme postulat que l'ordre devait faire figurer la cote en premier ; en effet, il est interdit de placer une cote après un élément **<scopecontent>**, ce qui m'a posé des problèmes en certains endroits¹²⁴. Par exemple, l'énumération des types de documents relatifs à un spectacle se fait à l'intérieur d'une balise **<scopecontent>** ; alors que dans l'inventaire, la cote apparaît après cette description, la version encodée donne la cote avant. Cependant, il faut insister sur le fait qu'une feuille de style correctement écrite peut permettre de présenter les informations dans l'ordre souhaité.

L'inadaptation de ce système de cotation pose plus largement la question de la communication des documents d'archives au Département des arts du spectacle et de la normalisation des inventaires, en vue d'une communication plus satisfaisante.

3. La normalisation des inventaires du Département des arts du spectacle :

¹²³ Ce système de cotation est pris à titre d'exemple. Le Département des arts du spectacle a déjà jugé qu'il ne convenait pas à ses collections. En effet, dans le cas d'un accroissement du fonds, comme c'est souvent le cas pour les archives de Théâtres, on ne peut plus rajouter de documents dans la boîte au bon endroit du classement. Par ailleurs, en cas de reconditionnement du fonds, il est souvent difficile de retrouver un matériel équivalent à l'ancien en terme de contenance des boîtes ; la cotation n'est donc plus valable.

¹²⁴ L'élément **<unitid>** doit être contenu dans l'élément **<did>**, alors que l'élément **<scopecontent>** ne peut être placé dans le **<did>**. Dans tous les cas, une feuille de style bien paramétrée permet de restituer l'ordre souhaité.

recommandations à la suite de l'encodage d'un inventaire

Si la BnF adopte le standard EAD, dans le cadre du schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés, le lecteur ne peut espérer obtenir les inventaires en ligne d'ici quelques années. Comme nous l'avons déjà souligné, l'harmonisation des différentes sous-bases Opaline avant leur versement dans le SI est la priorité du département, dans un premier temps. La structure informatique qui relie les inventaires encodés au catalogue INTERMARC est complexe et ne peut être mise en place qu'après cette première étape.

Dans ce cadre, le Département des arts du spectacle s'interroge sur une normalisation des inventaires de fonds et de collections, en vue d'une conversion rétrospective et pour un meilleur service au lecteur. Dans le cadre de ce stage, je ne pouvais étudier la normalisation des inventaires, au delà du niveau d'analyse visant à établir une typologie, en fonction du degré de précision de chaque instrument de recherche. Cependant, d'après mon expérience de rédaction et d'encodage d'un inventaire, je suis en mesure d'identifier certains problèmes que le département devrait aborder.

3.1. Conversion sous forme électronique des inventaires existants

La conversion sous forme électronique (en EAD) des inventaires existants se heurte à l'absence de normalisation au sein de ce corpus. Il s'agit d'un problème de normalisation intellectuelle autant que matérielle. Les éléments d'informations retenus ne sont pas les mêmes d'un inventaire à l'autre, ne sont pas présentés dans le même ordre, avec des modèles typographiques et une ponctuation différents. La diversité des présentations empêchent d'appliquer un programme d'insertion automatique des balises comme cela a été le cas pour le catalogue des *Nouvelles acquisitions françaises*. Néanmoins, on peut douter de la pertinence d'uniformiser les présentations des inventaires existants, en vue d'une conversion, travail sans doute aussi long que d'encoder l'inventaire directement. Le corpus d'inventaires étant relativement peu important, le personnel pourrait en faire un premier exercice. De même, la normalisation matérielle des inventaires à rédiger à l'avenir n'est plus si importante dès lors que le personnel peut commencer à encoder les inventaires au fur et à mesure qu'il les rédige – à supposer que l'EAD soit la

solution retenue par la BnF et que le Département obtienne la licence XMetal qu'il a demandé. En revanche, la normalisation intellectuelle, au niveau des informations à faire figurer, de leur ordre, et du niveau de description souhaitable, me paraît plus importante. Dans ce domaine, un certain nombre de choix doivent être faits.

3.2. **La description de "l'unité physique"**

Le Schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés a mis l'accent sur la réflexion qui doit être menée autour du concept d'"unité physique", ce qui met en jeu à la fois la description des documents et leur communication. Par rapport à ce problème, on peut aborder deux points importants pour la normalisation des inventaires.

- Cotation et communication

Nous avons déjà évoqué à deux reprises les problèmes posés par la cotation. Cette question devrait pouvoir être résolue en étudiant les besoins des lecteurs en terme de communication des documents. Il n'est pas satisfaisant de trop fractionner la cotation pour un petit nombre de documents¹²⁵, car cela restreint le volume des documents dont le lecteur peut disposer en une journée, et le contraint à des séances de travail courtes et nombreuses. La sous-cotation permet, certes, de limiter ces effets. Par ailleurs, il est vrai qu'une cotation fine permet au lecteur qui ne consulte un fonds que ponctuellement de sélectionner plus judicieusement les documents dont il a besoin. Si la cotation fine reste le choix du département, il faudrait sans doute systématiser la sous-cotation et informer le lecteur de la possibilité d'inscrire la cote la plus haute sur son bulletin, lors de la commande des documents¹²⁶. Pour ma part, je recommanderais plutôt la sous-cotation, mais avec une répartition moins fine des cotes ; par exemple une cote par sous-série, voire par dossier, éventuellement sous-cotée en sous-dossiers si le volume de documents est important. Si le Département choisit l'EAD, l'abandon d'une cotation aussi fine deviendra sans doute une évidence. Comme toujours lorsque l'on parle de normalisation d'instruments de recherche qui renseignent des fonds de natures variées, il faut s'adapter au cas par cas à son fonds, tout en gardant à l'esprit cette idée d'une cotation moins fine que celle qui est pratiquée actuellement.

¹²⁵ Le système actuel est d'attribuer une cote par chemise ou sous-chemise, ce qui pose aussi le problème des fournitures.

¹²⁶ Cependant, si un jour la commande des documents est traitée de manière informatisée, il est à craindre que le lecteur doive à nouveau remplir une demande par sous-cote.

Pour ce qui concerne les documents regroupés par spectacles en revanche, le département a déjà donné la recommandation d'attribuer une cote à chaque spectacle¹²⁷. Pour mon inventaire, on constate que ce principe n'est pas respecté en raison de la séparation matérielle des photographies, pour des raisons de conservation.

- Collation et communication

L'inventaire de la Collection du TNP sous la direction de Jean Vilar ne donne pas la collation des documents (nombres de feuillets par pièce ou liasse). Ceci m'a été reproché par certaines personnes auxquelles j'avais soumis mon travail. L'analyse des inventaires déjà réalisés auparavant montre que la collation est rarement inscrite sur l'inventaire. Certes, cela pose un vrai problème de communication. Cependant, le risque d'erreur est grand – lorsqu'on dénombre des coupures de presse d'un dossier par exemple – ce qui engendrerait des problèmes de communication bien plus importants lors de la remise des documents par le lecteur. De plus, on relativise l'importance du problème lorsque l'on constate que le directeur de salle ne peut lui-même compter les feuillets au retour des documents. Encore une fois, il semble assez difficile de donner une règle stricte ; la collation se justifie pour les documents les plus précieux, les "manuscrits". En revanche, elle semble moins indispensable dans d'autres cas. Du point de vue du lecteur, il est vrai qu'il est assez confortable de « savoir à quoi s'attendre » lorsqu'on commande des documents ; mais les quantités ne sont jamais considérables.

- Cohérence d'ensemble, au sein de la BnF

L'étude du bureau Van Dijk stipulait que le concept d'"unité physique" nouvellement défini devait être commun à tous les départements spécialisés, ce qui pose le problème de la normalisation de la description à un niveau plus global. Étant donné que les autres départements spécialisés ont des pratiques qui s'inspirent plus ou moins de la "méthode Delisle" (largement reprise dans les *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes* du Ministère de la Culture et de la Communication), il faudrait étudier son applicabilité aux documents que l'on peut trouver au Département des arts du spectacle. Certaines règles typographiques pourraient être reprises, cependant, il faut dire que ces règles s'articulent autour de la notion d'"œuvre", et selon un cadre de classement qui ne peuvent pas correspondre à des documents d'archives.

¹²⁷ Voir l'annexe n° 3.

3.3. Description des spectacles au sein des inventaires

Actuellement, le Département dispose d'un document sur le traitement des collections théâtrales¹²⁸ qui donne un cadre de classement typique de fonds d'arts du spectacle. Ce document donne aussi un modèle de description des spectacles, calquée sur la description qui figure dans la base BN-Opaline. Dans la cadre d'un catalogue informatisé interactif – entre notices de spectacle et inventaires en ligne – on peut imaginer que la description du spectacle dans l'inventaire pourrait être allégée au minimum.

3.4. Diffusion d'un document donnant des règles

Il paraît assez urgent de diffuser un document qui donnerait des règles sur ces différents points. Le document qui existe actuellement est peu diffusé. Le plan de classement (adaptable) correspond à de nombreux fonds et reste tout à fait valable. En revanche, le modèle de description des spectacles pourrait être allégé. La troisième partie, intitulée « Identification et classement des documents » pourrait être étoffée, de manière à constituer un répertoire de termes identifiant les types de documents que l'on rencontre dans un fonds d'art du spectacle¹²⁹. Enfin, dans les principes généraux relatifs au conditionnement des documents, il faudrait indiquer clairement le sort réservé aux documents photographiques, par le choix de les isoler ou non.

3.5. Appareil critique de l'inventaire

La lecture des inventaires et l'encodage de l'inventaire de la collection du TNP m'a fait prendre conscience de l'importance de donner un minimum d'informations sur les documents décrits, pour donner au lecteur une première idée de ce qu'il y peut trouver. Une remise en contexte historique est importante pour des lecteurs éloignés, qui n'ont donc pas la possibilité de se renseigner auprès du bibliothécaire. Un historique du fonds, de la conservation et l'indication des sources complémentaires lui facilitent la tâche. Enfin, l'indication de la volumétrie de l'ensemble est essentielle. Ces indications, sans être obligatoires, sont assez naturelles dès lors qu'on utilise l'EAD. En plus

¹²⁸ Voir l'annexe n° 3.

¹²⁹ J'ai rencontré un certain nombre de problèmes de dénomination. Le terme « Dispositif d'éclairage » (qui se distingue d'un « plan de feu », c'est à dire l'implantation des différents projecteurs), que j'ai employé après l'avoir découvert dans l'intitulé d'un document, m'a été reproché. Dans mon inventaire, il désigne le réglage des projecteurs sur la surface au sol. Le choix des termes est d'autant plus important lorsque l'on diffuse l'outil à distance et que le public n'est pas forcément spécialiste.

d'être utiles au lecteur, ces informations sont aussi un moyen de valoriser le travail de contextualisation que le bibliothécaire fait nécessairement.

3.6. Délimitation des pratiques de l'inventaire et du catalogage

La délimitation entre les pratiques de l'inventaire et du catalogage est certainement un problème de fonds du traitement des documents groupés au Département des arts du spectacle. Nous avons déjà souligné en première partie que le schéma du circuit du document restait flou sur ce point. Inventorier des fonds ou collections de documents entre en contradiction avec le principe énoncé par le schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés, qui préconise d'alimenter les notices de spectacles en notices de documents. Encore faut-il que les fonds ou collections contiennent des documents se rapportant aux notices de spectacle déjà présentes dans Opaline. Cela n'est pas si évident d'après l'exemple étudié ; 19 notices de spectacles manquaient pour des spectacles pourtant très connus, ce qui pose le problème de l'exhaustivité de la base, et dans une plus large mesure, de la pertinence de continuer à alimenter cette base en notices de spectacle. Au terme de cette étude, je peux proposer un principe de base, sans prétendre résoudre un problème difficile et auquel le département est confronté depuis plus de dix ans. Au vu des perspectives offertes par des outils tels que l'EAD, le département devrait réserver la pratique de l'inventaire – et dans le meilleur des cas, encoder directement – les fonds ou collections qui possèdent une structure hiérarchique, afin de respecter l'intégrité de ces ensembles. Certes, ce principe peut paraître naïf au regard des nombreuses exceptions qu'on peut lui opposer. Le cas limite est celui d'un fonds ou d'une collection qui ne contiendrait que des documents se rapportant à des spectacles : vaut-il mieux faire un inventaire, ou alimenter des notices de spectacle de la base ? Un autre exemple serait celui des "manuscrits" du département, dont nous avons déjà dit que leur signalement dépendait de l'appréciation du conservateur, qui se fonde sur une estimation du temps passé à l'un ou l'autre traitement¹³⁰. Malheureusement, je me trouve dans l'incapacité de donner une réponse univoque à ce problème. De fait, il en cache un autre, celui de la place des notices de spectacle dans le cadre du futur

¹³⁰ De fait, le Schéma directeur de l'informatisation des départements spécialisés a établi le principe d'un outil XML commun pour tous les manuscrits de la BnF, le catalogage dans Opaline devrait donc disparaître.

catalogue intégré BN-Opale+, de leur compréhension par le public si nul document ne leur est rattaché. Dans ce cadre, on peut dire que l'EAD et ses liens possibles avec un système de type MARC apporte une première réponse au lecteur, à défaut de lui fournir une "notice de document" à part entière¹³¹.

¹³¹ Dans le cas par exemple, où chaque notice de spectacle offre des liens vers les inventaires dans lesquels on trouve des documents concernant ce spectacle.

Conclusion

En guise de conclusion, je souhaiterais faire le bilan de mes observations et en tirer des recommandations à plus ou moins long terme.

Ma première recommandation serait d'utiliser le standard EAD qui me paraît conjuguer un certain nombre d'avantages des deux systèmes de signalement des documents d'archives, pratiqués jusque-là au Département des arts du spectacle, à savoir : le respect de la structure hiérarchique du fonds, la souplesse d'un inventaire manuel, la rigueur scientifique, le contrôle et l'interactivité d'un catalogue de type MARC. De plus, il peut s'adapter à la structure actuelle par spectacle de la base Opaline, par les passerelles que nous avons décrites. Le standard EAD a aussi l'avantage de permettre la consultation simultanée de plusieurs inventaires ce qui est très intéressant lorsque des fonds se complètent, au sein d'une même institution – entre le Département des arts du spectacle et la Maison Jean Vilar par exemple – voire entre des institutions différentes qui travaillent toutes deux en EAD – par exemple entre la section des Archives privées des Archives nationales et la BnF. Cette situation serait idéale pour le cas précis du fonds TNP. Cependant, le standard EAD, s'il est adopté par la BnF dans le cadre de son schéma directeur d'informatisation des départements spécialisés, ne trouvera d'applications réelles et, c'est à dire visibles pour le lecteur, que dans quelques années.

En attendant, le Département pourrait éviter d'avoir à mener une rétroconversion lourde des inventaires manuels actuels, en commençant dès maintenant à travailler avec le standard EAD¹³². Si les nouveaux inventaires sont encodés dès maintenant, le résultat ne sera certes pas immédiatement visible pour le lecteur avant quelques années, mais le département pourrait ainsi préparer l'avenir.

La normalisation des pratiques d'inventaires doit être abordée en vue d'une mise en ligne de ces inventaires et en tenant compte des besoins des lecteurs en terme de communication des documents. De même, un travail de réflexion devrait être mené sur le niveau d'encodage des inventaires, suivant les types d'interrogation que les chercheurs désirent faire sur ces inventaires. La consultation de sites tels que celui de la New York Public Library, le confort, l'efficacité des outils EAD qu'ils présentent, m'ont convaincue que ce standard

¹³² Une licence du logiciel XMetal a d'ailleurs été commandée pour l'année 2003.

était un outil plein d'avenir. J'espère, à mon tour, en avoir convaincu mes lecteurs.

Bibliographie

ARCHIVES ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE

▪ GÉNÉRALITÉS

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *La pratique archivistique française.* Sous la dir. de Jean Favier, assisté de Danièle Neirinck. Paris : Archives Nationales, 1993, 630 p.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Dictionnaire des archives français-anglais : de l'archivage aux systèmes d'information.* Paris : AFNOR, 1991, 251 p.

ISAD(G) : General international standard archival description, 2^{ème} éd., 1999. Déchargeable en format PDF sur le site du Conseil international des archives. **CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES / INTERNATIONAL COUNCIL OF ARCHIVES.** *ISAD(G) : General International Standard Archival Description*, 2^d ed. **[En ligne]** Disponible sur : http://www.ica.org/biblio/cds/isad_g_2e.pdf (consulté le 16/12/02).

NOUGARET, Christine. *Les instruments de recherche dans les archives.* Avec la collab. de Bruno Galland, préface de Philippe Bélaival. Paris : Direction des Archives de France / La Documentation française, 1999, 259 p.

▪ SUR LA DTD EAD

ARCHIVES DE FRANCE. *Informatisation de la description : la DTD EAD (Encoded Archival Description)* . **[En ligne]** Disponible dans la section « Description archivistique » sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/index.html> (consulté le 16/12/02).

Ce site présente notamment le programme des deux journées d'études consacrées à l'EAD à la BnF (Journée d'information du 15 septembre 2000 et journée d'étude du 25 octobre 2002) et le *Bulletin des archives de France sur la DTD EAD* (n°1 à 11, fév. 2000 – octobre 2002).

CHAN (Centre historique des archives nationales). *Site officiel*. **[En ligne]**

Disponible sur :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan> (consulté le 11/12/02)

DHÉRENT, Catherine. « Un nouvel outil électronique pour la description des fonds d'archives et collections spécialisées, l'EAD ». In *Culture et recherche*, n° 78, mai-juin 2000, p. (5-7).

DUCHEMIN Pierre-Yves et VOUILLOT Bernard. *L'EAD (Encoded Archival Description) et son application aux Nouvelles Acquisitions Françaises du Département des Manuscrits*. Présentation powerpoint pour la BnF datée du 8 novembre 2001.

Encoded Archival Description : contexte, theory, and case studies. Ed. par Jackie M. Dooley. Chicago : Society of American Archivists, 1998 (reprint de *The American Archivist*, vol. 60, n° 3 et 4, 1997: dans « Special issue on encoded archival description. Part I, Encoded Archival Description : content and theory » ; « Special issue on encoded archival description. Part II, Encoded Archival Description : case studies »).

LEROY, Rodolphe. *Accéder par Internet au patrimoine manuscrit des bibliothèques : EAD (Description Archivistique Encodée), une solution ?*. Mémoire d'étude DCB, sous la dir. de Fabienne Queyroux. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.

NETWORK DEVELOPMENT & MARC STANDARDS OFFICE – LIBRARY OF CONGRESS. IN PARTNERSHIP WITH THE SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS. *Encoded Archival Description application guidelines, version 1.0*. Prepared by the Encoded Archival Description Working Group of the Society of American Archivists. Chicago : The Society of American Archivists, 1999. **[En ligne]** Disponible sur : <http://lcweb.loc.gov/ead/ag/aghome.html> (consulté le 16/12/02).

NETWORK DEVELOPMENT & MARC STANDARDS OFFICE – LIBRARY OF CONGRESS. IN PARTNERSHIP WITH THE SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS. *Encoded Archival Description. Official EAD version 2002 Web*

Site. **[En ligne]** Disponible sur : <http://lcweb.loc.gov/ead/> (consulté le 22/12/02).

NETWORK DEVELOPMENT & MARC STANDARDS OFFICE – LIBRARY OF CONGRESS. IN PARTNERSHIP WITH THE SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS. *Encoded Archival Description Tag Library for Version 1.0.* Chicago : the Society of American Archivists and the Library of Congress, juin 1998. **[En ligne]** Disponible sur : <http://www.lcweb.loc.gov/ead/tglib/tlhome.html> (consulté le 16/12/02).

QUEYROUX, Fabienne. *L'informatisation des catalogues de manuscrits : rapport à la suite d'un voyage d'étude dans cinq bibliothèques nord-américaines, septembre-octobre 1999.* Rapport dactylographié, décembre 1999, 55 p. **[En ligne]** Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Info/coop/fulb/queyroux.htm> (consulté le 11/12/02).

- **SUR D'AUTRE DTD**

CENTER FOR TECHNOLOGY AND THE ARTS – DE MONTFORT UNIVERSITY. *MASTER : Manuscript Access through Standards for Electronic Records.* **[En ligne]** Disponible sur : <http://www.cta.dmu.ac.uk/projects/master> (consulté le 16/12/02).

TEI (Text Encoding Initiative). *Site officiel.* **[En ligne]** Consultable sur : <http://www.tei-c.org/> (consulté le 11/12/02).

- **SITE RÉPERTORIANANT DES ARCHIVES D'ARTS DU SPECTACLE**

- o En EAD

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY. *Rare and manuscript collections. Theatre and film.* **[En ligne]** Disponible sur : <http://rmc.library.cornell.edu/EAD/browselists/drama.html> (consulté le 16/12/02).

LIBRARY OF CONGRESS. *Performing arts reading room.* [En ligne] Disponible sur : <http://lcweb.loc.gov/rr/perform/fabiblgds.html> (consulté le 16/12/02).

NEW YORK PUBLIC LIBRARY FOR THE PERFORMING ARTS. *Site officiel.* [En ligne] Disponible sur : <http://www.nypl.org/research/lpa/lpa.html> (consulté le 16/12/02).

UCSD (UNIVERSITY OF CALIFORNIA, SAN DIEGO). *Mandeville Special Collection Library ; Music and Performing arts : Manuscripts Collections.* [En ligne] Disponible sur : <http://orpheus.ucsd.edu/speccoll/testing/musicfa.html> (consulté le 16/12/02).

- o Sous forme de base de données

LA MONNAIE / DE MUNT. Base CARMEN (Computerised Archival Retrieval in Multimedia Enhanced Networking. [En ligne] Disponible sur : <http://carmen.lamonnaie.be/pls/carmen/carmen.cstart2?t=1&id=-1&sid=-1> (consulté le 16/12/02).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Répertoire des arts du spectacle, base de données sur le patrimoine des arts du spectacle en France* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm> (consulté le 09/12/02).

TEATRO PICCOLO DE MILAN. *Base de données EUROLAB.* [En ligne] Disponible sur : http://www.piccoloteatro.org/can_format.php?skep=archivi (consulté le 16/12/02).

THEATER INSTITUUT NEDERLAND. *Site officiel.* [En ligne] Disponible sur : <http://www.tin.nl/eng/> (consulté le 19/12/02).

▪ ARCHIVES EN BIBLIOTHÈQUES

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE.

Circulaire n° 94-992 (2 septembre 1994). Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques.

POIROT, Albert. « Les archives dans les bibliothèques : logiques de services ou accidents de parcours ? ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 2, 2001, p. 4-14.

[En ligne]. Disponible sur : http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2001_46_2/2001-2-p4-poirot.xml.asp (consulté le 11/12/02)

SORET, Marie-Gabrielle. *Le traitement des archives musicales, recensement des pratiques et des méthodes.* Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire. Sous la dir. de Christian Ducharme. Villeurbanne : ENSSIB, 1998, 47 p.

TOULOUSE, Sarah. *Les documents d'archives en bibliothèques.* Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 1994, 60 p.

PATRIMOINE DES ARTS DU SPECTACLE

Dossier « Archiver le théâtre ». In *Comédie-Française – Les Cahiers*, n° 30. Paris : POL, Comédie Française, 1999, p. 17-97.

CAROU, Alain. *Le département des Arts du spectacle de la BnF et le traitement du document : l'exemple des scénarios anciens.* Rapport de stage pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2000, 27-XI p.

KLYMUS, Marina. *Le fonds Lagénie à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux : quelle vocation ? Quelle valorisation ?* Mémoire d'étude DCB. Sous la dir. d'Anne Meyer. Villeurbanne : ENSSIB, 2002, 67 p. **[En ligne].** Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/klymus.pdf> (consulté le 11/12/02).

Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit. Actes du colloque (Lyon, 2 et 3 octobre 1997). Lyon : FFCB, ARALD, Bibliothèque municipale de Lyon, 1998, 175 p.

Revue de la Bibliothèque nationale de France, n° 5 : « Archives, patrimoine et spectacle vivant ». Paris : Bibliothèque nationale de France, juin 2000, 94 p.

SAVONA, Frédérique. *Traitement documentaire d'un fonds théâtre multisupport : le cas de la Bibliothèque-musée de la Comédie-Française.* Mémoire d'étude DCB. Sous la dir. de Jean-Marc Proust. Villeurbanne : ENSSIB, 1996, 66-VIII p.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES DES ARTS DU SPECTACLE. *Arts du spectacle : patrimoine et documentation [XXIIIe congrès international – Paris, 25-30 septembre 2002].* Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002, 205 p.

CATALOGAGE

▪ BN-OPALINE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, DIRECTION DES SERVICES ET DES RÉSEAUX, DIRECTION DES COLLECTIONS. *Manuel Intermarc (B) Intégré : Notices de spectacle vivant.* Version 1 sous traitement de texte, mars 2000, 27 p.

COLLANTES, Elisabeth. *Réorganisation et informatisation du fichier d'identification des spectacles du Département des arts du spectacle de la BnF.* Projet professionnel personnel de bibliothécaire : dossier d'aide à la décision. Villeurbanne : ENSSIB, 1998, 53 p.

DUCHEMIN, Pierre-Yves. « Les réservoirs : BN-Opaline ». In *Bulletin d'information des bibliothécaires français*, n° 174, 1^{er} trimestre 1997, p. 8-11.

DUCHEMIN, Pierre-Yves. « BN-Opaline ». In *Bulletin d'information des bibliothécaires français*, n° 163, 2^{ème} trimestre 1994, p. 23-27.

GUESDON, Marie-Geneviève. *Elaboration de la notice des manuscrits arabes en format INTERMARC pour la base Opaline du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France.* Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire. Villeurbanne : ENSSIB, 1993, 10 p.

LEJEUNE, Claudine. « La base non-livres du Département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France ». In **SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES DES ARTS DU SPECTACLE.** *Arts du spectacle : patrimoine et documentation*, [XXIIIe congrès international, Paris, 25-30 septembre 2000], Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 159-161.

SCHUTZ Michel, CROCHET Paul, GASPARD Marie-Claude. *Opaline (version V11, guide utilisateur.* Document sous traitement de texte, 2002, 20 p.

▪ **CATALOGAGE DES MANUSCRITS**

DIRECTION DU LIVRE. *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes.* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1980, 35 p.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Répertoire national des manuscrits littéraires français du 20^{ème} siècle : manuel de catalogage dans la sous-base Palme de BN-Opaline en format InterMarc (B) intégré.* Paris : Direction du Livre et de la Lecture, février 2001, 40 f.

GASNAULT, Pierre. « Les manuscrits ». In *Direction du livre et de la lecture. Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983, 2^{ème} partie : Les fonds particuliers, p. 95-108.

• **PROJETS DE MISE EN LIGNE DE CATALOGUES DE MANUSCRITS (LISTE NON EXHAUSTIVE)**

PROJET MALVINE. *Site officiel.* [En ligne] Habituellement consultable sur : <http://www.malvine.org> (indisponible le 11/12/02).

CERL (Consortium of European Research Libraries). *Projet d'interface de recherche dans de multiples catalogues*. [En ligne] Consultable sur : http://www.cerl.org/Manuscripts/manuscripts_working_group.htm (consulté le 11/12/02) ; ce site répertorie toutes les initiatives européennes en matière de mise en ligne de catalogues de manuscrits ou de numérisation.

HILL MONASTIC MANUSCRIPT LIBRARY (SAINT JOHN'S UNIVERSITY) ; VATICAN FILM LIBRARY (SAINT LOUIS UNIVERSITY). *EAMMS (Electronic Access to Medieval Manuscripts)*. [En ligne] Consultable sur : <http://www.hmml.org/eamms/> (consulté le 11/12/02).

ICCU (Laboratorio per la documentazione e la catalogazione del manoscritto). *MANUS*. [En ligne] Présentation disponible sur : <http://www.iccu.sbn.it/docmano.htm#MANUS> (consulté le 11/12/02).

CREFF, Jean-Arthur. « Quelle informatisation pour le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France ? ». In *Gazette du livre médiéval*, n° 39, 2001, p. 41-45.

- **SUR D'AUTRES FORMES DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES**

LE BŒUF, Patrick. « Le spectacle vivant en tant qu'objet documentaire et le modèle conceptuel de données des FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records) ». In **SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES DES ARTS DU SPECTACLE. ARTS DU SPECTACLE : patrimoine et documentation** [XXIIIe congrès international – Paris, 25-30 septembre 2002]. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 162-175.

TRAITEMENT DE LA COLLECTION TNP

- **SUR JEAN VILAR**

Avignon 1947-1970 avec Jean Vilar. Réalisation sonore par Madeleine Sola et Alain Trulat, coffret 4 CD et 2 livrets. Paris /Marseille : INA/France Culture, André Dimanche éditeur, 1996.

Jean Vilar. Cahier dirigé par Jacques Téphany. Paris : Editions de l'Herne, 1995, 290 p. (Les cahiers de l'Herne)

SIMON, Alfred. *Jean Vilar*. Tournai : La renaissance du livre, 2001, 250 p. (Paroles d'Aube)

WEHLE, Philippa. *Le théâtre populaire selon Jean Vilar*. Préface de Claude Roy, traduit de l'américain par Denis Gontard. Le Paradou : Actes Sud ; Avignon : Alain Barthelemy, 1981, 254 p. (Hommes et récits du sud).

- **DE JEAN VILAR**

VILAR, Jean. *Jean Vilar par lui-même*. Avignon : Maison Jean Vilar, 1991, 340 p.

VILAR, Jean. *Le théâtre, service public*. Présentation et notes d'Armand Delcampe. Paris : Gallimard, 1986, 562 p. (Pratique du théâtre).

VILAR, Jean. *Mémento du 29 novembre 1952 au 1^{er} septembre 1955*. Présentation et notes d'Armand Delcampe. Paris : Gallimard, 1981, 336 p. (Pratique du théâtre)

- **SUR LE THÉÂTRE POPULAIRE**

PUAUX Melly, PUAUX Paul, MOSSÉ Claude. *L'aventure du théâtre populaire d'Epidaure à Avignon*. Monaco : Editions du rocher, 1996, 299 p.

- **SUR GÉRARD PHILIPPE**

BONAL, Gérard. *Gérard Philippe, biographie*. Paris : Editions du Seuil, 1994, 331 p.

DURAND, Philippe. *Gérard Philippe*. Paris : Editions PAC, 1983, 234 p. (Collection Têtes d'affiche)

Gérard Philipe. Souvenirs et témoignages recueillis par Anne Philipe et présentés par Claude Roy. Paris : Gallimard, 1960, 449 p.

PHILIPPE, Anne. *Le temps d'un soupir*. Paris : Rombaldi, 1973, 234 p.

Table des annexes

ANNEXE 1. TYPOLOGIE DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE POUR LES COLLECTIONS ET FONDS D'ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE..... I

ANNEXE 2. LE CIRCUIT DU DOCUMENT SPÉCIALISÉ V

ANNEXE 3. RECOMMANDATIONS DU DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE POUR LE TRAITEMENT DES COLLECTIONS THÉÂTRALESVII

ANNEXE 4. "NOTICE DE FONDS" DE LA COLLECTION DU TNP SOUS LA DIRECTION DE JEAN VILAR, EXTRAITE DE LA BASE BN-OPALINEVIII

ANNEXE 5. LISTE DES NOTICES DE SPECTACLE CRÉÉES DANS LA BASE BN-OPALINE APRÈS LA RÉDACTION DE L'INVENTAIRE DE LA COLLECTION DU TNP SOUS LA DIRECTION DE JEAN VILAR X

ANNEXE 6. EXTRAITS DE L'INVENTAIRE DE LA COLLECTION DU TNP ENCODÉ EN EAD XII

Annexe 6.1 : entête de l'inventaire XIII

• liste des balises principales utilisées dans l'entête XIII

• version avec balises (fichier XML ouvert dans le logiciel XMetal) XIV

• version en code (fichier XML brut) XV

Annexe 6.2 : notices de spectacle encodées XXV

L'Alcade de Zalaméa et Antigone XXV

• version avec balises (fichier XML ouvert dans le logiciel XMetal)XXV

• version en code (fichier XML brut) XXVI

Annexe 1. Typologie des instruments de recherche pour les collections et fonds d'archives du Département des arts du spectacle

THEATRE							
Inventaires ¹³³	Outil de recherche	Type de fonds	Classement ¹³⁴	Description spectacles ¹³⁵	Reprises tournées ¹³⁶	Index	Description documents ¹³⁷
Arch. C.N.M.	Inventaire	institution	par activité			Pas d'index	Lots : nature
Arch. J.-M. Simon	Inventaire	homme de théâtre	suit le cadre ASP	complète	oui	Noms, lieux, titres	Lots et pièces : nature
Arch. Guillot de Saix	Inventaire	homme de théâtre	par nature de doc. puis cadre ASP			Titres, noms, lieux	Pièces : uniquement les objets
Coll. Aubervilliers	Inventaire	institution (théâtre)	chronologique par saison (puis spectacle)	complète		Noms	Lots et pièces : nature, f.
Arch. Bouffes du N.	Inventaire	compagnie	suit le cadre ASP	complète	oui	Noms, titres	Lots et pièces : nature
Arch. Ch. Casadesus	Inventaire	homme de théâtre et Cie	Cie / l'homme	Titre, auteur, date		Noms	Pièces : très précis
Arch. Comédie de Provence	Inventaire	compagnie	Chronologique par spectacle	complète	oui	Noms, titres	Lots et pièces : nature
Arch. Ris et danceries	Inventaire	compagnie	suit le cadre ASP	complète	Oui	Noms, titres	Lots et pièces : nature, f., (+ précis pour l'icono.)
Arch. Dullin-	Inventaire	Deux fonds	Par personne,	complète	Oui	Noms, titres	Lots et pièces :

¹³³ Le nom est précédé de « Arch. » pour fonds d'archives, de « Coll. » pour collection. J'ai ainsi qualifié les ensembles de documents considérés, d'après les définitions du *Dictionnaire des archives français-anglais : de l'archivage aux systèmes d'information*, Paris, AFNOR, 1991. Les intitulés des inventaires donnent parfois le qualificatif inverse.

¹³⁴ Le « cadre de classement ASP » est celui proposé par le département, voir annexe n° 3.

¹³⁵ La description des spectacles sera qualifiée de « complète » quand elle obéit *grosso modo* aux recommandations du département pour le traitement des collections théâtrales. « Incomplète » signifie qu'il manque des critères, que le rédacteur s'est contenté des informations trouvées sur le document. Idem pour les films (« complète+ » signifie qu'il y a plus de renseignements que le minimum requis dans les recommandations).

¹³⁶ C'est à dire que la description des spectacles fait apparaître la mention de reprise ou de tournée.

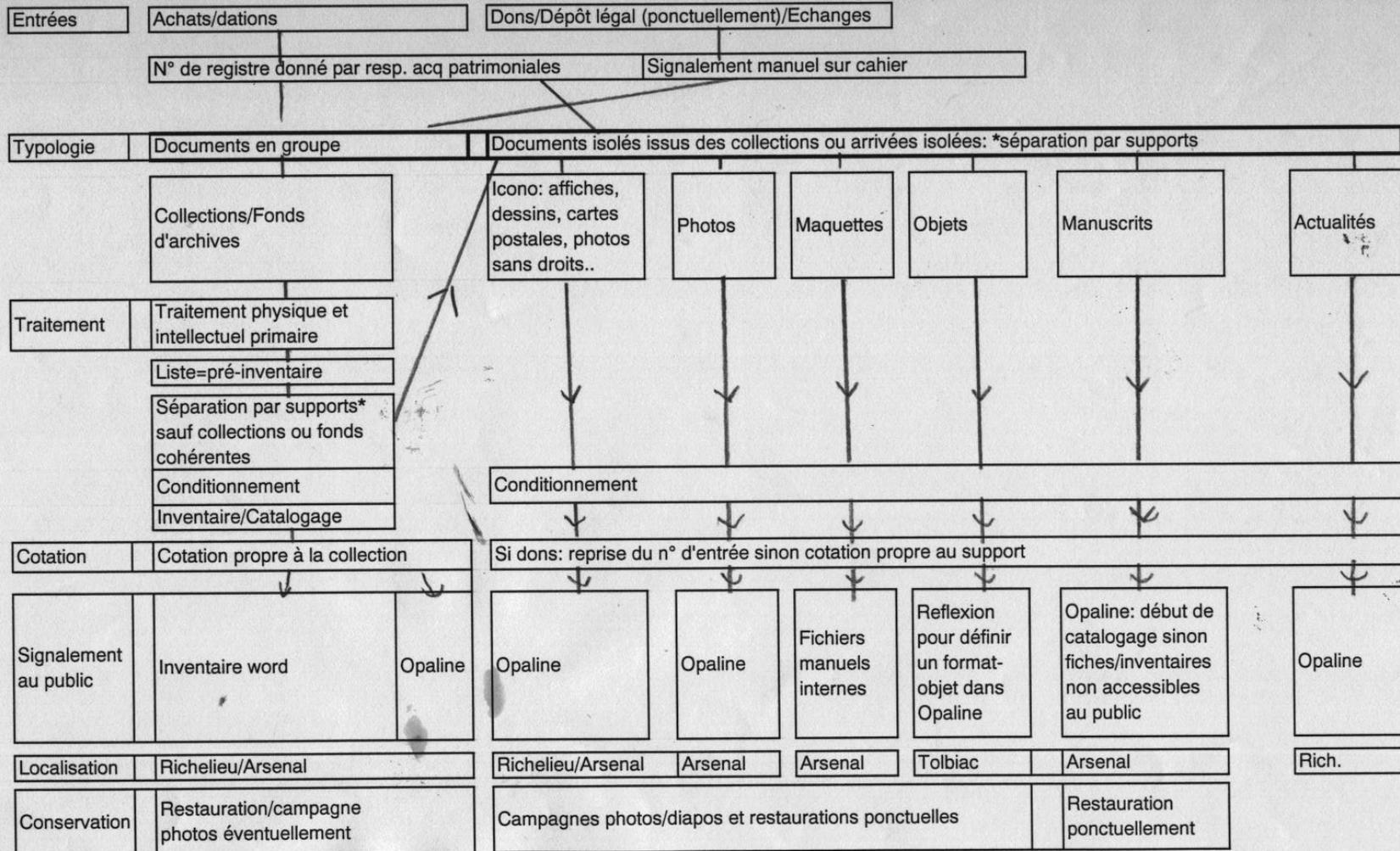
¹³⁷ Les champs de description sont les suivants. On indique si la description est à la pièce ou par lots, puis les divers qualificatifs servant à décrire les documents : nature (programme, affiche, scénario etc.), état (dactyl., ms., rel.), sujet (précision sur le sujet du document), f. (la description indique le nombre de feuillets).

Jollivet		personnalités du théâtre	puis activité				nature, date
Arch. Fréjaville	Inventaire	Critique	Nature de documents	incomplète		Noms d'illustrateurs	Lots et pièces
Coll. Maurice Jaubert	Inventaire	Partitions d'un compositeur	Par œuvres (ordre d'opus)			Titres, noms de pers. et lieux	Pièces : nature, formation instrumentale, état, f.
Arch. Lucienne Lamballe	Inventaire	danseuse	Biogr., icono., spectacles	complète	oui	noms	Lots et pièces : Nature, date
Arch. Jeanne Laurent	Inventaire	administratrice	Nature de documents			Pas d'index	Pièces : nature, date, état, f.
Arch. H.-R. Lenormand	Inventaire	Fonds familial d'un dramaturge	Par personne	complète		Noms et titres	Pièces : nature, date, état, f.
Arch. Living Theatre	Inventaire	Compagnie en tournées	Spectacles, documentation	complète	oui	noms	Lots : nature, nombre de pièces
Coll. Marcel Maréchal	Inventaire	Homme de théâtre	Par Cie ou théâtre	complète		Noms, titres, matières	Pièces : nature
Mevisto	Inventaire	Acteur	Nature de documents	Titre, auteur, lieu, date		noms	Lots et pièces : nature, état
Arch. Théâtre en rond	Inventaire	théâtre	Par activité	complète		Titres, noms	Pièces : nature, f.
Arch. Théophiliens	Inventaire	compagnie	Par activité	Titre, auteur, date		Pas d'index	Pièces : nature, état, f.
Arch. Chaillot/Vitez	Inventaire	théâtre	Suit le cadre ASP	complète		Noms, titres	Pièces et lots : nature
Arch. Chaillot/Wilson	Inventaire	théâtre	Suit le cadre ASP	complète		Noms	Lots et pièces : nature
Arch. L.-B. Deutsch	Inventaire	Homme de théâtre	Par nature de documents			Pas d'index	Pièces : nature
Arch. Pham Van Ky	Inventaire	auteur	Par genre littéraire			Pas d'index	Pièces : nature, état, f.
Arch. Quartiers d'Ivry/Vitez	Inventaire	théâtre	Théâtre, Vitez	complète	oui	Noms, titres	Lots et pièces : nature, état
Arch. René Fauchois	Inventaire	Homme de théâtre	Par activité			noms	Lots et pièces : nature, nombre

							de pièces
Coll. Théâtre Yiddish	Inventaire	Thème de collection	chronologique	complète		Noms et titres	Lots et pièces : nature
Arch. Gonzalo Estrada	Inventaire	Homme de théâtre	Par activité	complète		noms	Lots et pièces : nature
Arch. ENSATT	Inventaire	école	Par activité	Titre, auteur		Pas d'index	Lots et pièces : nature, date, état
CINEMA							
Coll. Abel Gance	répertoire	cinéaste	par activités			Noms, titres	Lots : pas détaillés
Arch. M. Allégret	Inventaire	cinéaste	par activités	complète		Noms, titres	Pièces : nature, sujet, état, f.
Arch. René Clair	Inventaire	cinéaste	par activités	complète		Noms, titres	Pièces : nature, état, f. (+ précis pour correspondance)
Arch. Cyril Collard	Inventaire	cinéaste	par activités	complète		Noms, titres	Lots et pièces : nature, état, f.
Arch. Jean Grémillon	Inventaire	cinéaste	par activités	complète		Noms, titres	Pièces : sujet, nature, auteur, destinataires, date, pers. et films citées, notes
Arch. Pierre Jenn	Inventaire	cinéaste	par activités	complète		Noms, titres	Pièces : nature, sujet, état, f.

Annexe 2. Le circuit du document spécialisé

Les entrées au Département des arts du spectacle: collections spécialisées



Annexe 3. Recommandations du Département des arts du spectacle pour le traitement des collections théâtrales

Notice rédigée par Emmanuelle Toulet

Traitement des collections théâtrales

1°. Plan de classement général du fonds :

I. Généralités

- Biographie
- Histoire de l'institution
- Descriptif des saisons théâtrales
- etc

II. Spectacles

a) pour un fonds concernant une personnalité .

Division par art du spectacle (sauf en cas d'adaptation ou de lien direct entre deux formes de spectacles)

- Théâtre
- Théâtre musical
- Danse
- Cinéma
- Télévision
- etc

Classement par ordre chronologique à l'intérieur de chaque section

b) pour un fonds concernant une compagnie ou un lieu théâtral :

Classement par saison théâtrale puis par ordre chronologique à l'intérieur de chaque saison

Classer les reprises à la suite de la création du spectacle

III. Tournées de spectacles multiples

Classement par saison théâtrale puis par ordre chronologique à l'intérieur de chaque saison

IV. Projets de spectacles

- Si la totalité des projets peuvent être datés .

Division par art du spectacle et classement par ordre chronologique à l'intérieur de chaque section

- Si les projets ne sont pas tous datés

Division par art du spectacle et classement alphabétique à l'intérieur de chaque section

V. Divers

- Ecrits (non liés à un spectacle)

Classement par section et par ordre chronologique si ils sont datés

- Correspondance (non liée à un spectacle)

Classement par ordre alphabétique

- etc

2°. Identification du spectacle

Théâtre (danse)

- *Titre*
- Pièce de : [nom, prénom]
- Adaptation (traduction) de : [nom, prénom]
- Mise en scène de : [nom, prénom]
- Spectacle en langue : [langues autres que le français]
- Décors de : [nom, prénom]
- Costumes de : [nom, prénom]
- Lumières de : [nom, prénom]
- Musique de : [nom, prénom]
- Compagnie :
- [Ville], [Lieu de représentation], [date de la première]

Eventuellement insérer dans l'inventaire la photocopie de la page du programme contenant la distribution complète

Cinéma

- *Titre original / Titre français (autre titre)*
- Film de : [prénom nom du réalisateur], [pays], [date]

Télévision, Radio

- *Titre*
- Emission (téléfilm) réalisée par : [nom, prénom du réalisateur / du producteur pour la radio], diffusée le [date], [chaîne de télévision / antenne de radio], [pays]

Cirque

Notice à établir ultérieurement

3°. Identification et classement des documents

Classer dans des pochettes séparées portant chacune une sous-cote les documents organisés dans l'ordre suivant :

Texte

- Texte dactylographié (manuscrit) du spectacle
- Texte imprimé du spectacle

Mise en scène

- Manuscrit de mise en scène
- Notes concernant la mise en scène
- Découpage du spectacle
- Documentation écrite
- Documentation iconographique

Elaboration du spectacle

Regne

- Descriptif de la musique *de scène*
- Partitions musicales
- Descriptif des lumières
- Plans
- Descriptif des décors
- Croquis et maquettes de décors *
- Maquettes construites de décors *
- Descriptif des costumes
- Croquis et maquettes de costumes *
- Costumes *
- Descriptif des accessoires
- Croquis et maquettes d'accessoires *
- Accessoires *

Administration

- Contrats, comptabilité
- Production et projets de reprises
- Distribution
- Plans de travail
- Correspondance préparatoire (classée par ordre chronologique)
- Comptes d'exploitation

Représentations

- Photographies
- Enregistrements sonores *
- Bandes vidéo *
- Films *
- Programmes, dossiers pour la presse, invitations
- Affiche *
- Correspondance de spectateurs (classée par ordre alphabétique)
- Articles de presse

Principes généraux :

Ne garder dans la collection que trois exemplaires d'un même document

Laisser la correspondance ou la comptabilité dans le dossier concerné.

Les documents concernant plusieurs spectacles sont classés au premier spectacle par ordre chronologique et sont repris pour les spectacles suivants avec la même cote.

* Les types de documents suivants ne sont généralement pas conservés matériellement avec la collection :

- Croquis et maquettes de décors
- Maquettes construites de décors
- Costumes
- Accessoires
- Enregistrements sonores
- Bandes vidéo
- Films
- Affiches

Enlever les épingles, trombones, élastiques, et déplier au maximum les documents

Mettre les documents dans des chemises neutres

N'utiliser que le crayon de papier pour toute mention portée sur les documents ou sur les pochettes

4°. Index et cotation

Compléter l'inventaire avec

- Index des titres d'oeuvres
- Index des noms propres

Choisir le format (4° ou folio) correspondant à la majorité des documents de la collection

Cote

- [format]-COL-[n° de la collection]/[cote du spectacle](cote du lot de documents)

- Etiquetage des pochettes à partir de l'inventaire informatisé

- Estampillage des documents

***Annexe 4. "Notice de fonds" de la
Collection du TNP sous la direction de
Jean Vilar, extraite de la base BN-
Opaline***

BNF : V12 Arts du spectacle
OPJCAT
LEJEUNE

MARDI 19/11/2002 15:02:22
BN-OPALINE : gestion bibliographique
RETOUR(R).VALIDATION(V) --> CHOIX : V

AB AB notice mss n° 058660 [version TRAVAIL] non validée (abs silo)
n° entrée: (absent) cote: (absente)

GDE 021119 nltc 4
008 021022m1944 1987 oofre
009 tz nn m
243 1 \$a Collection du Théâtre national populaire
\$e direction Jean Vilar \$e 1951-1963 \$f déposée
par Jacques Rouillet au Département des arts
du spectacle de la Bnf
261 \$a Paris \$c BNF-ASP \$d 2002
280 \$a 34 cartons, 7 albums de fotogr. \$c formats
divers
300 \$a Contient des documents classés par spectacle
\$a Contient des archives liées à la vie du théâtre
et du bâtiment

BNF : V12 Arts du spectacle
OPJCAT
LEJEUNE

et appuyez sur la touche ENTREE
MARDI 19/11/2002 15:02:22
BN-OPALINE : gestion bibliographique
RETOUR(R).VALIDATION(V) --> CHOIX : V

AB AB notice mss n° 058660 [version TRAVAIL] non validée (abs silo)
n° entrée: (absent) cote: (absente)

300 \$a Les documents sont multi-supports : coupures
de presse, photographies, programmes...
300 \$a Un inventaire sommaire du fonds est disponible
au Département des arts du spectacle, site Arsenal
-/- 700 \$a (002102) Rouillet \$m Jacques \$4 4040
I 041726 725 \$a (008075) Vilar \$m Jean \$4 3200
I 373276 610 \$a (055890) Théâtre national populaire \$c Villeurbanne
Rhône
-/- \$x (070681) Archives
liée à 004 \$3 (058661)

BNF : V12 Arts du spectacle
OPJCAT
LEJEUNE

et appuyez sur la touche ENTREE
MARDI 19/11/2002 15:02:22
BN-OPALINE : gestion bibliographique
RETOUR(R).VALIDATION(V) --> CHOIX : V

AB AB notice mss n° 058660 [version TRAVAIL] non validée (abs silo)
n° entrée: (absent) cote: (absente)

Annexe 5. Liste des notices de spectacle créées dans la base BN-Opaline après la rédaction de l'inventaire de la Collection du TNP sous la direction de Jean Vilar

Ces notices ont été créées par Claudine Lejeune, après confrontation du fichier des notices de spectacle dans BN-Opaline avec l'inventaire « papier » réalisé sur la Collection du Théâtre national populaire sous la direction de Jean Vilar.

Collection Théâtre national populaire : direction Jean Vilar

Notice de spectacle ne figurant pas dans la conversion FIDS – création en ligne en nov. 2002 – mention en zone de note de la Collection 4-COL-71 et de la cote précise des documents se rapportant à chaque spectacle

L'Avare 30-04-1952-Palais de Chaillot notice Opaline 58986

Eric XIV 30-02-1960-Palais de Chaillot et reprise à Avignon 17-07-1960 notice 54518 et 59075 (lien de reprise entre les 2 notices)

L'Etourdi 1-03-1955-Théâtre Montansier notice 59026

Le Faiseur 28-02-1957- Palais de Chaillot notice 59031

Les Femmes savantes 1901-1956-Palais de Chaillot notice 59028

La Garde malade 02-06-1953-Suresnes Cité jardins notice 59020

Jules César 30-01-1957-Palais de Chaillot ,notice59029

Le Malade imaginaire 07-02-1957-Palais de Chaillot notice 59030

Meurtre dans la cathédrale 10-12-1952-Palais de Chaillot notice 59006

La Mort de Danton 10-04-1953-Palais de Chaillot notice 59017

La Nouvelle Mandragore 20-12-1952-Palais de Chaillot notice 59010

Nuclea 03-05-1952- Palais de Chaillot notice 58957

Peer Gynt 05-02-1958- Palais de Chaillot notice 59049

Phèdre 15-06-1957-Strasbourg-Festival notice 59034

Les Précieuses ridicules et l'Impromptu de Versailles 19-11-1959-Palais de Chaillot Notice 59051 et 59050

Ruy Blas 23-02-1954- Palais de Chaillot notice 59023

Ubu 05-03-1958-Palais de Chaillot notice 59037

Crapaud-Buffle 22-10-1959-Théâtre Récamier notice 59040

Lettre morte 22-03-1960- Théâtre Récamier notice 59064

Annexe 6. Extraits de l'inventaire de la Collection du TNP encodé en EAD

Annexe 6.1 : entête de l'inventaire

- liste des balises principales utilisées dans l'entête
- copie d'écran du fichier XML ouvert dans le logiciel XMetal
- version en code (fichier XML brut)

Annexe 6.2 : descriptions de spectacle encodées, tirées de l'inventaire

- copie d'écran du fichier XML ouvert dans le logiciel XMetal
- version en code (fichier XML brut)

Annexe 6.1 : entête de l'inventaire

- **liste des balises principales utilisées dans l'entête**

La traduction des balises est tirée de celle donnée par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3. ARCHIVES DE France. **[En ligne]** Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/> (consulté le 22/12/02).

<ead> : description archivistique encodée (balise qui englobe tout l'inventaire encodé)

<eadheader> : en-tête ead

- <filedesc> : description du fichier (équivalent à ce que serait la page de titre d'un inventaire papier)
 - <titleproper> : titre propre de l'instrument de recherche
 - <author> : auteur
 - <publicationstmt> : mention de publication
 - <publisher> : éditeur
- <profiledesc> : description du profil (rassemble les informations sur la création de la version encodée de l'instrument de recherche, page de titre de la version encodée)

<archdesc> : description archivistique (introduit une description de haut niveau puis la description détaillée des composants)

- <repository> : organisme responsable de l'accès intellectuel
- <origination> : origine
- <physdesc> : description physique
- <admininfo> : informations de gestion
- <acqinfo> : informations sur les modalités d'entrée
- <accessrestrict> : restrictions d'accès
- <otherfindaid> : autre instrument de recherche
- <bioghist> : biographie ou histoire
- <separatedmaterial> : documents séparés
- <controlaccess> : vedettes et accès contrôlés
- <dsc> : description des sous-composants (introduit la description détaillée)

- **version en code (fichier XML brut)**

```

<?xml version="1.0"?>
<!DOCTYPE ead PUBLIC "-//Society of American Archivists//DTD
ead.dtd (Encoded Archival Description (EAD) Version 1.0)//EN"
"ead.dtd">
<ead relatedencoding="Intermarc intégré">
  <eadheader>
    <eadid>BNFASP00001</eadid>
    <filedesc>
      <titlestmt>
        <titleproper>Collection du Théâtre national populaire,
direction Jean Vilar,<date>(1951-1963)</date></titleproper>
        <subtitle>Inventaire sommaire</subtitle>
        <author>rédigé par Agathe Sanjuan, sous la direction
de Noëlle Giret</author>
      </titlestmt>
      <publicationstmt>
        <publisher>Bibliothèque nationale de France, Direction
des collections, Département des arts du spectacle</publisher>
        <address>
          <addressline>Paris</addressline>
        </address><date>octobre 2002</date>
      </publicationstmt>
    </filedesc>
    <profiledesc>
      <creation>Inventaire          encodé          par          Agathe
Sanjuan<date>octobre 2002</date></creation>
      <language>Inventaire rédigé en français</language>
    </profiledesc>
  </eadheader>
  <archdesc level="collection" langmaterial="français">
    <did>
      <repository>
        <corpname>Bibliothèque          nationale          de          France,
Département des arts du spectacle</corpname></repository>

```

```

<origination label="Producteur : ">
  <corpname          authfilenumber="frBN000270953"
normal="Théâtre national populaire (Villeurbanne, Rhône)">Théâtre
national populaire</corpname></origination>
  <unittitle encodinganalog="243$a">Collection du Théâtre
national populaire, direction Jean Vilar</unittitle>
  <unitdate encodinganalog="243$e">1951-1963</unitdate>
  <physdesc encodinganalog="280$a">34 boîtes, 7 albums de
photographies, formats divers</physdesc>
  <abstract encodinganalog="300$a">Contient des documents
classés par spectacle, des archives liées à la vie du théâtre et du
bâtiment. Documents multi-supports : coupures de presse,
photographies, programmes...</abstract>
  <unitid>4°COL-71</unitid>
</did>
<admininfo>
  <acqinfo>
    <head>Modalités d'entrée : </head>
    <p>La Collection du Théâtre national populaire sous la
direction de Jean Vilar est un sous-ensemble d'une collection plus
vaste du Palais de Chaillot, allant des années 1920 aux années
1990, sous les directions successives de Firmin Gémier (1920-1933),
Paul Abram (1938-1941), Pierre Aldebert (1941-1951), Jean Vilar
(1951-1963), Georges Wilson (1963-1972), Jack Lang (1972-1974),
André-Louis Périnetti (1974-1981), Antoine Vitez (1981-1988). La
Collection est entrée par morceaux au Département des Arts du
Spectacle. Le sous-ensemble que nous traitons ici est arrivé par
l'intermédiaire du documentaliste du Théâtre National Populaire,
Jacques Roulet.</p>
  </acqinfo>
  <accessrestrict>
    <head>Conditions d'accès : </head>
    <p>libre</p>
  </accessrestrict>
</admininfo>
<add>
  <otherfindaid>

```

<head>Instruments de recherche : </head>

<p>Le lecteur devra consulter les inventaires qui ont été réalisés pour la même collection. Pour la période antérieure à la direction de Jean Vilar, on dispose d'un inventaire en cours de réalisation : <title render="italic">Du Trocadéro au Palais de Chaillot, Collection du Théâtre du Palais de Chaillot, sous la direction Pierre Aldebert</title>, inventaire sous traitement de texte réalisé par Noëlle Giret, novembre 2002. Pour les périodes postérieures, on trouve deux inventaires : <title render="italic">Collection du Théâtre du Palais de Chaillot, direction Georges Wilson (1963-1972)</title>, inventaire sous traitement de texte par Anita Mengozzi, s.d., 144 p. ; <title render="italic">Le Théâtre national de Chaillot (1981-1989), direction Antoine Vitez</title>, inventaire établi sous traitement de texte par Sylvie Collet, Nathalie Plazanet, sous la direction d'Emmanuelle Toulet, avec la collaboration d'Anita Mengozzi, s.d., 89 p. Les inventaires concernant les directions de Jacques Lang et André-Louis Périnetti n'ont pas encore été réalisés.</p>

</otherfindaid>

</add>

<bioghist>

<head>Historique : </head>

<p>Jean Vilar (Sète, 25 mars 1912 - 28 mai 1971) quitte le domicile familial en 1932 pour Paris, où il apprend son métier de comédien auprès de Charles Dullin. Pendant la guerre, il est engagé par André Clavé dans la compagnie La Roulotte, puis il fonde la Compagnie des Sept en 1943. Au printemps 1947, il est invité par Christian Zervos pour monter trois pièces lors de la première Semaine d'Art Dramatique en Avignon. Il dirigera le Festival d'Avignon jusqu'à sa mort en 1971. En 1951, l'histoire de Jean Vilar rejoint celle du Théâtre National Populaire. La salle du Trocadéro est donné à Firmin Gémier en 1920 pour en faire un cinquième Théâtre national. En 1935, le Trocadéro est rasé pour l'Exposition universelle de 1937. En 1938, le nouveau palais construit par Jacques Carlu (avec un décor intérieur des frères Niermans) est confié à Paul Abram qui avait déjà remplacé Firmin Gémier à la tête du Théâtre de l'Odéon. La salle du Théâtre du

Palais de Chaillot est inaugurée en 1939. Pendant la guerre, Paul Abram est forcé de se cacher tandis que le Théâtre du Palais de Chaillot est dirigé par Pierre Aldebert. Au mois d'août 1951, Jeanne Laurent, sous-directeur des spectacles au Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, propose à Jean Vilar la direction du Théâtre National du Palais de Chaillot. Selon le texte de sa nomination officielle : " M. Jean Vilar, disciple de Charles Dullin, reçoit la charge de continuer l'oeuvre de Firmin Gémier ". Note : Cité dans Wehle (Philippa), Le théâtre populaire selon Jean Vilar, préface de Claude Roy, traduit de l'américain par Denis Gontard, Avignon, Paris, Alain Barthelemy, Actes Sud, 1981. Jean Vilar rebaptise aussitôt le Palais de Chaillot du nom que lui avait donné son illustre prédécesseur en 1920 : Théâtre national populaire. Le Palais de Chaillot est alors occupé par l'ONU et jusqu'en avril 1952, le Théâtre national populaire ne peut pas y donner de représentations. Celà préfigure la vie itinérante que va mener le TNP, entre sa salle parisienne, les représentations en banlieues, au Festival d'Avignon, en tournées en Province et à l'étranger. Jean Vilar conçoit le théâtre comme un " service public accessible à tous ". Lié au TNP par un cahier des charges inacceptable et en dépit des contraintes du plateau de Chaillot, surnommé " le monstre ", il parvient à développer ce concept de théâtre " service public ". Il propose une programmation de grande qualité à des prix raisonnables, des auteurs souvent inconnus du public français. Des facilités sont accordées aux étudiants et aux associations populaires et aux comités d'entreprises. La programmation reste assez " classique ", à quelques exceptions près, jusqu'en 1957 où Jean Vilar reçoit d'André Malraux le Théâtre Récamier où il joue du théâtre contemporain. En 1963, il cède la direction à Georges Wilson pour ne conserver que celle du Festival d'Avignon. En mars 1972, le sigle TNP est transféré au Théâtre de la Cité de Villeurbanne dirigé par Roger Planchon, tandis que Jack Lang reprend la direction du Théâtre national du Palais de Chaillot, associé à Antoine Vitez et Christian Dupavillon pour la direction artistique. Suite à la nomination de Michel Guy, nouveau ministre de la culture, André-Louis Périnetti succède à Jack Lang. En 1975, la grande salle entièrement reconstruite après deux années de

travaux accueille de nouveau des spectacles. En 1981, Antoine Vitez est nommé à la direction du Théâtre national du Palais de Chaillot jusqu'en 1988 où Jérôme Savary lui succède. </p></note>

<p>Note : notice rédigée à l'aide de Godard (Colette), Chaillot, histoire d'un théâtre populaire, Paris, Seuil, 2000, 118 p., et des renseignements contenus dans la collection elle-même.</p></note>

</bioghist>

<add>

<separatedmaterial>

<head>Sources complémentaires : </head>

<p>: Les archives du Théâtre National Populaire (documents administratifs) sont conservées principalement aux Archives Nationales : section des Archives privées, 295 AP, instrument de recherche. Les documents dits artistiques (maquettes, costumes) sont conservés à la Maison Jean Vilar à Avignon ; l'inventaire est en cours.</p>

</separatedmaterial>

</add>

<scopecontent>

<head>Contenu : </head>

<p>La Collection du Théâtre National Populaire sous la direction de Jean Vilar conservée au Département des Arts du Spectacle est composite. On y trouve d'une part la documentation rassemblée par Jacques Roulet pour son propre travail : de la documentation sur les spectacles montés par le TNP entre 1951 et 1963, ainsi que des dossiers de presse. On y trouve d'autre part des documents administratifs, sans doute utilisés par Jacques Roulet à des fins de documentation, par exemple des dossiers de comédiens. Enfin, on remarque la présence de documents administratifs. La présence de documents déjà estampillés " Rondel " laisse penser qu'ils proviennent du " Rsupp " (ajouts à la collection d'origine d'Auguste Rondel). La collection renseigne aussi bien la vie de Jean Vilar que l'histoire du TNP sous sa direction. La période chronologique couverte est principalement celle de la direction de Jean Vilar à la tête du TNP (de 1951 à 1963), mais certains documents sont antérieurs (documents

personnels de Jean Vilar, relatifs à ses activités antérieures au sein de la Compagnie des Sept ou au Festival d'Avignon, par exemple) ou postérieurs (documents relatifs au Festival d'Avignon après 1963, Jean Vilar restant à la tête du Festival jusqu'en 1971. De la même manière, la collection donne des informations sur le TNP lui-même en tant que troupe, et sur le Palais de Chaillot en tant que lieu culturel. Les documents sont le reflet de l'activité du TNP au Palais de Chaillot, mais aussi " hors-les-murs " (au Théâtre Récamier, au Festival d'Avignon, en tournées), ainsi que du Palais de Chaillot lui-même, en dehors de la programmation du TNP (la salle était louée pour des évènements extérieurs).

</scopecontent>

<controlaccess>

<head>Points d'accès : </head>

<persname encodinganalog="700\$a" role="donateur" normal="Roulet, Jacques" source="othersource">Roulet, Jacques</persname>

<persname authfilenumber="frBN00146130X" normal="Vilar, Jean" encodinganalog="725" source="othersource" othersource="BNA">Vilar, Jean</persname>

<corpname authfilenumber="frBN000270953" normal="Théâtre national populaire (Villeurbanne, Rhône)" encodinganalog="610" source="othersource" othersource="BNA">Théâtre national populaire (Villeurbanne, Rhône)</corpname>

</controlaccess><dsc type="in-depth">

<head>Description détaillée du fonds : </head>

<c>

<did>

<unittitle>1 GENERALITES</unittitle>

</did>

<c>

<did>

<unittitle>1.1 DOCUMENTATION SUR LE TNP</unittitle>

</did>

<c>

<did>

```

        <unittitle>1.1.1 Dossiers de presse
généraux</unittitle>
    </did>
    <c>
        <did>
            <unittitle>Le TNP et ses
acteurs</unittitle>
        </did>
        <c>
            <did>
                <unittitle>- 1953</unittitle>
                <unitid>4-COL-71 / 1</unitid>
            </did>
        </c>
        <c>
            <did>
                <unittitle>- 1954-
1957</unittitle>
                <unitid>4-COL-71 / 2</unitid>
            </did>
        </c>
        <c>
            <did>
                <unittitle>- 1958-
1960</unittitle>
                <unitid>4-COL-71 / 3</unitid>
            </did>
        </c>
    </c>
</c>
<c>
    <did>
        <unittitle>Discographie</unittitle>
    </did>
</c>
    <did>
        <unittitle>- 1954-
1957</unittitle>

```

<unitid>4-COL-71 / 4</unitid>

</did>

</c>

<c>

<did>

<unittitle>- 1958-

1960</unittitle>

<unitid>4-COL-71 / 5</unitid>

</did>

</c>

</c>

</c>

</c>

<c>

<did>

<unittitle>1.2 HISTOIRE DU TNP</unittitle>

</did>

<c>

<did>

<unittitle>1.2.1 Les statuts de

l'établissement depuis 1920</unittitle>

</did>

<c>

<did>

<unittitle>Cahier des charges de

<persname normal="Gémier, Firmin" source="othersource" authfilenumber="frBN007765501" othersource="BNA">Firmin Gémier</persname>, 10 oct.

1920</unittitle>

<unitid>4-COL-71/ 6</unitid>

</did>

</c>

<c>

<did>

<unittitle>Cahier des charges de

<persname normal="Abram, Paul">Paul Abram</persname>, 1er janv.

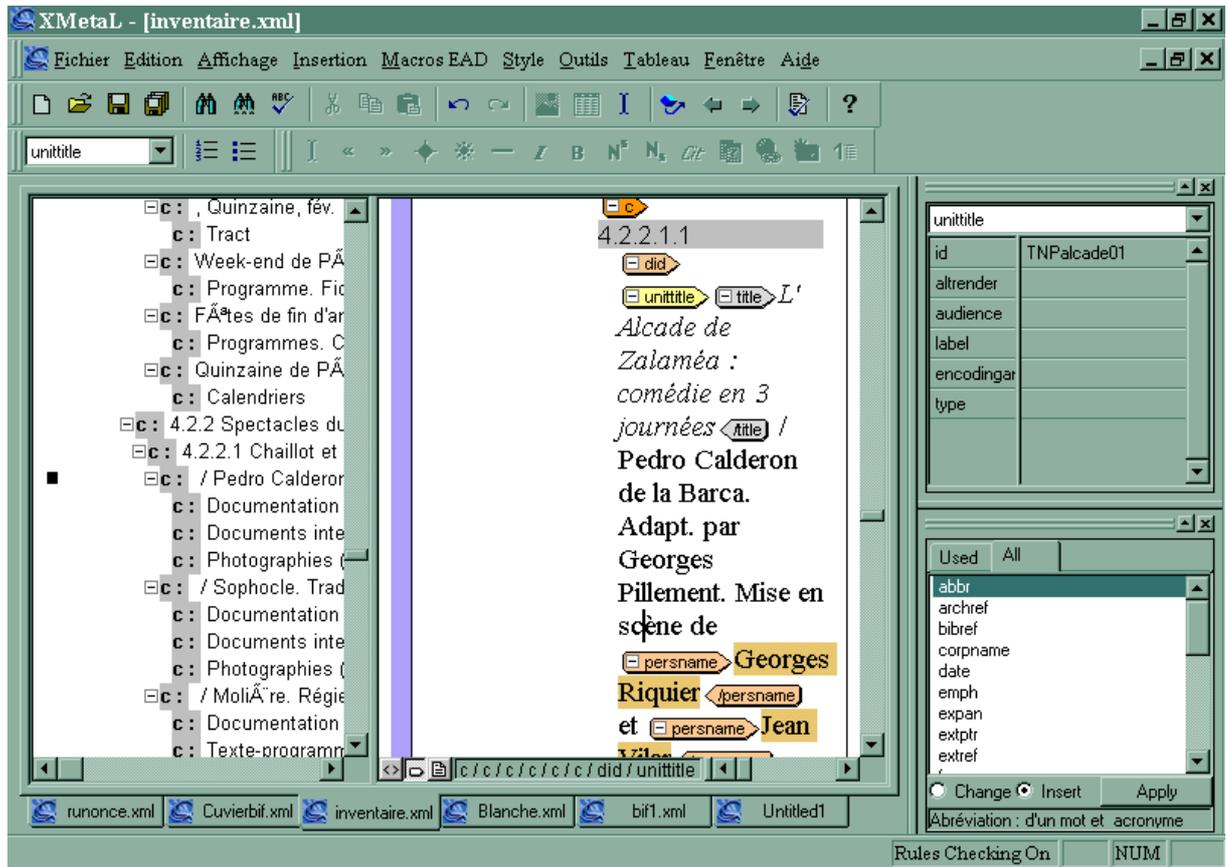
1939</unittitle>

<unitid>4-COL-71 / 7</unitid>
 </did>
 </c>
 <c>
 <did>
 <unittitle>Cahier des charges de
 <persname normal="Vilar, Jean" authfilenumber="frBN00146130X"
 source="othersource" othersource="BNA">Jean Vilar</persname>, 1er
 sept. 1951</unittitle>
 <unitid>4-COL-71 / 8</unitid>
 </did>
 </c>
 <c>
 <did>
 <unittitle>Décrets, 1953-
 1975</unittitle>
 <unitid>4-COL-71 / 9</unitid>
 </did>
 </c>
 </c>
 <c>
 <did>
 <unittitle>1.2.2 Programmation de
 <persname normal="Abram, Paul">Paul Abram</persname> à <persname
 normal="Perinetti, André">André Perinetti</persname></unittitle>
 </did>
 <c>
 <did>
 <unittitle>Liste des pièces jouées par
 le TNP</unittitle>
 <unitid>4-COL-71 / 10</unitid>
 </did>
 </c>
 </c>
 <c>
 <did>

<unittitle>1.2.3 Préparation d'une
 exposition sur l'histoire du
 TNP</unittitle>
 </did>
 <c>
 <did>
 <unittitle>Chronologies. Notices
 historiques </unittitle>
 <unitid>4-COL-71 / 11 (1)</unitid>
 </did>
 </c>
 <c>
 <did>
 <unittitle>Texte des cartels de
 l'exposition : Avignon 1951 et la création du TNP</unittitle>
 <unitid>4-COL-71 / 11 (2)</unitid>
 </did>
 <c>
 <did>
 <unittitle>Documentation sur
 <persname normal="Vilar, Jean" authfilenumber="frBN00146130X"
 source="othersource" othersource="BNA">Jean Vilar</persname> en vue
 de la préparation de l'exposition</unittitle>
 <unitid>4-COL-71 / 11
 (3)</unitid>
 </did>
 </c>
 </c>
 </c>

Annexe 6.2 : notices de spectacle encodées *L'Alcade de Zalaméa et Antigone*

- version avec balises (fichier XML ouvert dans le logiciel XMetaL)



- **version en code (fichier XML brut)**

```
<c><did><unittitle id="TNPalcade01"><title render="italic">L' Alcade de
Zalaméa : comédie en 3 journées</title> / Pedro Calderon de la Barca. Adapt.
par Georges Pillement. Mise en scène de <persname normal="Riquier,
Georges">Georges Riquier</persname> et <persname normal="Vilar, Jean"
authfilenumber="frBN00146130X"
source="othersource"
othersource="BNA">Jean Vilar</persname>. <geogname>Avignon
</geogname>. <corpname normal="Palais des papes (Avignon)">Cour
d'honneur du Palais des papes</corpname>. <date normal="19610715">15-
07-1961</date></unittitle></did>
```

```
<c><did><unittitle>Documentation distribuée au public, juil. 1961 - fév.
1962</unittitle><unitid>4°COL-71 / 309 (1)</unitid></did>
```

```
<scopecontent>
```

```
<p>Programmes. Questionnaires. Calendrier. Invitations. Bulletin de
réservation. Situation de location des matinées
étudiantes</p></scopecontent></c>
```

```
<c><did><unittitle>Documents internes, juil. 1961 - janv.
1962</unittitle><unitid>4°COL-71 / 309 (2)</unitid></did>
```

```
<scopecontent><p>Distribution. Communiqué interne. Extraits de
presse</p></scopecontent></c>
```

```
<c><did><unittitle>Photographies (J.-P. Leloir)</unittitle><unitid>4°COL-71
/ 394 (1)</unitid></did></c></c>
```

```
<c><did><unittitle
id="TNPantigone01"><title
render="italic">Antigone</title> / Sophocle. Trad. d'André Bonnard. Régie de
<persname normal="Jarre, Maurice">Maurice Jarre</persname> et
<persname normal="Vilar, Jean" authfilenumber="frBN00146130X"
source="othersource" othersource="BNA">Jean Vilar</persname>.
<geogname>Avignon</geogname>. <corpname normal="Palais des papes
(Avignon)">Cour d'honneur du Palais des papes</corpname>. <date
normal="19600715">15-07-1960</date></unittitle></did>
```

<c><did><unittitle>Documentation distribuée au public, déc. 1960</unittitle><unitid>4°COL-71 / 310 (1)</unitid></did>
<scopecontent><p>Programmes. Questionnaires. Calendriers. Illustrations hors-texte
</p></scopecontent></c>

<c><did><unittitle>Documents internes, 1961</unittitle><unitid>4°COL-71 / 310 (2)</unitid></did>
<scopecontent><p>Distributions et programmes corrigés</p></scopecontent></c>

<c><did><unittitle>Photographies (Agnès Varda)</unittitle><unitid>4°COL-71 / 394 (2)</unitid></did></c></c>